

L'ACTION NATIONALE

Volume LV, Numéro 7

Mars 1966

75 cents

SOMMAIRE

L'éditorial en réponse à Marcel Chaput

VIE NATIONALE

L'IMMIGRATION AU CANADA

Un article de Jacques Towner
sur le mouvement coopératif de consommation

Les chroniques sur l'économie, la coopération, les écrits
et les livres, et la correspondance

VIE CULTURELLE

TROIS POÈMES DE NICOLLE FORGET

Les articles d'André Vanasse,
Maximilien Laroche et André Major

VIE DES CERCLES D'ÉTUDES

Différentes expériences constitutionnelles
Solutions fiscales prioritaires
L'enfance exceptionnelle
Les sociétés régionales de développement.

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL : Le difficile dialogue	773
Jacques TOWNER : Le mouvement coopératif de consommation	781
Rosaire MORIN : L'immigration au Canada	785
Odina BOUTET : À la périphérie des forêts	799
Claude BEBEAR : Quelques inconvénients d'une grande entreprise de l'État sur l'économie	806
Rodolphe LAPLANTE : À la consommation I	812
François-Albert ANGERS : Écrits 1964-1965 sur le problème canadien-français	819
Jean-Jacques ROY : Sur l'article de M. Mathieu Girard	836
Nicolle FORGET : Poèmes de l'oubli	841
André VANASSE : La notion d'étranger dans la littérature canadienne — Vers une solitude désespérante ..	844
Maximilien LAROCHE : Littératures du Québec et d'Haïti — La poésie et le roman	852
André MAJOR : Les mémoires d'un jeune Canoque	869
xxx : Les différentes expériences constitutionnelles de la France après la révolution	879
xxx : Solutions fiscales prioritaires	883
xxx : L'enfance exceptionnelle	886
xxx : Sens et portée de la Société régionale de développement	890

*Si vous voulez
des épargnes sans avarice
des affaires sans affairisme
de l'utilitarisme sans égoïsme
devenez sociétaires de*

LA FAMILIALE
Coopérative de Consommation

Nous accusons réception des ouvrages suivants :

Pierre Pagé — Anne Hébert — Ecrivains canadiens d'aujourd'hui — Editions Fides, 245 est, rue Dorchester, Montréal, 189 pages, 1965. **\$2.00**

Marcel Patry — Réflexions sur les lois de l'intelligence — Editions Fides, 245 est, rue Dorchester, Montréal, 143 pages, 1965. **\$2.00**

A.-M. Cocagnac — Noël — Les albums de l'Arc-en-Ciel — Editions Fides, 245 est, rue Dorchester, Montréal, sans pagination, 1965.

A.-M. Cocagnac — Guéri dans le Jourdain — Le prophète et le soldat — Les albums de l'Arc-en-Ciel, Editions Fides, 245 est, rue Dorchester, Montréal, sans pagination, 1965.

Alain Stanké — Montréalités (Illustrations de Jean Dubuc) — Les Editions de l'Homme, 1130 est, rue Lagachetière, Montréal, 128 pages, 1965. **\$1.50**

Katy Touchette — Oeil pour dent — (Pièce en trois actes) — Les Editions des Jonchets, 1130 est, rue Lagachetière, Montréal, 125 pages, 1965. **\$1.00**

Benoit Brouillette — Images d'Asie — Centre de psychologie et de pédagogie, 260 ouest, rue Failon, Montréal, 154 pages, 1965.

Roger Fournier — A nous deux — Le Cercle du Livre de France, 3300, boulevard Rosemont, Montréal, 210 pages, 1965.

MESSAGE

Il faut "penser" son entreprise

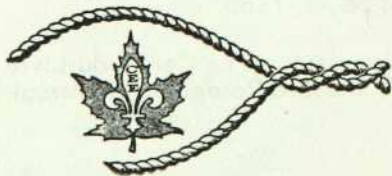
Le véritable bilan du Conseil d'Expansion Economique est moins dans le catalogue des réponses qu'il a formulées que dans la dynamique des questions qu'il a posées.

* * *

L'homme d'affaires canadien-français appartient aujourd'hui à un monde bien différent de celui d'il y a vingt ans. L'homme d'affaire doit réussir à **penser** son entreprise longtemps d'avance plutôt qu'au jour le jour et s'entourer d'hommes compétents, écouter ses collaborateurs, prendre des risques calculés, s'il veut se mériter le titre de bon administrateur.

* * *

Il faut prendre conscience que c'est en encourageant l'économie du Canada français que nous pourrions le bâtir tout en relevant l'ensemble du niveau de la nation.



Conseil
d'Expansion
Economique Inc.

8585, 8e avenue,
Cité St-Michel.
729-5296

Nos annonceurs participent à la vie de la revue... Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès... Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Architectes	Notaires
Assurances	Opticien
Avocats	Optométristes
Bijoutiers	Papeterie
Biscuits et gâteaux	Pharmaciens
Caisses Populaires	Photographie
Collèges	Placements
Comptables	Pompes à eau
Distilleries	Produits alimentaires
Evaluation	Quincaillerie
Hôtels villégiature	Soudure
Librairie	Tapis
Machinerie	

NOS ANNONCEURS

RÉPERTOIRE DES NOMS

Angers, Adrien	Lebeau Ltée, G.
Caisse Populaire d'Hochelaga	Lemieux, Paul-M.
Caisses Populaires (Fédération des)	Lemieux, Robert
Camus, Raymond	Les Editions Bellarmins
Chevrier, Normand	Les Minoteries Phénix
Collège Valéry	Les Placements collectifs
Convoyeurs et machineries Victory	Manoir Saint-Castin
Distilleries Melchers Ltée	Marchand, Sarto
Dorais, Jean-Louis	Mathieu, Dollard
Drolet Inc., F. X.	Meunier, John
Dubé, Oscar & Cie Inc.	Michon, pharmacien
DuMesnil, Mario	Montréal Oxygen Inc.
Etco Photo Color Ltée	Palange, Ernest
Galameau, Desmarais et Associés	Pilon, librairie
Grégoire, J. R.	Pomponnette Inc.
Grenache Inc.	Robillard, Michel
Groulx & Cadieux	Rochette, Emilien
Jetté, J.-W.	Rodrigue, Lionel
L'Economie	Roy, Edouard
La Familiale	Séguin, Paul-Emile
Lafrenière	Société des Artisans
Lanthier	Service d'Estimations enrg.
La Rue, André	Sonarex
La Sauvegarde	Stuart
La Solidarité	Viau (Lucien) et associés, c. a.
Lauzier, papetier	

ARCHITECTES

Les Architectes Lemieux

Ludger Lemieux (fondateur)

ROBERT LEMIEUX

B.A., A.D.E.A., A.A.P.Q., M.R.A.I.C.

210, boul. Duhamel,
Pincourt, Cté Vaudreuil.

Place d'Estrie,
Bedford (Missisquoi)

Tél. : 453-6283
et CH. 8-3353

PAUL-M. LEMIEUX, architecte

Diplômé à l'Ecole
des Beaux-Arts de Paris,

B.A., M.R.A.I.C., A.A.P.Q., O.A.A.,
D.P.L.G.F., S.A.D.G.F.

Bureau : 1869 ouest,
boul. Dorchester, Montréal
WE. 7-1081

Domicile : 155, 17^e Ave,
Lachine 637-1081

ASSURANCES

LA SOLIDARITÉ

Compagnie d'assurance sur la vie

925, chemin Saint-Louis,
Québec

vous dit :

Qui sème chez soi . . .

récolte pour soi

Président
ALBERT BOULET

Directeur général
CHARLES POIRIER

Bureaux à :

Beauceville, Sherbrooke, Amos, Ste-Thérèse-de-Blainville,
Montréal, Sorel, Rimouski, Rivière-du-Loup,
Roberval, Chicoutimi.

Adrien Angers et Fils Inc.

Assurances générales

5847 est, rue Sherbrooke
Tél. : 255-7795

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances

3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

**BANQUET ANNUEL
DE
L'ACTION NATIONALE**

•
**HÔTEL WINDSOR
24 AVRIL 1966**

•
THÈME
FÊTONS-NOUS LE CENTENAIRE ?

**SOYEZ PRÉSENT À CE DÉBUT D'UNE CAMPAGNE
MONSTRE**

— HEURE DES DÉCISIONS — HEURE DES DÉCISIONS — HEURE DES DÉCISIONS — HEURE DES DÉCISIONS — HEURE DES DÉCISIONS —

FÊTONS-NOUS LE CENTENAIRE ?

Dimanche, le 24 avril 1966 — à l'Hôtel Windsor

PROGRAMME

À 3h. : COMITÉS D'ÉTUDES

■ **LES INSOLENCES DE LA CONFÉDÉRATION**

Président : M. MICHEL PELLETIER
Secrétaire : M. J.-P. BONHOMME
Animateur : M. ROSAIRE MORIN

■ **OTTAWA OU QUÉBEC**

Président : M. GEORGES-HENRI FORTIN
Secrétaire : M. RONALD E. LAVIOLETTE
Animateur : R. R. RICHARD ARÈS, S.J.

■ **L'AVENIR DU FÉDÉRALISME**

Président : M. F.-E. THERRIEN
Secrétaire : M. PIERRE GRAVEL
Animateur : M. JEAN-NOËL TREMBLAY

À 5h. : SESSION PLÉNIÈRE :

COMMENT PASSER À L'ACTION ?

PAR M. FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

À 6h. : PUNCH POUR TOUS

À 7h. : GRAND BANQUET-CAUSERIE

Président d'honneur :

Lt. Col. Sarto Marchand, E.D., A.D.

**L'IMPASSE CONSTITUTIONNELLE :
Y A-T-IL DES SOLUTIONS ?**

par **JACQUES-YVAN MORIN**

ORGANISATION

■ Toute l'organisation relève de notre secrétariat :

MLLE MARGUERITE ROBERT, sec. du Comité,
CASIER POSTAL 189, STATION N,
MONTRÉAL

■ Heures de bureau : 2.30 h. à 6.30 h. p.m.
Téléphone : 866-8034

■ Le billet : \$10.00
TABLE DE 10 INVITÉS : \$100.

■ Bienvenue aux dames. — Habit de ville.

(Découpez en suivant le pointillé et envoyez avec votre chèque.)

NOM

ADRESSE

VILLE

NOMBRE DE BILLETS :

Les billets vous arriveront par retour du courrier. Votre prompte réponse nous permettra une meilleure organisation. Merci.

INVITEZ VOTRE FEMME, VOTRE AMI, VOTRE ASSOCIATION

EST-IL VRAI ?

- 1 — QU'UN ÉTAT AUTONOME EST IMPOSSIBLE POUR LE QUÉBEC ?
- 2 — QU'OTTAWA EST NOTRE "VRAIE" CAPITALE ?
- 3 — QUE NOUS NE SOMMES PAS UNE NATION ?
MAIS SEULEMENT UN GROUPE ETHNIQUE ?
OU UN COURANT CULTUREL ?
- 4 — QUE RÉCUPÉRER NOS DROITS CONSTITUTIONNELS EST
UNE CONCESSION D'OTTAWA ?
- 5 — QUE NOUS DEVONS PLIER PARTOUT POUR PROUVER
NOTRE ATTACHEMENT À LA CONFÉDÉRATION ?
- 6 — QUE NOUS DEVONS ACCEPTER LA SITUATION FAITE
À NOS MINORITÉS FRANÇAISES ?

PARTICIPEZ À CETTE JOURNÉE D'ÉTUDES.
CELA FAIT COMBIEN DE TEMPS QUE NOUS
SOMMES SOUMIS À UNE MENTALITÉ DE PETITS
BLANCS RHODÉSIENS ? 1967 NE DOIT PAS ÊTRE
UNE ANNÉE COMME LES AUTRES. — ALORS
VENEZ À CETTE JOURNÉE.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET ACHAT
DE BILLETS (\$10.)

ADRESSEZ-VOUS ENTRE 2.30 h. ET 6.30 h. (866-8034)

MLLE MARGUERITE ROBERT,
sec. du Comité d'organisation,

CASIER POSTAL 189, STATION N,
MONTRÉAL.



*L'Économie Mutuelle d'Assurance
suit le rythme
de plus en plus accéléré
de l'évolution du Québec.
Elle est consciente du rôle
qu'elle doit jouer dans l'économie
du Canada français,
c'est pourquoi ses plans
sont réellement adaptés
aux besoins d'aujourd'hui.*

- ASSURANCE-VIE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- RENTES VIAGÈRES
- CAISSE DE RETRAITE

L'  ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal 845-3291

Montréal - Québec - Joliette - Saint-Jean - Sherbrooke - Ottawa

HOMMAGES
DE

La Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

Pour vos assurances
LAFRENIÈRE & LANTHIER
671-1953

AVOCATS

D'UN AMI DE LA
REVUE

DORAIS, Jean-Louis
AVOCAT

● 57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

Mario Du Mesnil
AVOCAT

107, Ouest, rue St-Jacques,
Montréal
842-8741

● 482, rue Victoria, Saint-Lambert
OR. 1-9295

BIJOUTERIE



POMPONNETTE INC.
J. BRASSARD, prés.

● 256 est, rue Ste-Catherine, Mtl.

BISCUITS ET GÂTEAUX

Pour la collation

Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

CAISSES POPULAIRES

La Caisse Populaire d'HOCHELAGA

Coopérative d'Épargne et de Crédit

Paul Locaille, gérant

HEURES D'AFFAIRES :

Du lundi au vendredi, de 10 h. a.m.
à 3 h. p.m.

Le soir, lundi, jeudi, vendredi, de
7 à 8 h. p.m.

**3570, RUE ADAM,
Montréal 4, P.Q. 527-4193**

COLLÈGE

COLLÈGE VALÉRY

José Leroux, directeur,
B.A., B.Ph., L.S.P., L.L.B.

COURS DU JOUR ET DU SOIR

**3565, rue Papineau, Montréal
● LA. 2-4411**

COMPTABLES

GALARNEAU, DESMARAIS,
ET ASSOCIÉS

COMPTABLES AGRÉÉS

**237 ouest, Boul. St-Joseph, Montréal
Tél. : 274-2534 ***

Lucien VIAU et associés Comptables Agréés
CHAS. DESROCHES, C.A. FERNAND RHEAULT, C.A.
210 ouest, Boul. Crémazie **DU. 8-9251**

Hommage d'un ami

ÉVALUATIONS

LE SERVICE DES ESTIMATIONS ENRG.

ROGER GAMACHE, prop.

Service de 24 heures dans la région de Montréal — Bas prix
Travaux exécutés par une équipe experte en évaluation.

5180, De Repentigny, Montréal
Bureau : 259-5565 Résidence : 254-4179

Nous parcourons "La Belle Province"

SONAREX Ltée

Société Nationale de Recherches, d'Expertise, d'évaluation
et de Planification

500 est, Grande-Allée, (Suite 204), Québec (4)
Tél.: Québec: 418, 681-8151 — Montréal: 514, 731-3359

MARIUS DIAMENT

HÔTELLERIE

MANOIR SAINT-CASTIN

Lac Beauport
Québec

LIBRAIRIE

LIBRAIRIE PILON INC.

Fournitures de bureau

MACHINERIE

Convoyeurs et Machines Victory Inc.

Dollard Mathieu, président
Machinerie générale - Manufacturiers
de Convoyeurs à rouleaux à cour-
roie, et à chaînes - Monte-charge.
250, rue Rose de Lima, Montréal
● 933-1138

Abonnez un ami

F.-X. DROLET INC.

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier de Mécanique — Forge — Fonderie
Modelage — Soudure
Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec 2

NOTAIRES

Yvon Groulx, L.P.H., LL.L.
Gilles Cadieux, LL.L.

GROULX & CADIEUX
NOTAIRES

● 4416, boul. Pie IX, Montréal
Tél. : 254-9435

ROBILLARD, Michel
NOTAIRE

● 934 est, rue Ste-Catherine
849-9663

SÉGUIN, Paul-Émile
NOTAIRE

● 6726, rue St-Hubert
CR. 1-8739

OPTICIEN

Prescriptions d'oculistes VI 3-2673

Lentilles cornéennes FE 4-5832

NORMAND CHEVRIER

527, rue Cherrier Montréal

OPTOMÉTRIE

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.
OPTOMÉTRISTE

● 441 est, rue Bélanger, Montréal

PAPETERIE

THOMAS LANGLOIS

Président

Papeterie Lauzier Limitée
9550 Boul. Ray Lawson
Ville d'Anjou, Montréal 5.

352-9940

PHARMACIE

PHARMACIE MICHON

1361 est, rue Mont-Royal, Montréal
L.A. 1-3659

• Roland Michon, pharmacien

PHOTOGRAPHIE

Roméo Côté, président

ETCO PHOTO COLOR Ltée

Développement
Impression et duplicata des films
en couleurs

Ansochrome - Ektachrome
Ferraniacolor - Kodacolor

Pour qualité et satisfaction garanties, insistez toujours pour notre service auprès de votre marchand.

2345, rue Lapierre, LaSalle, P.Q.

Tél. : 366-2870

PLACEMENTS

LIONEL RODRIGUE

Durocher, Rodrigue & Cie Ltée

Édifice de la Société des Artisans

VALEURS DE PLACEMENT

Suite 207 - 333 est, rue Craig
Montréal - 18 861-8297

Domicile : DU. 7-5720

RAYMOND CAMUS Inc.

Courtier en valeurs mobilières

4 (est), rue Notre-Dame
Montréal, Tél.: 868-1857

Succursale:
284, rue Radisson
Trois-Rivières 378-2044

Nous finançons les industries

Pour l'achat d'obligations consultez

Oscar Dubé & Cie Inc.

925, Chemin St-Louis,
Québec, 527-2518

Albert Boulet
527-8222

POMPES À EAU

Pour Achat ou Réparation
de toutes les marques de
POMPES ET FILTRES
40 ans d'expérience à votre service
JOHN MEUNIER
12047, Laurentien Tél.: 334-7230

PRODUITS ALIMENTAIRES

Crème glacée

Beurres sucrés

GRENACHE

Roch Grenache, président

9500 boul. Parkway, Montréal — Tél.: 352-3630

QUINCAILLERIE**EDOUARD ROY & FILS LTÉE**Quincaillerie en gros
exclusivement4115 est, rue Ontario, Montréal 4
Tél.: LA. 4-7541*Hommage aux collaborateurs de* **L'ACTION NATIONALE****J. R. GREGOIRE**

QUINCAILLERIE

LA. 4-1167 3605 est, rue Ontario, Montréal

SOUDURE

G.-E. HOUDE, président

MONTRÉAL OXYGEN INC.

4890, 5e avenue - Rosemont

● LA. 4-6957

TAPIS**ÉMILIE ROCHETTE & FILS**

Les spécialistes du tapis à Québec

Téléphone 2-5235

● 550 est, rue St-Vallier, Québec 2

NON CLASSÉES**G. LEBEAU LTÉE.**Rembourreur d'autos, Housses, Vitres,
Capotes d'autos

CR. 4-3503

5940, rue Papineau, Mtl.

6270, Upper Lachine

1690, boul. Labelle, Chomedey

La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins est formée de dix Unions régionales qui groupent 1,300 Caisses populaires avec 1,700,000 membres.

L'Union régionale de Montréal avec ses 331 caisses affiliées fait partie de la Fédération de Québec.

Nos Caisses affiliées
affichent ces
armoiries :



vous êtes client de plusieurs
grandes compagnies!
pourquoi n'en être pas aussi
propriétaire et en partager
les bénéfices par

LES FONDS COLLECTIFS

Distribués et administrés par



LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.

Bureaux à: Hull, Montréal, Québec, Rimouski, St-Hyacinthe,
St-Jérôme, Sherbrooke, Trois-Rivières.

J. W. JETTE Ltée
360 est, rue Rachel,
Montréal
849-4107

CHAUFFAGE PLOMBERIE

INSTALLATEURS - TECHNICIENS

CHAUFFAGE ET PLOMBERIE

SERVICE DE TECHNICIENS

DIPLÔMÉS

**LES ÉDITIONS
BELLARMIN**

SPÉCIALITÉS :

QUESTIONS SPIRITUELLES

QUESTIONS SOCIALES

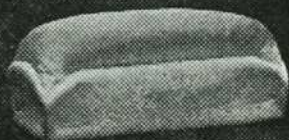
8100, boul. St-Laurent,
Montréal - 11

**LES
DISQUES
BOURASSA**

\$25.00

L'ACTION NATIONALE

C.P. 189 Station N
Montréal



**Les farines
propres au Québec
sont signées
PHÉNIX!**
**Les bons boulangers
s'en servent!**
**Demandez au
vôtre s'il les
utilise dans
ses produits!**



LES MINOTERIES PHÉNIX LIMITÉE
310 Avenue Victoria, Montréal 6
**LE SEUL ET UNIQUE
MOULIN CANADIEN FRANÇAIS**

Les étudiants et L'Action Nationale

Une revue dynamique

- qui vous aide à interpréter les événements;
- qui vous apprend à penser selon des principes justes;
- qui conduit à des solutions concrètes de nos problèmes.

Une revue enrichissante

- par sa section culturelle
- par son apport spécial au travail de vos cercles d'études.

Un prix spécial

L'abonnement \$5.00 au lieu de \$7.00

**le prix au
numéro : \$0.50 au lieu de \$0.75**

Messieurs les préfets des études,

Messieurs les présidents de cercles d'études et d'activités culturelles, voyez à ce que **L'Action Nationale** soit mise à la portée des étudiants de votre collège ou école.

Ecrivez-nous à ce sujet

Case Postale 189

Station N

Montréal

Assurez à votre coopérative

votre vie
votre famille
vos écoliers
vos employés
vos associés en affaires
et vos hommes-clef

**et encore votre santé, votre hypothèque,
votre salaire, votre retraite . . .**

**Ristourne en argent et en avantages
additionnels.**

UNE ENTREPRISE INALIÉNABLE
AU SERVICE DES
CANADIENS FRANÇAIS



**LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS
COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE**

333 est, Craig, Montréal-18
861-6371

Éditorial

Le difficile dialogue

L'éditorial de janvier a provoqué les réactions les plus diverses. Certains de nos meilleurs amis se sont inquiétés de ce que le signataire y ait fait, a-t-on estimé, sa profession de foi séparatiste la plus avancée; et l'un d'eux s'est senti déçu, jusqu'à se désabonner, de la tournure d'un esprit en la pondération duquel il avait mis plus de confiance. Pourtant le soussigné croyait avoir expliqué pourquoi il n'était pas séparatiste! Mais... il a suffi qu'il dise pouvoir le devenir pour effrayer ceux qui préfèrent ne pas penser que la chose pourrait se révéler nécessaire en telle hypothèse. Seul motif de leur crainte, car par définition, tout fidèle lecteur de l'Action nationale est un homme (ou une femme) qui n'accepte à aucun prix la défaite finale du Canada français.

Les séparatistes, d'autre part, ont été moins satisfaits de ce texte que d'autres articles précédents. Ils avaient cru trouver en ceux-ci plus d'espoir de conversion, quoiqu'il s'y trouvât effectivement moins de cette netteté qui a effrayé les autres. Il ne leur suffit pas de ma conviction profonde, dont les autres ont peur, que ne vouloir la défaite du Canada français à aucun prix, c'est nécessairement consentir à reconnaître le séparatisme comme pouvant s'imposer dans telle situation donnée. Ils y ont vu l'indécision de celui qui espère encore que « les Pères de la Confédération » aient eu raison de vouloir sauver l'idéal d'une Amérique française « a

mari usque ad mare ». C'est ce qu'a exprimé, en y mettant tout le ton de sympathie dont je lui sais gré, M. Marcel Chaput dans une lettre ouverte à mon adresse que publie le journal l'Indépendance.

La première ambiguïté du texte de Marcel Chaput, dans l'appréciation qu'il fait des raisons pour lesquelles je ne me résous pas au séparatisme, c'est d'identifier indépendance et séparatisme. Il me voit alors dans la contradiction de vouloir un Québec indépendant, mais d'espérer que l'indépendance ne sera pas nécessaire. Effectivement, la manipulation de ces notions n'est pas facile, car elle met en cause deux concepts d'indépendance: l'un qui va à la réalité des choses; l'autre qui ne s'arrête qu'au sens politique de l'indépendance; et l'identifie — tout naturellement parce que c'est la façon apparemment la plus simple de la concevoir concrètement — avec la structure juridique qui la dépeint le mieux: la souveraineté totale et absolue de l'Etat entièrement libre de toute servitude apparente.

Pour nous comprendre, c'est à la réalité des choses qu'il faut d'abord consentir à descendre, en profondeur, pour nous établir sur des vérités, et non seulement sur des apparences. Il y a à considérer ce qu'est l'état d'indépendance comme réalité en soi pour voir si telle forme juridique, qui est forcément contingente, forme (son rôle le dit) et non substance, la contient vraiment tout entière (d'où alors la nécessité absolue de cette forme) ou n'en est qu'une des manifestations possibles (d'où l'utilité dans telle circonstance historique donnée de rechercher la formule qui y convient le mieux).

Même en telle perspective, il est tentant d'identifier indépendance et souveraineté. A première vue, la synonymie paraît complète en fonction même de la notion d'indépendance que nous avons empruntée à Capitant dans la conférence publiée en mai dernier sur les Etats

associés: « la situation d'un organe ou d'une collectivité qui n'est pas soumis à un autre organe ou à une autre collectivité ». Elle l'est sans doute, à condition de prendre également le terme dans son sens profond, et non seulement dans les particularités de l'institution juridique qui y correspond. Car en tout, il y a l'état de fait et l'état de droit, celui-ci n'étant que l'expression de la façon dont on veut garantir celui-là qui peut toutefois exister sans cette garantie, qui peut exister en fait et non en droit.

Or telle est ici la difficulté, que si l'on prend les notions d'indépendance, de souveraineté, de non-soumission à qui que ce soit dans l'absolu, on aboutit à l'anarchie, à l'absence et à l'impossibilité de toute organisation. Tout ce qui est organisé, en effet, entre dans un cadre à l'intérieur duquel l'être humain s'aliène plus ou moins totalement, se soumet à d'autres dans l'ordre des nécessités. A la prendre trop rigoureusement, on s'accule à l'obligation de conclure que l'indépendance est une chose inexistante, dont la souveraineté juridique n'est elle-même que l'illusoire symbole. C'est d'ailleurs l'objection, en somme valable contre eux, mais sans valeur profonde, à laquelle les séparatistes sont en butte à cause de la rigueur qu'ils mettent à faire passer toute solution à nos problèmes par la souveraineté juridique totale et absolue, d'ailleurs de plus en plus battue en brèche aujourd'hui par les constructions internationales pour les Etats, après l'avoir été aux siècles antérieurs pour l'individu par la constitution des nations et la consolidation croissante des pouvoirs étatiques.

En définitive, l'indépendance n'existe véritablement qu'à condition d'être conçue comme une liberté de décider par soi-même ce à quoi on se soumet et ce à quoi on résiste; et à la limite extrême, — limite qui est déjà d'ailleurs largement dépassée quant à l'individu par la

domination des majorités —, de garder le droit de se retirer des cadres auxquels l'on a pu, à un moment donné, consentir à se soumettre. C'est pourquoi, en réalité nous serons devenus indépendants en tant que nation canadienne-française, non pas seulement quand nous aurons obtenu l'indépendance juridique absolue du Québec, mais avant même cette réalisation: à partir du jour où, indépendamment des cadres juridiques existants, le Canada anglais auquel nous lie actuellement une situation historique que nous ne pouvons éviter d'assumer, nous accepterait comme partenaires égaux dans la négociation d'une nouvelle constitution qui ne pourra plus nous lier à eux que dans ce que nous consentirons librement à accepter. Oui! ce jour-là, nous serons indépendants; et si dans cette indépendance, nous n'optons pas pour la souveraineté absolue, ce pourra être sans aliéner notre indépendance, de notre libre choix, parce que nous aurons estimé plus satisfaisant un régime où nous consentirions à rester associés à l'autre partie en certains domaines d'action conjointe.

Pour Marcel Chaput, dans l'ambiguïté des concepts, dans l'ambiguïté de sa rigidité, cela équivaut à soutenir « que le sort de la nation canadienne-française ne dépend pas d'elle-même mais bien du traitement que le Canada anglais veut bien accorder à ses réclamations ». Et il y oppose la conception indépendantiste d'une « nation québécoise de langue française qui décide de son avenir et qui choisit les concessions qu'elle voudra bien faire au nom de l'interdépendance ». Il y a dans ce rapprochement quelque chose qui n'est pas totalement illégitime étant donné la confusion des idées dans notre milieu et la substance de certaines thèses anti-séparatistes; mais qui l'est totalement mis en opposition aux idées de l'Action nationale. Il s'y trouve un tel mélange des plans que s'y tenir ne peut que conduire au chaos de la pensée et à l'action irresponsable.

Pour comparer, il faut opposer, rapprocher des choses comparables: des concepts à des concepts, et des situations de fait à des situations de fait. Rapprocher une situation de fait et un concept politique pour les opposer l'un à l'autre ne fait qu'accroître la confusion. Marcel Chaput a raison de tenir que seule la nation canadienne-française doit et qu'elle peut décider idéologiquement de son avenir, et non pas s'en remettre à l'idée que le Canada anglais se fait de cet avenir; et pourtant, il est à noter que bien des indépendantistes eux-mêmes sont les plus ardents à violer cette règle dans la satisfaction (cf. les solutions du Rapport Parent) ou l'indifférence manifestées pour des réformes dont l'inspiration profonde est étrangère aux traditions les plus caractéristiques du Canada français, source de ces traits distinctifs qui justifient son indépendance.

Sur le plan des faits toutefois, il est indéniable, absolument indéniable et inéluctable que notre sort, notre possibilité de mettre en oeuvre nos idées, est lié à la façon dont le Canada anglais, qui nous domine, réagira et dans sa capacité de nous faire échec. Nous pouvons concevoir notre avenir sans le Canada anglais, mais nous ne pouvons pas le réaliser sans passer par lui, soit par la voie du consentement à priori ou à posteriori, soit par celle des concessions arrachées progressivement, soit par celle de l'assaut et de la victoire dans la violence. Sur un tel point, il ne sert absolument à rien de se payer de mots.

Dans tout cela, il n'est pas question de croire « qu'il se trouve des domaines de notre vie nationale... que la majorité anglaise serait plus habile que nous à administrer ». Il ne s'agit de rien d'autre que de ce que Marcel Chaput concède lui-même: la nécessité de consentir certaines relations à l'interdépendance. Quand nous les ferons dans un état d'indépendance de fait, elles ne se-

ront pas pour autant de nature différente de ce qu'elles seraient si nous avions alors atteint l'indépendance absolue de droit, ultérieurement rajustée aux fins des interdépendances nécessaires.

Bien sûr, l'homme qui est dans l'action appelle toujours confusion les nuances de la vérité qui induisent les populations à réfléchir et à hésiter. Et il est sûr qu'il y a des moments, où il est plus vrai de taire certaines nuances pour que ne soient pas obnubilées les réalisations qui concourent à actualiser la réalité virtuelle du vrai. Mais les hommes d'action ont également besoin, à certains moments, de la douche rafraîchissante des vérités qui les retient dans une tendance à la précipitation, souvent le plus dangereux ennemi de l'avènement du vrai. Marcel Chaput nous concédera qu'à l'Action nationale nous n'avons pas abusé du régime de la douche froide envers les séparatistes. Qu'il consente de temps à autre à nous écouter pour nous entendre, plutôt que de nous éliminer d'un trait de plume par la force centrifuge des idées engagées dans le mouvement circulaire et rétrécissant de l'action.

Le directeur.



VIE NATIONALE

Le mouvement coopératif de la consommation

par Jacques Towner

gérant général de la Fédération
des Magasins CO-OP

Le Mouvement n'atteint pas la très grande puissance et nul ne s'en étonne. Pour l'essentiel, sa naissance et sa structure datent des lendemains de la deuxième guerre mondiale, époque où les super-marchés à succursales multiples, profitant de la prospérité en cours, prennent un essor remarquable. A peine né, voué à l'indifférence des autres mouvements coopératifs (c'est l'histoire de tous les jeunes mouvements), isolé des sources du crédit populaire, soumis à l'opposition voilée des pouvoirs publics et aux prises avec des problèmes techniques, il rencontre une concurrence gigantesque que seul l'égaré des consommateurs dépasse. Malgré tous ces obstacles, le Mouvement enregistre une extension progressive de son implantation et augmente son taux de présence dans la province.

Les lignes suivantes mesurent l'importance et la dimension du Mouvement.

La structure

La structure du Mouvement est fédérative. Elle se compose d'organismes coopératifs de deux catégories, juridiquement autonomes et incorporés en vertu de la Loi

des associations coopératives sanctionnée le 27 mars 1963.

Les catégories d'organismes coopératifs sont:

- 1 — Les unités locales connues sous le nom de "Magasin CO-OP" et constituées de personnes,
- 2 — L'unité centrale appelée "Fédération des Magasins CO-OP" (autrefois désignée "Alliance des Coopératives de Consommation") et constituée de coopératives.

Les Magasins CO-OP

Véritables coopératives de consommation, ils sont au nombre de 116 s'occupant surtout à satisfaire le besoin-nourriture des foyers. Leur influence varie selon les régions géographiques; elle est prépondérante dans certains territoires ruraux et urbains; elle est moins sentie dans les grands centres. Le montant d'affaires annuel, au niveau du détail, se situe entre \$50,000,000 et \$55,000,000. A titre d'exemples: le M.C. d'Asbestos avait en 1964 un chiffre d'affaires de \$1,050,000; les M. C. de Rimouski, \$1,100,000; les M. C. d'Alma, \$1,600,000; les M. C. du Bas-St-Laurent contrôlaient 18% du commerce de l'alimentation de détail. Il est à signaler que plus de 33 $\frac{1}{3}$ % du commerce coopératif canadien de l'alimentation de détail sont effectués dans la province.

Ces statistiques, peu connues de la masse des citadins, démontrent l'existence du Mouvement dans toutes les parties de la province. Ce qui semble nécessaire, c'est qu'il multiplie ses unités en s'implantant en force dans les grandes agglomérations urbaines.

La Fédération des Magasins CO-OP (FEDECOOP)

Constituée et dirigée par une association de coopératives affiliées, la Fédération est une entreprise appliquant en son sein la règle de la démocratie, et visant directement au service à la fois de ses membres et de l'ensemble de la communauté.

Ses services sont divers; ils comprennent:

- 1 — Un *service commercial* qui groupe le pouvoir d'achat des coopératives dans le domaine:
 - a) des produits alimentaires. FEDECOOP distribue les produits à la marque CO-OP,
 - b) des matériaux de construction,
 - c) de l'équipement ménager (appareils électriques, meubles);
- 2 — un *service de vérification* qui s'occupe de la vérification des livres comptables de 64 Magasins CO-OP;
- 3 — un *service technique* qui s'intéresse à la:
 - a) supervision et aménagement,
 - b) publicité,
 - c) promotion.

FEDECOOP a son siège social à Québec et exploite trois succursales: Mont-Joli, Chicoutimi et La Tuque. Il est prévu que les ventes du prochain exercice social de douze mois atteindront \$30,000,000. C'est la plus grande entreprise d'épicerie de gros de la région de Québec. Il est à noter que FEDECOOP n'exercera pleinement son action en tant qu'acheteur qu'à la condition d'abaisser le coût des produits distribués aux coopératives et en définitive aux consommateurs.

FEDECOOP subventionne l'Association Coopérative Féminine du Québec, organisme se vouant à l'éducation de la femme et à sa formation à l'idée de la coopération afin d'élargir son rôle dans l'économie. L'A.C.F.Q. veut collaborer à l'élaboration et à la promotion d'une politique de la famille axée sur ses besoins concrets, conçue pour son épanouissement et aboutissant à son mieux-être.

La planification

Une politique de développement coopératif doit contribuer d'une manière positive au progrès économique et social des familles québécoises dans le respect de leurs droits, c'est-à-dire que le Mouvement doit être capable

de donner satisfaction à leurs besoins matériels, intellectuels et moraux.

Le plan d'expansion du Mouvement en 1975 pourrait ainsi comporter :

- 1 — Une dizaine d'associations coopératives de consommation régionales, établies en vue de la satisfaction du besoin-nourriture, disposant de 150 à 200 supermarchés et de magasins à prix cassés, de quelques magasins généraux et de supérettes, totalisant un chiffre d'affaires de détail d'environ \$160,000,000;
- 2 — Une association coopérative de ventes par correspondance destinée à la satisfaction du besoin-mobilier;
- 3 — Une chaîne de magasins à rayons multiples;
- 4 — Une association coopérative immobilière provinciale possédant tous les biens immobiliers et mobiliers du Mouvement et permettant le financement du développement tout en l'ordonnant;
- 5 — Une puissante organisation centrale englobant l'ensemble des circuits d'approvisionnement et d'administration pour aboutir à une véritable politique d'achats, d'animation, de formation et de promotion.

Le succès de la politique de développement du Mouvement dépend en premier lieu de lui-même; il est aussi conditionné par l'aménagement de l'esprit des consommateurs et par le rôle du Conseil de la Coopération dans l'implantation d'une économie coopérative globale.

Il reste quand même que le Mouvement est le seul organisme capable d'assurer en permanence la protection intégrale des consommateurs. Sur le plan de la libération économique des nôtres, il offre la garantie de continuité nécessaire à toute planification commerciale d'envergure.

Il n'y a aucun doute que la croissance du Mouvement doit être considérée comme un facteur important de développement économique, social et culturel ainsi que de promotion humaine dans la province.

Jacques TOWNER

L'immigration au Canada

par Rosaire Morin

En 1961, les Canadiens d'origine française constituaient 30.4% de la population canadienne. Les prévisions démographiques établissent que cette moyenne procentuelle sera devenue 25.3% en 1971 et 20.4% en 1981.

Cette diminution dans le pourcentage de la population d'origine française menace de détruire les vestiges de notre influence dans la Confédération. La gravité de la situation crée un état d'urgence. Il faut alerter la nation entière.

Opposition de la population

L'auteur de ces lignes analyse certains aspects de la politique de l'immigration au Canada. Il connaît l'opposition traditionnelle de la population à tout mouvement d'immigration. Cette opposition demeure en 1966. Dans *La Presse* du 24 décembre 1965, l'Institut canadien de l'Opinion publique publiait les résultats d'un sondage où la question posée était:

“Comme vous savez peut-être, le ministère fédéral de l'Immigration prend ses dispositions pour importer des milliers d'ouvriers qualifiés. Etes-vous pour ou contre?”

Les opinions varient peu selon les régions. Ce sondage Gallup a produit les résultats suivants :

	<i>Opinion générale</i>	<i>Est</i>	<i>Québec</i>	<i>Ontario</i>	<i>Ouest</i>
Pour	37%	34%	35%	39%	40%
Contre	50	53	51	44	53
Réponses nuancées	6	3	2	11	4
Sans réponse	7	10	12	6	3

I

Immigrants venus au Canada

Dans ce climat d'opposition de la population canadienne, nos gouvernements ont recruté et accueilli de 1852 à 1965 le nombre impressionnant de 9,217,165 immigrants.

Destination par provinces

La destination des nouveaux venus de 1901 à 1965 démontre que 298,643 immigrants se sont établis aux Maritimes, 1,237,229 au Québec, 2,704,889 en Ontario, 779,577 au Manitoba, 543,794 en Saskatchewan, 877,111 en Alberta et 743,262 en Colombie-Canadienne. L'Ouest a donc reçu 40.9% des immigrants canadiens, l'Ontario 37.7%, le Québec 17.2% et les Maritimes 4.1%.

L'influence du Québec est noyée par l'augmentation disproportionnée de la population établie à l'ouest du Long Sault. La présence française dans les autres provinces disparaît par l'accroissement d'une population qui lui est étrangère.

Selon l'origine ethnique

De 1901 au 30 juin 1964, 7,089,823 immigrants sont venus au Canada. Selon leur origine ethnique, nous avons tenu compte des neuf groupes ethniques les plus nombreux.

<i>Origine</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
1 — Britannique	2,740,031	38.66
2 — Italienne	481,316	6.78
3 — Allemande	419,020	5.91
4 — Polonaise	249,093	3.51
5 — Juive	203,503	2.87
6 — Hollandaise	192,006	2.70
7 — Ukrainienne	165,095	2.32
8 — Russe	124,154	1.75
9 — Française	112,740	1.59
10 — Autres	2,402,865	33.91

Même si l'inspiration et les buts de la politique d'immigration n'étaient pas de noyer l'élément français au Canada, la sélection et la venue des immigrants aboutissent à ce résultat.

Selon le pays de naissance et de dernière résidence

La compilation des immigrants d'après-guerre, de 1946 à 1964, permet de constater le pays de naissance de ces 2,357,262 immigrants entrés au Canada durant cette période.

26.3% des immigrants sont nés en Grande-Bretagne, 14% en Italie, 9.5% en Allemagne, 6.3% en Hollande, 6.3% aux Etats-Unis, 5.4% en Pologne, 2.6% en Hongrie, 2.4% en Grèce et 2% en France. Décidément la France n'est pas à la mode.

Les statistiques de 1939 à 1965 relatives au pays de dernière résidence permanente démontrent que 28.4% des immigrants viennent du Royaume-Uni, 13.5% d'Italie, 10.6% d'Allemagne, 9.7% des Etats-Unis, 6.2% de Hollande, 2.8% d'Asie et 2.5% de France.

Notre ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'avait pas découvert le monde francophone. 63,690 Français sur 2,512,910 immigrants.

Mais il avait localisé la Grande-Bretagne depuis longtemps. De 1815 à 1860, le Canada a accueilli 1,196,429 citoyens du Royaume-Uni et de 1901 à 1964, nous avons reçu le nombre impressionnant de 2,740,031 Britanniques.

Ces sujets de l'Empire ne nous ont certes pas aidé à nous décoloniser. L'impérialisme des politiques canadiennes est dû en grande partie à l'esprit britannique des nouveaux venus.

II

Les confessions religieuses

Notre gouvernement canadien s'intéresse peu à la confession religieuse de l'immigrant. Il nous est impossible de distribuer les nouveaux venus à leur arrivée selon leur religion.

Mais l'analyse de la population canadienne d'après les recensements décennaux permet de situer l'allégeance religieuse des Néo-Canadiens établis au pays.

La population canadienne

Envisageons d'abord la population canadienne selon les principales confessions religieuses. Pour une meilleure compréhension, nous traduisons en pourcentage de la population totale la position de chacune des principales Eglises pour les années 1941, 1951 et 1961.

Religion	1941	1951	1961
Catholique romaine	41.8%	43.3%	45.7%
Eglise-Unie du Canada	19.3	20.4	20.2
Eglise anglicane du Canada	15.3	14.7	13.2
Presbytérienne	7.2	5.5	4.5
Luthérienne	3.5	3.2	3.6
Baptiste	4.2	3.8	3.3
Autres	2.4	2.2	2.9
Judaïque	1.4	1.6	1.4
Grecque orthodoxe	1.2	1.3	1.3
Ukrainienne (grecque) catholique	1.6	1.6	1.0
Pentecostale	0.5	0.6	0.8
Mennonite	0.9	0.8	0.8
Armée du Salut	0.3	0.3	0.5
Témoins de Jéhovah	0.1	0.3	0.4
Mormone	0.2	0.3	0.3
Adventiste	0.1	0.1	0.1
	100.0%	100.0%	100.0%

Les 8,342,826 catholiques de 1961 sont parvenus à 45.7% de la population. C'est le sommet de l'Eglise

catholique depuis la Confédération. Mais, cet apogée n'est pas le résultat de l'avènement des nouveaux venus. Il est le produit de l'expansion de l'église et de sa puissance de prosélytisme.

Les Canadiens français sont demeurés catholiques à 95.9%. Les 5,314,380 Canadiens français catholiques représentent 63.7% de l'Eglise catholique au Canada. Le groupe italien est catholique à 93%. 418,826 Italiens constituent 5.02% de l'Eglise romaine. 24.4% des Allemands sont catholiques, soit 256,102 Allemands pour un pourcentage de 3.06% de l'Eglise.

Les 11,197,951 Canadiens d'autres origines ethniques sont catholiques à 21.0% et ils représentent 28.22% de l'Eglise catholique. 2,854,262 Britanniques composent 77.9% de l'Eglise-Unie du Canada. 2,030,844 Britanniques constituent 84.3% de l'Eglise anglicane et 692,500 Britanniques forment 84.6% de l'Eglise presbytérienne. 1,415,410 Britanniques représentent 16.8% de l'Eglise catholique. 1,003,653 Britanniques, soit 12.5% de leur nombre, appartiennent à d'autres confessions religieuses.

Nous soulignons aussi que les religions chrétiennes recueillent en 1961 l'adhésion de 88% de la population du Canada.

La population néo-canadienne

La répartition selon les religions des 2,844,263 Néo-Canadiens de 1961 nés en pays étrangers produit le tableau suivant:

<i>Religion</i>	<i>Nombre</i>	<i>% de la population néo-canadienne</i>
Catholique romaine	886,111	31.15%
Eglise anglicane du Canada	510,980	17.97
Eglise-Unie du Canada	381,436	13.41
Luthérienne	272,848	9.60
Autres	201,429	7.08
Presbytérienne	193,932	6.81
Grecque orthodoxe	111,629	3.92
Judaïque	104,636	3.68
Baptiste	69,274	2.44
Ukrainienne catholique	63,951	2.25
Mennonite	30,657	1.08
Pentecostale	17,380	0.61

31.15% des Néo-Canadiens sont catholiques, alors que la population totale est catholique à 45.7%. Les gains sont réalisés par la religion luthérienne qui obtient l'adhésion de 9.6% des Néo-Canadiens en regard de 3.6% de la population canadienne. 7.08% des Néo-Canadiens professent une autre religion que celles qui sont mentionnées, alors que seulement 2.9% de la population appartient à d'autres religions. Les Judaïques obtiennent une proportion de 3.68% parmi les Néo-Canadiens et de 1.4% parmi la population canadienne.

Les catholiques sont en recul. A longs termes, l'immigration modifiera la position des religions. L'Eglise catholique est celle qui recueille proportionnellement le moins de fidèles parmi les Néo-Canadiens. Les pourcentages des adhérents néo-canadiens à une confession religieuse représentent les proportions suivantes :

<i>Religion</i>	<i>% des Néo-Canadiens en regard de la confession religieuse canadienne</i>
Grecque orthodoxe	46.55%
Judaïque	41.13
Luthérienne	41.10
Autres	37.9
Ukrainienne catholique	33.72
Presbytérienne	23.69
Eglise anglicane du Canada	21.21
Mennonite	20.10
Pentecostale	12.07
Baptiste	11.67
Catholique romaine	10.62
Eglise-Unie du Canada	10.41

Les immigrés catholiques ne représentent même pas la proportion du 15.6% des Néo-Canadiens face à la population du Canada. Notre crainte grandit encore devant ce fait qu'environ 90% des 886,111 Néo-Canadiens catholiques ont adopté la langue anglaise. Quelle proportion d'entre eux conservera la foi catholique?

La population néo-québécoise

Les Néo-Québécois de 1961 nés à l'étranger se chiffrent par 388,449. A quelles religions adhèrent nos immigrés du Québec? Les statistiques nous révèlent :

<i>Religion</i>	<i>Nombre</i>
Catholique	194,029
Anglicane	47,362
Judaïque	45,253
Eglise-Unie	26,646
Grecque orthodoxe	22,485
Luthérienne	16,989
Presbytérienne	16,892
Autres	11,129
Baptiste	2,814
Ukrainienne orthodoxe	3,746
Pentecostale	1,011
Mennonite	93

Les Néo-Québécois professent la religion catholique dans une proportion de 49.9%. Les Anglicans comptent pour 12.1%, les Judaïques 11.6%, l'Eglise-Unie 6.8% et les autres confessions religieuses 19.6%. C'est la transformation progressive du milieu québécois dans sa foi, dans sa mentalité et dans ses structures.

Ce phénomène s'accroît surtout dans la zone métropolitaine de Montréal qui a accueilli 321,091 des 388,449 immigrants du Québec. La zone métropolitaine comprend 82.6% des Néo-Québécois.

Alors que la population de la zone métropolitaine est catholique à 77.6%, les immigrants de la zone ne le sont qu'à 47.4%. Les Judaïques représentent 13.8%, les Anglicans 11.7%, les Grecs orthodoxes 6.5%, les fidèles de l'Eglise-Unie 6.4% et les autres confessions 14.2%.

Conclusion

A ce rythme, la composition de la population canadienne s'oriente vers la tour de Babel. A ne tenir aucun compte de la confession religieuse du nouvel arrivant, le Canada bâtit sur le sable mouvant qui engloutit celui qui s'y aventure. N'est-il pas vital de prévoir le peuplement du pays avec des immigrants qui s'adaptent aux principes chrétiens et qui respectent l'équilibre religieux de l'année 1961?

Dans les 20 dernières années nous avons accueilli environ 500,000 immigrants qui n'adhéraient pas à la

foi chrétienne. Les tendances et les orientations actuelles de l'immigration nous permettent de croire que le nombre des nouveaux venus étrangers aux principes chrétiens augmentera au cours des prochaines années.

Il est temps de mettre le holà!

III

Les groupes ethniques

La population canadienne

Au recensement de 1961, les 7,996,669 Britanniques constituaient 43.8% de la population et les 5,540,346 Français représentaient 30.4%. Les Néo-Canadiens au nombre de 4,701,232 composaient 25.8% de la population et en 1967, leur nombre dépassera les citoyens canadiens d'origine française.

Les principaux groupes de Néo-Canadiens comprennent les

Allemands	1,049,599	5.8%
Ukrainiens	473,337	2.6%
Italiens	450,351	2.5%
Hollandais	429,679	2.4%
Polonais	323,517	1.8%

Cette diversité grandissante des origines ethniques suscite déjà des problèmes politiques, sociaux, économiques et culturels. Dans la mesure où l'on respecte l'équilibre démographique des Français sur tout le territoire canadien, il convient d'accueillir des éléments étrangers qui acceptent de s'assimiler aux deux groupes fondamentaux de la Confédération dans des proportions équitables et proportionnelles.

Distribution par provinces

La répartition de la population par provinces dé-

montre que les minorités françaises sont littéralement "noyées".

	<i>Britan- niques</i>	<i>Néo- Canadiens</i>	<i>Canadiens français</i>	<i>% de la province</i>
Terre-Neuve	428,899	11,783	17,171	3.7%
Ile-du-Prince-Edouard	83,501	3,710	17,418	16.6
Nouvelle-Ecosse	525,448	123,676	87,883	11.9
Nouveau-Brunswick	329,940	35,869	232,127	38.8
Ontario	3,711,536	1,876,615	647,941	10.3
Manitoba	396,445	441,305	83,936	9.1
Saskatchewan	373,482	491,875	59,824	6.4
Alberta	601,755	646,870	83,319	6.2
Colombie Canadienne	966,881	595,231	66,970	4.1
9 provinces	7,417,887	4,226,934	1,296,589	10.0%
Québec	567,057	450,800	4,241,354	80.6%

Les minorités françaises établies en dehors du Québec représentent 10% de la population des neuf provinces, comparativement à 57.3% pour les Britanniques et à 32.7% pour les Néo-Canadiens. Dans la position démographique, si nous comptons distinctement les Anglais, les Ecossais et les Irlandais, le groupe français se classe numériquement en première place au Québec et au Nouveau-Brunswick et en troisième place à Terre-Neuve. Nous sommes au 4e rang à l'Ile-du-Prince-Edouard, en Nouvelle-Ecosse et en Ontario; au 6e rang au Manitoba et en Colombie-Canadienne et au 7e rang en Saskatchewan et en Alberta.

Comme en 1881, les Anglais dominant Terre-Neuve et les Ecossais, l'Ile-du-Prince-Edouard. Les Anglais ont dépassé les Ecossais dans la Nouvelle-Ecosse. Au troisième rang en 1881, les Français du Nouveau-Brunswick dominant par le nombre en 1961. Le Québec demeure français. Les Anglais ont devancé les Irlandais en Ontario, les Ecossais au Manitoba et ils conservent leurs positions de premier rang en Saskatchewan, Alberta et Colombie.

Globalement, 6 provinces sont britanniques, 3 cosmopolites et de langue anglaise et une seule demeure française. Une contre neuf. David contre Goliath. Et notre personnel politique nous a enlevé notre fronde...

La révolution "tranquille" semble même nous tranquilliser. Au moins si on nous respectait. Si on accordait à nos compatriotes des autres provinces un traitement équivalent à celui dont jouit l'élément anglais dans le Québec...

La population néo-canadienne

Nos 2,844,263 Néo-Canadiens nés à l'étranger se composent de

		<i>% des immigrés</i>
Britanniques	1,151,015	40.4%
Allemands	287,135	10.0
Italiens	265,169	9.3
Hollandais	155,630	5.4
Polonais	128,950	4.5
Ukrainiens	110,109	3.8
Scandinaves	104,805	3.6
Français	88,258	3.1
Autres	553,192	19.9

3.1% d'immigrés français... Dans quelle galère sommes-nous embarqués? Dans une Confédération où nous sommes des partenaires égaux?...

Les positions des immigrés Britanniques et Français dans les provinces démontrent l'application d'une politique anglaise dominatrice.

	<i>Britanniques</i>	<i>%</i>	<i>Français</i>	<i>%</i>
T.N.	4,435	70.7%	180	2.8%
I.P.E.	2,059	68.8	156	5.2
N.E.	21,785	63.7	1,419	4.1
N.B.	15,404	66.1	2,544	10.9
Qué.	99,536	25.6	52,361	13.4
Ont.	568,507	42.0	14,326	1.0
Man.	59,914	35.2	3,199	1.8
Sask.	52,440	35.1	3,508	2.3
Alb.	103,749	35.9	4,851	1.6
C.C.	221,446	52.3	5,566	1.3

En groupant les Anglais, Ecossais et Irlandais en un seul groupe, l'immigré français n'arrive même pas au second rang des immigrants dans aucune province. Nous sommes au troisième rang dans deux provinces, au qua-

trième dans deux, au cinquième dans une, au huitième dans deux et au neuvième rang dans trois provinces.

Les Hollandais sont au second rang dans deux provinces, les Italiens dans deux provinces, les Allemands dans cinq provinces et les Britanniques dominant dans toutes les provinces. Vive un pays biculturel! en attendant la confusion des langues... et la tour de Babel...

Un tel résultat britannique suppose de la préméditation. Il s'agit d'un complot organisé pour "noyer" les Français. En termes de politiciens, nous sommes devant des combines et du tripotage. C'est un crime de lèse-majesté contre le Canada, l'un de ses éléments constituants étant le Canada français.

La situation rappelle ce malheureux qui appelait tous les jours la Mort à son secours. La nation canadienne-française criera bientôt: "O Mort, que tu me sembles belle! Viens vite, viens finir ma fortune cruelle."

La population néo-québécoise

Des immigrés qui vivent au Québec, 25.6% sont Britanniques, 17.1% Italiens, 13.4% Français, 5.3% Allemands et 38.6% d'autres nationalités.

Dans la zone métropolitaine, les immigrés français représentent 8.8% des immigrants et les Britanniques comptent pour 24.8%. La disproportion choque. Dans le milieu montréalais, neuf sur dix immigrants rejoignent l'élément anglophone. Même les groupes ethniques apparentés au point de vue culturel et racial passent graduellement à l'élément anglais. Avec la croissance de l'immigration, il est à redouter qu'un bon matin, nous nous réveillions en minorité dans la seconde ville française du monde.

Le vieil axiome "Deux sûretés valent mieux qu'une et le trop en cela ne fut jamais perdu" doit animer l'action de l'Etat du Québec et de la nation canadienne-

française. Chaque année, avec l'immigration, nous perdons une bataille. Un jour, nous aurons perdu la guerre.

IV

Les langues française et anglaise

La population canadienne

Au sens du recensement de 1961, il est convenu d'attribuer le caractère de "langue maternelle" à la première langue qu'une personne a parlée et qu'elle comprend encore. "La langue officielle porte sur le nombre de personnes qui ont déclaré pouvoir parler l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, ou les deux."

La situation de la langue française est angoissante. Le tableau suivant illustre sa position face à la puissance assimilatrice de la langue anglaise.

	<i>Origine</i>	<i>Langue Maternelle</i>	<i>Langue Officielle</i>	<i>Langue Parlée</i>
Britanniques	7,996,669	10,660,534	12,284,762	14,515,934
Français	5,540,346	5,123,151	3,489,866	5,721,038
Autres	4,701,232	2,454,552	2,463,619	232,447

Les Britanniques d'origine constituent une proportion de 43.8%, mais 58.4% de la population déclarent que leur langue maternelle est la langue anglaise, 67% ne parlent que l'anglais et 79% parlent l'anglais. Le gain britannique s'établit à 14.6% pour la langue maternelle, à 23.2% pour la langue officielle et à 35.2% pour la langue parlée.

Les Canadiens d'origine française représentent 30.4% de la population. 28.09% ont conservé le français leur langue maternelle, 19.1% ne parlent que le français et 31.3% parlent le français. La langue maternelle française subit un recul de 2.31% et la langue officielle une perte de 11.3%. Les parlants français augmentent de 0.9%.

Distribution par provinces

Dans les 9 provinces autres que le Québec, la situation de la langue indique notre progression vers un Canada de plus en plus anglais.

	<i>Anglais seulement</i>	<i>Français seulement</i>	<i>Anglais et français</i>	<i>Ni anglais ni français</i>
<i>Nombre</i>	11,676,127	235,016	892,294	175,599
<i>%</i>	89.97	1.81	6.87	1.35

Dans un pays bi-ethnique et bi-culturel, à l'extérieur du Québec, l'anglais est parlé à 96.84% et le français à 8.68%. La position des langues officielles se traduit par les pourcentages suivants:

	<i>Anglais seulement</i>	<i>Français seulement</i>
T.N.	98.5%	0.1%
C.C.	95.3	0.2
Alb.	94.1	0.4
Sask.	93.6	0.4
N.E.	92.9	0.8
I.P.E.	91.1	1.2
Man.	89.6	0.9
Ont.	89.0	1.5
N.B.	62.0	18.7

La population néo-canadienne

Sur les 2,844,263 immigrants, 85.9% ne parlent que l'anglais, 2.1% ne parlent que le français, 4.4% ne parlent ni français ni anglais et 7.6% parlent français et anglais.

Sur 61,599 immigrants qui ne parlent que le français, 55,704 vivent au Québec. Dans les 9 autres provinces, sur 2,455,814 immigrants, nous n'en comptons que 5,895 qui ne parlent que le français, soit un pourcentage de 0.2% et le nombre total des immigrants qui peuvent y parler le français s'élève à 278,052, soit un pourcentage de 11.3%.

Les immigrants d'origine britannique se chiffrent par 1,151,015. Les Néo-Canadiens qui ont adopté l'anglais leur langue maternelle s'élèvent à 1,318,976. Sur les

88,258 Français d'origine, nous n'en retrouvons que 85,731 qui aient conservé l'usage du français.

Le déséquilibre entre les immigrants britanniques et français conduit à l'assimilation progressive des minorités françaises.

Le drame tragique des Canadiens français qui s'anglicisent s'exprimait ainsi en 1961 :

	Nombre	Perte
Ont.	222,639	34.36%
N.E.	48,315	54.97
Alb.	41,043	49.26
C.C.	40,791	60.90
Sask.	23,661	39.55
Man.	23,037	27.44
N.B.	21,597	9.30
T.N.	14,021	81.65
I.P.E.	9,460	54.31
Y.	1,409	58.63

Le rêve des Durham et Sifton de "noyer" les Canadiens français est réalisé par Pearson et Diefenbaker.

La population néo-québécoise

Au Québec, sur nos 388,449 Néo-Québécois, 49.3% ne parlent que l'anglais, 14.5% que le français et 28.4% parlent le français et l'anglais. 77.7% des immigrants utilisent l'anglais, alors que 42.7% peuvent parler le français.

La comparaison entre l'origine des immigrants et la langue maternelle établit que 31% d'entre eux ont adopté l'anglais leur langue maternelle, alors que seulement 14.9% ont choisi la langue française.

Dans la zone métropolitaine, 38.2% seulement des immigrants peuvent parler le français et 78.9% utilisent l'anglais. 9.2% des Néo-Montréalais ne parlent ni français ni anglais.

A moins d'un redressement immédiat, la culture française en terre d'Amérique se limitera au Québec dès 1981, et disparaîtra du continent dès le 21^e siècle.

À la périphérie des forêts

par Odina Boutet

A partir des bords du fleuve St-Laurent, l'étendue de terre fertile est très étroite en certains endroits. Elle se couvre de fières maisons à toits pointus et de bâtiments prospères. Mais bientôt, la forme ronde des collines se laisse prendre à l'étreinte des forêts qui la chargent ici au bas, là au flanc, tantôt au sommet, soudain tout entière. Ce sont les contreforts des Laurentides. Alors les maisons se font plus petites, les champs plus rares, les granges plus modestes. Souvent, il n'y a qu'une étroite mesure devant laquelle on s'interroge : qui donc a bien pu espérer vivre ici ? Mais, non, ce n'est pas la fin. Il y en a encore tout le long du chemin, jusqu'à un autre village un peu plus haut, un peu plus à l'est, un peu plus à l'ouest, jusqu'à la barrière d'une compagnie forestière.

Entre les territoires gardés aux cris de la bête de la forêt et la plaine lourde d'argile du Saint-Laurent, une farouche population d'humains entame le mystère des terres légères, des terres noires, des sables blond, roux et gris. Des deux côtés de chaque route, les établissements s'alignent sans fin, à peine interrompus ici et là par quelques arpents de brousse. On se demande si c'est la route ou la forêt qui a osé venir jusque-là, mais dans la clarté fulgurante des éclaircis se dressent des habitations, des

bêtes et des gens, innombrables, dans un pays immense. Quand on vient de la plaine, on croit qu'ils se rattachent à la plaine; mais quand on revient de la forêt, on voit qu'ils sont enchaînés à la forêt. Les instruments de la plaine ont perdu de leur utilité et les sabots des bêtes doivent être très lourds sur les maigres tapis d'herbes. La hache et la scie apportent certes plus de pain que le blé ou l'avoine, sur la table où quémante le gouffre de la faim, pour une famille qui dit parfois le bénédicité, mais hélas, aussi parfois des blasphèmes.

Si la plaine est étroite et rare la bonne terre, infinie est la forêt et bien présomptueux ceux qui ont cherché sous ses pieds une moisson digne d'une grosse maison. Entre l'habitant de la vallée du St-Laurent et le bûcheron des chantiers, un malheureux, un téméraire paysan des terres rousses s'est fait un pays en reculant l'ombrage des montagnes. Il est le pionnier d'une conquête accomplie au delà de la terre de son père, pendant que la ville lui refusait un gagne-pain et que la forêt retenait ses billes au profit d'une grosse compagnie. Si la plaine est étroite, les contreforts, eux, sont très étendus et la population qui les habite est très nombreuse. Quand on va par ces terres de misère et d'oubli, on est saisi d'un profond respect ou d'une silencieuse admiration pour ceux qui, entre deux noirceurs, celle du matin et celle du soir, renversent, avec le sol labouré, la promesse d'une année qui n'a pas assez donné. Mais le poète, au lieu de brailler, voit sur la tête rouge du sillon qui traverse la colline, s'avancer en colère les Gaulois qui ont repris la guerre, les Normands à la proue d'une charrette tirée par de blonds chevaux, au fond d'un ravin qui se tord entre les vertes pentes d'un paturage qui dispute les espaces à la brume. Ils vont la faire sauter, la barrière.

Ce n'est pas en nombre de villages, qu'il faut les compter, les victimes de la périphérie des forêts. Elles sont aussi nombreuses qu'il y a de membres dans chaque famille, sur chaque terre qui commence en herbes au bord du chemin et qui finit en arbres à l'autre extrémité, ces

terres que la forêt reprend pouce à pouce, chaque fois que le paysan tourne le dos. La nature les avertit sans cesse que les ressources naturelles en ces lieux se dressent au delà des fourrés où on les a repoussées. La richesse, la grande richesse de la nature, dès qu'on s'éloigne de la vallée laurentienne, c'est la forêt laurentienne.

Ils sont des milliers, nos gens, pris entre la honte de n'avoir pas une bonne terre à cultiver comme ceux de la vallée, et la dépossession de ce qui pousse bien en ces lieux, le bois. Ils forment un peuple d'arrière-zone, une sorte de transition sournoise entre le sol généreux des bords du grand fleuve et le mur des troncs durs qui s'avance vers eux. Cette masse humaine vit dans une situation ingrate, quoique chacun de ses membres puisse chaque jour toucher du bout du doigt un arbre précieux et marcher dans l'ombre d'une fortune. Ils n'ont d'autres perspectives que celles de gratter désespérément un sol avare, en refoulant une secrète envie envers ceux qui sont mieux partagés, ou de franchir la barrière d'un chantier pour gagner quelques dollars qui n'auront rien ajouté à leur salubrité ni à la nôtre. Cette société, mi-terrienne mi-forestière, est frustrée par la forêt et par la terre.

Il s'ensuit que le peuplement de notre pays devient une occasion de perdre des valeurs humaines, dans cette partie des terres qui est quand même la plus grande de tout notre territoire. La ville et les banlieues ouvrières sont déjà pleines de difficultés. La campagne ancienne subit des transformations industrielles. Pendant ce temps, les espaces étagés en deçà et au delà des montagnes gardent une population pauvre et sans avenir, alors que la nature leur fait pousser sous le nez une richesse qui serait suffisante pour organiser le peuplement progressif du reste de notre arrière-pays.

S'il existe un moyen de faire pénétrer la famille en forêt, avec les outils modernes d'exploitation et la facilité des communications, nous aurons agrandi notre nation à la mesure de la plus grande richesse naturelle qui

se trouve en notre pays. En rendant possible le peuplement de la plus grande partie de notre territoire, nous augmenterons non seulement nos ressources humaines permanentes, mais aussi la valeur et la diversité de notre population. Alors que présentement, les cités et les élites rurales, et autres, doivent renflouer une population marginale qui pèse sur elles de toute son impossibilité de vivre au niveau des autres et d'envisager son sort avec des idées saines, un changement de perspective pour les habitants de nos plus grands espaces peut devenir aussi un changement de perspective pour la nation. Que penser de l'apport que serait, pour tous, une population instruite de la science des arbres, de la technique d'exploitation des forêts, de la connaissance d'un peuplement humain sur les contreforts laurentiens? Au lieu de vivre dans la médiocrité, une famille fortement installée là où pousse la meilleure récolte de bois, ayant sous les yeux quotidiennement le spectacle de la beauté dans la durée, vivant dans l'espérance que l'instruction des parents et des enfants va leur révéler chacun des secrets vitaux d'une grande plantation naturelle, voit s'ouvrir les voies d'un avenir. Pendant qu'aux abords des villes, les industries se cherchent des talents et des clients, au sein de la forêt peut se constituer l'oasis humaine la plus nombreuse et la plus prometteuse. Les rivières coulent déjà en direction du grand fleuve, capable de porter à la dérive les bois flottants. Le sol est solide pour la construction des routes. Les gens ont depuis toujours l'habitude du défrichement qui pourrait leur permettre d'entourer leurs établissements d'un espace vert, protecteur, entre la grande forêt et eux, contre les incendies et contre l'inculture.

Je ne veux pas poser la question, à savoir qu'est-ce qui manque. Il y a suffisamment, et c'est cela qu'il faut démontrer. On saura comment procéder pour peupler largement cette partie de notre pays, en considérant ce qui s'offre à nous en ces lieux. D'abord, la forêt, riche, belle et permanente. Ensuite, une population, travailleuse, forte et permanente aussi.

Que faut-il, pour unir ces deux grandes réalités? il faut que l'amour de la forêt soit satisfait par la possession de la forêt. En cela, comme en d'autres domaines, la loi vitale est toujours la même. C'est sur la façon de procéder à l'union, là encore, que se présentent les difficultés, qui ne sont cependant pas insurmontables. Procédons suivant un principe d'autorité ou d'authenticité: pour que le peuplement forestier et humain soit et demeure un peuplement uni, il s'agit d'éviter le morcellement là où les liens ne sauraient exister et de ne pas affaiblir les liens là où ils peuvent être puissants.

Pour que la forêt demeure un peuplement boisé, il faut concéder à chaque famille, qui devient un facteur de déboisement, un espace suffisant pour qu'elle établisse une rotation de coupe qui lui laisse assez de bois pour vivre à l'aise et qui laisse à la forêt assez de temps pour pousser à l'aise également. Ainsi, la famille devient aussi un facteur de reboisement, sans compter la possibilité de planter des arbres quand c'est nécessaire. Pour que chaque famille fasse en outre partie d'un peuplement humain, il faut que des routes soient tracées là où des peuplements forestiers assurent l'établissement des familles. Il faut en outre que le mode d'exploitation des forêts facilite à tous les contacts et la sécurité.

L'Etat du Québec détient les bonnes forêts sur une superficie de 244,000 milles carrés, en allant vers le nord jusqu'au lac Mistassini. Cela représente environ 88% du territoire et plus de 90% des superficies boisées. Une régie des forêts s'impose donc. Il est facile de concevoir, à partir de cette régie, la circonscription de zones naturelles, dans le voisinage des régions actuellement peuplées. Par le calcul des périodes de croissance des arbres, il est possible de délimiter l'espace nécessaire à l'établissement d'une famille et à la consolidation de tout un secteur de peuplement humain.

Dès qu'on offre à des familles l'occasion de commencer une exploitation forestière sur des bases permanentes, on ouvre la porte au peuplement de tout l'arrière-

pays, on suscite un nouveau marché aux producteurs d'outillage forestier, on donne une dimension humaine nouvelle à une population qui était jusqu'alors défavorisée. C'est une promesse de relèvement général pour la nation.

Il y a cependant un mais. Comme toujours, les difficultés ne viendront pas du côté de la nature, mais du côté de la politique. Les compagnies forestières n'ont jamais limité leur action aux seuls intérêts de la nation. Il appartiendra donc au peuple de lever ces barrières d'intérêts privés et d'obtenir de l'Etat qu'une régie détienne l'autorité sur les forêts du Québec. Les exploitants obtiendront de cette régie les droits nécessaires à la conduite de leurs affaires, en tenant compte de la priorité nationale, comme il est naturel que cela se fasse. Sans entrer ici dans le détail des modalités, sur lesquelles il sera toujours loisible aux gens compétents de discuter, on peut dès lors prévoir que le long des grandes voies naturelles, rivières et vallées, courront des routes de liaison, en regard desquelles s'échelonneront des établissements qui offriront au voyageur la surprise de leur petit espace vert, au sein de la haute forêt. Ce sera le royaume original des forestiers laurentiens qui, n'ayant pu décemment cultiver la terre, auront décidé de cultiver la forêt. En nos temps modernes, avec la mécanisation généralisée, la famille forestière dont les revenus seront assez élevés, pourra être formée d'ingénieurs, de techniciens, de sages connaisseurs et de poètes, autant que d'autre chose.

Il est certain, qu'entre la régie des forêts et l'exploitant, un ou des organismes sont nécessaires, pour l'agencement et la supervision des exploitations et de la production. Les grands commis ont l'habitude et le goût de ces fonctions. Qu'une commission prépare les données de base pour que soit livré à la population notre hinterland forestier et les produits de la forêt ne seront plus exploités en marge du bon peuple. Des milliers de gens vivent aux abords de la forêt, attendant, sans y croire, que leur

amour et leur connaissance du métier deviennent une fondation pour leur vie. Le temps est venu de leur donner accès à la dignité et à la propriété. L'enjeu est d'importance, car, ne l'oublions pas, la forêt est la plus grande de nos richesses naturelles, et la population qui la frôle est la plus capable d'étendue de ce pays.

De nombreuses contrées, à travers le monde, sont peuplées pour l'exploitation des plantations de café, de cacao, de cannes à sucre, de caoutchouc et que sais-je encore. Ici, la production est naturelle et il suffira généralement d'en coordonner l'exploitation.

En ce moment, des enquêtes ont lieu dans les régions pauvres du Québec et un effort de participation est demandé à la population pour son relèvement. Qu'est-ce qui empêche des gens qui connaissent le bois, et qui vivent déjà pratiquement dans le bois, de devenir propriétaires d'une superficie boisée largement concédée, plus que ne le furent les terres agricoles chichement séparées? Qu'est-ce qui empêche que des normes d'exploitation forestière soient prévues pour des familles qui habiteraient leurs concessions boisées comme elles ont habité leurs petites terres de roches? Qu'est-ce qui empêche une inspection régulière des forêts et une mise en marché dirigée? Dans le voisinage des municipalités rurales sans avenir, les municipalités forestières auraient tout un avenir. L'initiative devra-t-elle venir encore une fois de la coopérative? Cela est fort possible et, sans doute, fort bien. Mais vu l'importance d'une action engagée dans cette voie, il serait bon qu'un lieu d'essai soit désigné d'accord avec toutes les autorités concernées. Il y en a des centaines qui s'offrent au choix.

CHRONIQUES

L'économique

Quelques inconvénients d'une grande emprise de l'État sur l'économie à la lumière de l'expérience française

*Texte d'une communication présentée à la
Tribune sociale et économique du Québec
(décembre 1965)*

On parle beaucoup de "socialisation" dans la Province de Québec. Le mot est des plus ambigus et il recouvre des concepts bien différents selon l'auteur qui l'utilise. Il y a loin de la "socialisation" de "Mater et Magistra" à la "socialisation" marxiste! On peut dire cependant que beaucoup d'auteurs lui attribuent la signification générale d'"intervention de plus en plus poussée de l'Etat dans l'économie", quelle que soit la forme de l'intervention.

Si l'on retient cette définition du mot, la France peut être considérée comme un pays fortement "socialisé". Vingt pour cent des salariés (militaires exclus) travaillent soit dans la fonction publique, soit pour des entreprises possédées par l'Etat. Vingt pour cent des salariés, cela fait plus de 15% de la population active! Mais l'examen des activités des entreprises détenues par l'Etat est plus significatif encore. La Banque de France et les quatre plus grandes banques de dépôts (Crédit Lyonnais, B.N.C.I., Société Générale, C.N.E.P.) sont nationalisées. L'électricité, le gaz, les houillères, l'énergie atomique, c'est-à-dire l'ensemble des sources d'énergie sauf le pétrole, sont nationalisés. Les chemins de fer, la Compagnie de Transport aérien Air-France sont nationalisés. Les

télécommunications, le service des postes, la plupart des compagnies de constructions aéronautiques, la Régie des automobiles Renault, la plupart des compagnies d'assurances importantes sont nationalisés.

Pratiquement tous les Français et toutes les entreprises françaises sont directement clients de l'Etat.

L'Etat est aussi présent de façon moins évidente mais aussi importante dans bien d'autres organismes: la Caisse des Dépôts et Consignations qui draine une bonne partie de l'épargne privée, les assurances sociales qui représentent plus de 30% du coût de la main-d'oeuvre sont pratiquement contrôlées par l'Etat. Des sociétés d'économie mixte, c'est-à-dire dont l'Etat détient le contrôle en fait sinon en théorie, contrôlent une part importante du marché du pétrole (C.F.P., U.G.P.). Les émissions d'obligations faites par des organismes publics ou para-publics atteignent 90% du total des émissions obligataires.

Cette "socialisation" très poussée existe depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Elle s'est développée au cours des années. La France a donc déjà une longue expérience dans ce domaine, expérience qui mérite d'être étudiée lorsque l'on veut se faire une opinion sur les avantages et les inconvénients de la "socialisation".

Ce sont des inconvénients et des inconvénients seulement que nous traiterons aujourd'hui.

L'inconvénient majeur est sans conteste l'abandon progressif des deux impératifs qui conditionnent la santé d'une entreprise: la nécessité des profits et la nécessité des investissements. Cet abandon est parfois fait de propos délibéré; mais le plus souvent il est inconscient: on donne tout simplement la priorité à d'autres impératifs qui n'ont aucun caractère économique. C'est par exemple le cas des postes et télécommunications. Le service des postes a un déficit chronique; il faudrait augmenter les tarifs ou réduire les frais de gestion ou faire les deux à la fois pour qu'il puisse vivre en autonomie et se financer.

On préfère prendre les profits du service des télécommunications, qui ainsi n'a plus les moyens de faire les investissements nécessaires. Malgré un corps de techniciens remarquables, le téléphone est d'une utilisation de plus en plus difficile en France.

Autre exemple caractéristique: les houillères. Beaucoup ne sont plus rentables. Decazeville est dans ce cas. Une entreprise privée devrait fermer ses portes. Les ouvriers l'admettraient (on ne peut pas obliger un patron à perdre de l'argent) et, la mort dans l'âme peut-être, ils accepteraient de se reconvertir sur place si possible, en se déplaçant si nécessaire. Comme le patron est ici l'Etat, on attend de lui qu'il maintienne l'emploi coûte que coûte. Il DOIT fournir du travail sur place (1) en maintenant les droits acquis. Si le gouvernement essaie de résister, l'opposition s'en empare, la démagogie va bon train et le gouvernement doit plier; sans cela gare aux élections!

L'abandon de la notion de rentabilité et l'acceptation d'un déficit chronique conduisent bien naturellement à des relâchements dans la surveillance des dépenses. Si on évite des dépenses somptueuses, trop visibles mais dans le fond pas très dangereuses, on se soucie peu de la lutte contre cette plaie qu'est la multiplication du personnel administratif. Car dans le problème du personnel, les impératifs politiques priment les impératifs économiques. L'Etat doit donner l'exemple; son personnel doit donc être nanti d'un système de sécurité sociale d'avant-garde, d'une sécurité d'emploi totale, d'une retraite confortable et si possible précoce. Toute compression du personnel est extrêmement difficile, les droits acquis, même s'ils sont devenus injustifiés fourmillent et les charges sont écrasantes. L'exemple typique est celui de la Société nationale des Chemins de fer (S.N.C.F.) au

1. Le Français garde de son ascendance paysanne une grande répugnance à quitter son village natal. Fort heureusement ce sentiment s'estompe progressivement dans les grandes villes et chez les jeunes habitants de la campagne.

personnel pléthorique et aux retraités plus pléthoriques encore.

Quatrième gros inconvénient: la "socialisation" conduit inexorablement vers une centralisation excessive. Deux raisons conduisent à cette situation. Dans la fonction publique, les dirigeants n'aiment pas déléguer leurs pouvoirs; qu'un subordonné prenne une mauvaise décision et qu'un adversaire du gouvernement s'en empare, l'affaire prend tout de suite une ampleur politique. Pour l'éviter on enferme les fonctionnaires dans un carcan de règlements qui leur laisse une marge de manoeuvre très faible. D'autre part, comme on oublie la notion de rentabilité, on pense rarement à éliminer les contrôles qui coûtent plus chers que le risque contre lequel ils protègent. Par exemple un ingénieur départemental des Ponts et Chaussées doit demander l'autorisation à Paris pour acheter un réveille-matin d'une valeur de \$5.00. Les conséquences de cette centralisation sont souvent désastreuses. Les décisions sont lentes, peu compatibles avec une action commerciale (pour protéger les assurés contre les abus publicitaires possibles de la part des compagnies d'assurances, tous les imprimés qui vont dans le public doivent être visés par un fonctionnaire du ministère des finances; durée de l'opération: de 1 à 6 mois, coût important; utilité quasi nulle puisque les abus n'existent pas plus qu'en France dans les pays comme le Canada où un tel contrôle n'existe pas). La budgétisation est tellement poussée et tellement lourde que chaque échelon majore ses besoins réels sachant bien que s'il lui fallait dans de brefs délais quelque chose de non prévu, il ne pourrait pas l'obtenir à temps. On a ainsi souvent du personnel en surnombre peu ou pas occupé: nous connaissons de nombreux cas de cadres restés 6 mois sans aucun travail, de cadres supérieurs pouvant consacrer plus de la moitié de leur temps à des activités extérieures à leur profession (à la Régie des Tabacs en particulier), de services entiers travaillant pratiquement à mi-temps. Dans certains secteurs, on assiste en fin d'année à une débâche d'achat de matériel inutile, car si l'on ne dépense

pas tout le budget alloué pour l'année il risque d'être réduit l'année suivante alors que l'on en aura besoin en totalité.

Tout comme le dirigeant d'une entreprise privée se sent attiré par le libéralisme économique (le vieux "laisser faire, laisser passer"), le haut fonctionnaire incline vers le dirigisme. Lorsque l'Etat participe fortement dans l'économie comme en France, il est certain que le dirigisme gagne en importance et est de plus en plus admis. C'est ainsi que Monsieur François Bloch-Lainé (l'un des plus libéraux des grands commis de l'Etat) dans son livre "Pour une réforme de l'entreprise" prône qu'il y ait dans le conseil d'administration des entreprises, un représentant de l'administration (du "Plan") et avoue (page 131) : "quand l'Etat pratique aussi largement qu'il tend à le faire, les "incitations" afin d'obtenir des entreprises les résultats qu'il souhaite, quand il détient des moyens aussi décisifs que les autorisations, les subsides, les crédits, les garanties, il "participe" à tant d'activités que le caractère plus ou moins rigoureux de ses édits, plus ou moins coercitif de ses armes, importe peu. Il est devenu suffisamment indispensable à la plupart des entreprises pour que la question de savoir s'il devrait ou non être plus contraignant perde beaucoup de son sens". On est là à l'opposé du principe de subsidiarité prôné dans "Mater et Magistra" voulant que toute autorité abandonne aux échelons subalternes le maximum des pouvoirs de décision qu'ils sont capables d'assumer.

Nous terminerons notre énumération des inconvénients par un aspect qui nous paraît essentiel car il menace l'Etat lui-même: l'impossibilité pour celui-ci de continuer à jouer un rôle d'arbitre dans les conflits. Lorsque l'Etat est le patron de vingt pour cent des salariés, il est normal que les syndicats de salariés le disqualifient comme arbitre et le suspectent d'être du côté des patrons. La démagogie est alors facile pour les adversaires du gouvernement! Et lorsque l'Etat doit négocier avec ses propres employés, si nombreux que les mécontenter peut

faire perdre des élections, il est obligé de suivre encore une fois des impératifs politiques peu compatibles avec les impératifs économiques.

Développer l'emprise de l'Etat sur l'économie est pour certains le meilleur moyen de résoudre les injustices sociales et d'éviter les gaspillages dus à la libre entreprise. Laissons de côté le premier point qui n'est pas le but de notre étude; sur le second, les résultats obtenus ne sont pas toujours ceux que l'on attendait, car d'autres gaspillages sont créés et l'économie perd en dynamisme. La "socialisation" est à manier avec prudence. On en prend conscience même en Russie puisque des économistes y dénoncent vigoureusement la centralisation bureaucratique et prônent un retour à la notion de profit.

Claude BEBEAR.



LA GRANDE NAÏVETÉ D'ANDRÉ LANGEVIN

Romancier, chauvin et "nègre" au service du Magazine Maclean (of Toronto), M. André Langevin s'intéresse subitement aux questions internationales. Jusqu'à aujourd'hui manger du curé lui suffisait. Subitement son horizon s'élargit et il se prononce comme expert qui a beaucoup voyagé et beaucoup questionné sur la guerre du Vietnam: "Tous les observateurs impartiaux s'accordent à reconnaître que, si les troupes américaines partaient et qu'on organisait des élections libres, la population accorderait son appui au Vietcong." (Février 1966, p. 4.)

M. Langevin oublie qu'en 1954, à Genève, les cinq puissances intéressées à l'avenir du Vietnam avaient demandé des élections libres et que le Vietnam-Nord (ou Vietcong) les a toujours refusées. Il oublie aussi que si, demain, le Vietcong arrêtait d'attaquer, il n'y aurait plus de guerre car le Vietcong seul fait une guerre d'envahissement.

M. Langevin est certainement un romancier expert en politique internationale. Si on ne peut lui demander de tout savoir, on peut lui suggérer d'être moins naïf.

Propos sur la coopération

À LA CONSOMMATION !

Dans de précédents articles nous avons traité au fil de la plume, de la coopération et nous l'avons fait sans aucune ordonnance, voulant tout simplement attirer l'attention des lecteurs de l'Action nationale sur divers aspects de la coopération.

En ces derniers temps, nous avons lu différents rapports de caisses populaires; nous avons commenté ici même celui de la Caisse populaire de Sainte-Claire de Dorchester.

Nous sommes en face de caisses dont l'actif global s'élève parfois à près de \$15,000,000.00.

Remarquons le chemin parcouru. Le soussigné a souvenance que la Banque Provinciale du Canada, aux années 1935-36, avait un actif d'environ \$58,000,000. Elle fonctionnait cependant alors, comme aujourd'hui, en quatre provinces de l'Est du pays. Une seule caisse a aujourd'hui un actif de \$15,000,000. C'est dire ce que des sociétaires prévoyants et tenaces ont accompli dans le champ de l'épargne et du crédit.

Ce qui s'est concrétisé dans le domaine de l'épargne et du crédit n'a pas eu de corollaire dans les autres domaines de la coopération au Canada et notamment au Québec.

En ce moment, les magasins en série qui nous encerclent de toutes parts, débordent du marché d'alimentation et entrent dans le champ de la vente générale: quincaillerie, bonneterie, confection, jouets, etc. C'est leur droit strict. Il ne nous sert à rien de gémir.

Les caisses populaires deviennent de plus en plus entreprenantes car, si elles ont atteint et dépassé le rêve de leur enthousiaste fondateur Alphonse Desjardins, elles n'ont tout de même pas totalement jugulé l'usure ou les prêts à des taux élevés. Devenues de plus en plus efficaces, devant faire face à une demande effrénée de prêts à la consommation, elles doivent, tout en prêchant l'épargne, en suggérant des budgets, réussir à convaincre une forte proportion de leurs sociétaires d'épargner, d'épargner peu à la fois, s'il le faut, mais d'épargner de façon continue, méthodique et incessante.

S'il y avait une montée identique dans les autres champs de l'activité économique dans la province de Québec et au Canada français, nous pourrions envisager sérieusement d'être maîtres chez nous; mais si un seul secteur se développe et si par ailleurs nous devenons tout simplement clients ou commis de ce mastodonte de distribution qui se déploie chez nous, notre situation économique comme peuple deviendra de plus en plus dramatique.

Rappelons pour mémoire que, malgré des dévouements inouïs depuis de nombreuses années, on ne compte qu'environ soixante-quinze coopératives dont l'activité principale est la vente de denrées alimentaires et de produits d'utilisation domestique, comme l'indique le rapport du ministère du Commerce du Québec: ce sont les épiceries-boucheries ou des entreprises de type dit magasins généraux. Il y a pourtant plus de 20,000 membres dans ces coopératives. Le chiffre d'affaires a été pour l'année écoulée de \$16,569,000.

La Fédération des Magasins Co-op est la centrale de gros de ces coopératives, ainsi que de multiples coopératives agricoles ayant une section de consommation. En

1964, on comptait 227 coopératives affiliées avec un actif de \$3,306,753 et un chiffre d'affaires au dernier exercice de \$17,151,436.

C'est tout de même une force mais c'est aussi un drame. Ce qui manque aujourd'hui pour revivifier notre commerce de consommation épicerie-boucherie au détail, ce sont des coopératives actives, vivantes. Ce qui manque n'est pas indiqué tant par la disparité du chiffre d'affaires en regard de celui des grands magasins à succursales, que par l'absence quasi absolue des coopérateurs des autres champs de l'activité économique.

Le soussigné prie ses lecteurs de ne pas voir ici de jugement à l'égard des dirigeants des Caisses populaires. Quand un secteur se porte bien, il faut que ses administrateurs, ses employés s'adonnent à leur occupation principale qui est leur gagne-pain. Ils en ont la responsabilité morale. Il faut, disons-nous, qu'ils n'éparpillent pas leur action dans deux ou trois autres secteurs, même d'ordre coopératif. S'ils agissaient autrement, ils amoindrieraient leur efficacité. Cela, nous ne le voulons pas et nous ne le souhaitons pas.

Cependant, ces centaines et centaines de milliers de déposants des caisses populaires ne voient en la caisse, nous le présumons, rien d'autre chose qu'un comptoir pour le dépôt de leurs épargnes, de leur salaire, avec facilité de tirer des chèques; un comptoir aussi où on emprunte sur reconnaissance de dettes ou sur hypothèque. Ces sociétaires devraient avoir plus et davantage l'esprit de la coopération. Demander à tous ces sociétaires d'être des chefs en d'autres secteurs que celui de l'épargne et du crédit, cela serait évidemment une utopie, mais il serait logique qu'ils en fussent membres, afin de féconder davantage leurs convictions de coopérateurs. Ils réinvestiraient dans la coopération ce qu'ils ont reçu de la coopération: en effet, on leur verse un intérêt appréciable dans les caisses populaires, le boni est substantiellement élevé. Les propriétés des caisses deviennent de plus en plus somptueuses, parfois même trop somptueu-

ses. C'est beau et bon pour le plus grand avancement du Canada français dans le champ économique, mais il en sera davantage ainsi à la condition qu'un plus grand nombre de membres des caisses populaires se tournent vers les autres secteurs de la coopération.

Il ne s'agit pas de nos préférences personnelles; point n'est question d'opposer un secteur à l'autre; au contraire, nous voulons une compénétration de la formule coopérative au Canada français. Nous voulons l'épanouissement des coopératives dans tous les secteurs. C'est pourquoi nous lançons cet appel aux sociétaires des caisses populaires pour qu'ils deviennent membres, c'est-à-dire sociétaires de la coopérative de consommation la plus rapprochée de leur domicile. A Montréal, c'est La Familiale, sise rue Saint-Hubert que nous avons préalablement mentionnée dans l'un de nos articles. Il y a de ces coopératives à Québec et en maintes villes de notre Province.

Nous représentons-nous ce que signifieraient notre puissance et notre pouvoir d'achat si le chiffre d'affaires des coopératives de consommation n'était pas de \$15,000,000 annuellement mais de \$150,000,000 ou de \$200,000,000.

Nous avons souvenance qu'aux années 1933, 35 et 37, on se moquait gentiment et parfois malicieusement des Caisses populaires. Si par hasard il y avait une défalcation ou un vol... alors les adversaires s'écriaient: "Cela devait se produire avec les caisses!" Ces éternels critiqueurs n'étaient pas membres des caisses populaires et n'avaient pas songé encore à inscrire une demande pour emprunter à la Caisse populaire, sur reconnaissance de dettes ou sur hypothèque. Depuis lors, tout a bien changé et, en certains quartiers, on en vient à oublier le rôle indispensable de nos banques canadiennes-françaises, mais c'est une tout autre question sur laquelle nous reviendrons.

Les caisses populaires croissent. Ce n'est pourtant pas une formule magique. Ce n'est pas là une révolution.

C'est tout simplement la résultante des efforts continus de deux ou trois générations d'hommes intègres, vaillants, imprégnés de sens social, qui ont bâti cette structure imposante. Cette formule a débordé les frontières du Québec. Elle touche les centres français et même anglophones de toutes les provinces canadiennes, des centres franco-américains et autres.

Après ces remarques que nous soumettons volontiers aux dirigeants des caisses populaires, nous espérons que les présidents, les membres du conseil d'administration se pencheront sur l'inquiétant problème de l'épicerie-boucherie de détail au Canada français, ne serait-ce qu'en y achetant en quantité certains produits non périssables pour consommation dans les bureaux des caisses.

Nous osons croire qu'il n'y a chez eux qu'oubli ou indifférence superficielle. La solidarité en ce domaine, comme en d'autres, amènera des centaines de sociétaires à acheter au moins pour le moment une partie de leurs produits à la coopérative de consommation, ce qui signifierait un pouvoir d'achat augmenté pour la Fédération des Magasins coopératifs.

Que l'on ne nous accuse pas ici d'utopie. L'actif global des Caisses populaires après soixante ans et après un démarrage assez lent, dépasse aujourd'hui le milliard de dollars.

Longtemps, certains participants des diverses coopératives ont voulu demander aux caisses populaires de leur fournir le capital de financement. Il y a des utopistes qui voient grand, qui voient haut dans le champ de la coopération comme ailleurs. Les caisses se sont avec raison récusées, mais il ne s'agit pas de cela. Pour le moment, ce serait facile pour les caisses populaires d'y aller de leurs fonds par des prêts. Mais telle n'est pas la question pour le moment. Nous voudrions que des sociétaires de caisses populaires soient suffisamment convaincus, suffisamment conscients de leur rôle pour se tourner vers la coopérative de consommation à titre individuel.

Vous savez ce qui s'est accompli dans le domaine des coopératives de l'électricité jusqu'à leur achat par l'Hydro-Québec, dans la province la plus riche du Canada en ressources hydrauliques : il avait fallu attendre quarante ans pour que l'électricité fût mise à la disposition de tous en 1945 et dans les années subséquentes.

Le soussigné en sait quelque chose pour avoir été mêlé pendant des années et dès sa fondation à l'Office de l'Électrification rurale.

Que dire aussi du domaine de la coopération à l'habitation ! Il y a eu des mécomptes. Il y a eu des coopératives qui se sont soldées par des échecs parce que les promoteurs n'avaient pas étudié la coopération ou n'avaient pas cru devoir exiger des sociétaires la mise de fonds nécessaire, désireux surtout et d'abord d'obtenir une maison. Après la maison construite et achetée et le contrat en bonne et due forme signé, adieu la coopérative d'habitation. On n'avait été coopérateur que pour soi.

Comme vous le voyez, lecteurs, il s'agit d'une question d'éducation de tous les coopérateurs et du public en général.

Où sont les sociétaires des Caisses populaires qui ont aidé La Familiale à Montréal ? Les membres des Sociétés Saint-Jean-Baptiste devraient être parmi les premiers, avec les sociétaires des caisses populaires, à s'inscrire comme sociétaires dans le secteur de la coopérative de consommation, puisqu'ils sont convaincus des bienfaits de l'entraide.

Mais le pouvoir d'achat, qu'en faisons-nous ? Ceux qui nous entourent et qui nous entendent geindre sur notre pauvreté économique collective, nous disent et avec raison : "Vous avez le pouvoir d'achat, pourquoi ne le canalisez-vous pas en faveur des vôtres ? C'est toute la question de la solidarité économique bien comprise. Mais au-dessus de tout cela, il y a la formule coopérative. La formule coopérative n'est pas essentiellement nationaliste, et c'est normal. Mais aucun partisan de la doctrine

coopérative ne contestera que les premiers bénéficiaires d'une coopérative sont ses membres: à nous d'y songer.

Quand nous aurons saisi l'importance de la question avec ampleur, tous les espoirs nous seront permis. Nous pourrions garder nos petites lignes téléphoniques rurales. Nous pourrions multiplier les coopératives de transport et cela est important pour la Côte-Nord. On a même parlé de coopératives chez les Esquimaux.

Nous qui nous prétendons cultivés, qui nous prétendons renseignés, nous qui affirmons que nous voulons l'émancipation des nôtres, pourquoi nous détourner de la coopération? Vous ne pouvez pas aller à la coopérative de consommation, parce que vous habitez loin de son local? Répétons ce que nous avons précédemment écrit: demandez par téléphone, confiez-lui au moins une partie de votre commande et l'ensemble de ces petites commandes constituera, pour les coopératives de consommation, un pouvoir d'achat accru. Un pouvoir d'achat augmenté signifie que nous pourrions aller chercher les produits à la source, provoquer la production par les nôtres de tel ou tel produit. Nous en favoriserions l'écoulement et tout cela imbriqué développera chez nous à côté du secteur privé un secteur coopératif puissant. C'est le cas du Danemark. C'est le cas d'autres pays d'Europe. La coopérative a connu de grands succès, et sans détruire le secteur privé. La coopérative n'est pas une fin en soi; c'est un moyen que nous avons à notre disposition. Nous manquons de capitaux, mais si nous avons groupé des capitaux dans un secteur, il faut le respecter pour permettre son développement. Si nous sommes sérieux dans notre désir d'émancipation économique, il faut que les tenants des mouvements nationaux et du secteur coopératif d'épargne et de crédit apportent leur aide aux coopératives de consommation et à toutes les autres formules de coopération qui vivent ou qui vivent au Canada français à l'heure actuelle.

Rodolphe LAPLANTE



Les écrits et les livres

Écrits 1964 - 1965 sur le problème canadien - français ¹

VI — Une nouvelle constitution

Monsieur Marcel Faribault a d'assez longue main préparé le travail qu'il a publié en association avec M. Robert-M. Fowler. Une de ses interventions publiques les plus remarquées fut celle du 25 juin 1964, au banquet national de la Société Saint-Jean-Baptiste, alors qu'à quelques semaines d'intervalle, il venait comme con-

1. Rappelons pour mémoire la liste des ouvrages revus dans les articles précédents: *Bernard Bissonnette*, "Essai sur la Constitution du Canada"; *Association Canadienne des Economistes*, "La planification économique dans un Etat fédératif"; *Philippe Aubert de la Rüe*, "Canada incertain"; *Conseil de la Vie française*, "Bilinguisme et biculturalisme au Canada"; *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, "Le bilinguisme et l'union canadienne"; *Commission Laurendeau-Dunton*, "Rapport préliminaire..."; *Association canadienne des écoles de commerce*, "Rapport de la huitième conférence annuelle"; *Marie-Blanche Fontaine*, "Une femme face à la Confédération"; *Marcel Chaput*, "J'ai choisi de me battre"; *Joseph Costisella*, "Peuple de la nuit"; *ICAP*, "Le Canada face à l'avenir (un pays qui s'interroge)"; *Jean Lesage*, "Déclaration du premier ministre du Québec à la Conférence fédérale-provinciale du 31 mars 1964"; *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, "Le fédéralisme, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les Canadiens français"; *Jacques-Yvan Morin*, "Liberté nationale et fédéralisme"; *Raymond Barbeau*, "Le Québec bientôt unilingue"; *Club-Fleur-de-Lys*, "L'Etat du Québec"; *Daniel Johnson*, "Egalité ou indépendance"; *Dr René Jutras*, "Québec libre". A examiner la prochaine fois: *Crépeau & Macpherson*, "L'avenir du fédéralisme canadien"; *Conseil de Vie française*, "L'avenir du peuple canadien-français"; *Jean-Guy Saint-Martin* et *Georges Dragon*, "Maitre de notre destin par le coopératisme"; *Gérard Paré*, "Au delà du séparatisme".

treindre le mémoire de cette société au Comité parlementaire de la Constitution à Québec. Il avait alors formulé un certain nombre de propositions judicieuses et difficilement contestables, pour en faire avaler d'autres qui, si elles n'étaient pas moins judicieuses, étaient sûrement en tout cas beaucoup plus contestables. C'était évidemment un peu superficiel que de partir du mot canadien-français pour tirer la conclusion de l'indissolubilité du mariage des Canadiens français avec le Canada tout entier. Et cela parce que nous voulant "véritablement les plus Canadiens de tous les habitants du Canada", il n'y aurait que "le Canada, en effet, qui se décrit facilement comme une entité géographique, un état juridique et une patrie"; et qu'il "n'en est pas ainsi du Français du Canada". Ce dilemme ne nous enfermerait que dans nos propres complexes; et dans aucune autre réalité, si institutionnalisés qu'ils puissent avoir été par l'histoire.

A la recherche trop éthérée d'un ordre économique canadien-français

Le jeu des paradoxes et des équivoques n'est pas aminci dans la suite par la prétention que "cette conviction, cette volonté et cette affirmation historiques sont aujourd'hui remises en question pour des motifs prétendument économiques fondés sur la distance, le coût, la concurrence, l'inefficacité et, d'un mot, le rendement décroissant des efforts et des biens employés au maintien d'une continuité culturelle minoritaire à travers un pays trop grand, trop marqué par l'économie de son puissant voisin, et où par conséquent, seul le repliement sur les positions les plus fortes peut assurer la survie et le développement souhaités".

Et le caractère forcé de la conclusion qui en est tirée: "Cette proposition n'a rien d'économique et constitue tout simplement une hérésie morale dont le nom bien connu est l'égoïsme sacré et dont l'effet est de pervertir toute la politique où elle engendre alternativement le colonialisme d'empire et le séparatisme par cycles." M.

Faribault paraît, ce soir-là, s'être laissé dominer par un singulier agacement; il avait comme perdu son calme, son sens habituel d'objectivité. Sans doute peut-on chercher dans le paragraphe suivant la cause de son indignation, en partie justifiée: le bon marché que nos séparatistes font des minorités. Mais l'instrument par lequel il venait de le manifester était hors de proportion, dans ses prétentions à l'universel, avec la donnée même de ce problème particulier.

Si bien qu'en fin de compte, M. Faribault tombait complètement à côté de la question quand il concluait: "... n'étant pas spécifiquement économiques, les données de ce problème ne sauraient être réduites à des raisons uniquement économiques". Car aussi bien n'est-ce pas, ou à peu près pas, pour des raisons économiques que les séparatistes sont prêts à faire le sacrifice des minorités, mais bien en raison des dangers culturels qu'ils voient à ce que la communauté canadienne-française, aussi bien identifiée avec le territoire québécois que la collectivité canadienne-anglaise avec le Canada lui-même, persiste à rester associée à cet ensemble qui fait peser tant de menaces sur sa culture par le jeu de la *domination politique*. On cherche donc en vain dans tout cela la preuve que "l'ordre économique canadien-français", sujet que s'était proposé de traiter M. Faribault, "doit" davantage "être confédératif", que l'ordre économique de tout autre pays ou nation qui déborde toujours ses frontières.

Les thèses économiques de François Perroux, que M. Faribault a prétendu apporter au soutien de sa thèse du carcan obligatoire, n'ont pas vraiment grand-chose à faire en la matière, nous le disions déjà en février à M. Mathieu Girard. Pour avoir fort justement soutenu que les espaces économiques sont bien différents des espaces nationaux, M. Perroux n'a pas prétendu pour autant qu'il fallait abolir les nations, faire coïncider espaces économiques et espaces nationaux, que ce soit sous la forme fédérative, confédérative ou autrement. Il y aurait là des incompatibilités absolument radicales qui impliqueraient

qu'il ne doive plus exister qu'un seul ordre: un ordre mondial, où le Canada ne signifierait rien de plus que le Canada français.

La difficulté tout entière tient en ce que le problème dont M. Faribault cherche la solution au profit de la Confédération, se situe tout à fait ailleurs. L'ordre des arguments qu'il invoque peut militer en faveur d'une telle formule, ou en illustrer l'un des avantages à y trouver sur un plan beaucoup plus circonstanciel qu'universel d'ailleurs; mais il y a de multiples autres facteurs à envisager. Et je reste un peu coi, coi d'ébahissement beaucoup plus que de conviction, devant la preuve unitariste qu'il essaie de tirer des arguments géographiques (le Canada est aussi un que le bouclier canadien). De même en histoire, du "verdict unanime (...) en effet favorable au Canada français tant politiquement que juridiquement, socialement et culturellement". Ce "verdict unanime" (la Commission Laurendeau-Dunton est d'ailleurs loin de la vérification de cette hypothèse hardie), il n'est fait en définitive que de la résistance opposée à ce déterminisme canadien qui jouerait en notre faveur, ce qui le dépouille de sa valeur d'absolu. Le Canada français n'arrive dans toute son histoire à se sauver qu'en se battant contre le Canada anglais, non en s'y intégrant! Cette constante ne milite vraiment pas pour un complexe de Canada à tout prix.

Guère mieux avvenu est l'appel à l'exemple du Marché commun pour tenter de prouver le caractère retardataire des idées séparatistes. Si la fédération canadienne n'était pas plus centralisée que le Marché commun la plupart de nos problèmes disparaîtraient; et rien ne prouve encore que les intérêts suffiront spontanément et naturellement à faire évoluer le Marché commun européen vers une fédération qui serait aussi centralisée que la fédération canadienne. "Et le détour ... inattendu (par où nous venait) de France une leçon de fédéralisme économique", se révèle donc bien précaire! Les événements récents n'ont fait que le souligner davantage.

M. Faribault avait donc voulu monter ce jour-là un appareil beaucoup trop lourd, à la façon d'Arnold Toynbee, pour soutenir un point de vue qu'on lui aurait plus facilement passé avec un appareillage plus léger : celui de prétendre qu'il n'est peut-être pas besoin de briser la fédération canadienne pour régler nos problèmes. Pour sûr, c'est prendre de bien trop haut un problème comme celui de l'histoire de la fédération canadienne avec la multitude de ses données historiques, sociologiques et psychologiques propres, que d'en juger la validité et la nécessité par sa situation géographique entre "deux fédéralismes nord et sud entre lesquels le Canada et le Québec restent coincés", qui "changent tout simplement de nom et deviennent respectivement le capitalisme et le collectivisme", et qui, pour s'être proclamés "mutuellement exclusifs", n'en seraient pas moins "en voie de se rejoindre en se modifiant l'un par l'autre". Il est difficile de voir pourquoi cette situation géographique impliquerait que le "mixage" de l'entre-deux soit exactement le vêtement qui permettrait d'habiller les problèmes qu'ont à résoudre les Canadiens français dans leur histoire de vie commune avec le Canada anglais.

« Dix pour un » ou dix contre un ?

Fort de ces convictions, est-ce ensuite la reine qui a inspiré à Marcel Faribault de se joindre à Robert-M. Fowler pour entreprendre de réécrire notre constitution ? On le croirait presque à lire la causerie qu'il prononçait devant les membres du Club des Anciens du Collège Ste-Marie, le 26 octobre 1964. Après avoir cité le passage crucial du discours de celle-ci à la législature de Québec, qu'il convient peut-être d'enregistrer ici :

"Le régime démocratique repose sur l'adhésion consciente des citoyens. Le rôle de la monarchie constitutionnelle est de personnifier l'Etat démocratique, de sanctionner l'autorité légitime, d'assurer la légalité des moyens et de garantir l'exécution de la volonté populaire. Mon ardent désir est que personne parmi mes peuples ne subisse la contrainte. Pour

que les habitants d'un pays soient heureux, il leur faut vivre dans un climat de confiance et d'affection. Mais un Etat dynamique ne doit pas craindre de repenser sa philosophie politique. Qu'un protocole tracé il y a cent ans ne réponde pas nécessairement à tous les problèmes du jour, cela n'a rien d'étonnant."

Marcel Faribault conclut: "Toute personne non préjugée déduira normalement de pareille déclaration la nécessité et l'urgence d'une réforme constitutionnelle dont nos observations antérieures indiquent quelques points". Commentant les différents passages du discours, il notait entre autres qu'"assurer la légalité des moyens" équivaut "... à refuser les révolutions, toutes les révolutions, même soi-disant pacifiques, lesquelles ne sont jamais qu'un trompe-l'oeil, quoi qu'on en dise".

On voit donc dans quelle perspective d'idées M. Faribault a voulu rendre service à son pays en s'associant à un Anglo-Canadien pour proposer un nouveau texte constitutionnel capable de fournir un cadre approprié à la solution de nos problèmes politiques. Comment s'en est-il tiré? Disons tout de suite que les auteurs, dans une préface où ils énumèrent la série de "paris" que représente leur effort associé, se proposent de tenir celui-ci: "Réussir une fédération tout en donnant à l'un de ses Etats constituants, celui du Québec, toutes les assurances et les garanties voulues pour qu'il puisse, à son tour, offrir aux Canadiens français qui l'habitent et à ceux de tout le reste du pays, le caractère d'un véritable Etat national, où ils puissent réaliser toutes leurs aspirations légitimes". Point de départ donc en tout conforme aux aspirations actuelles de l'ensemble du Québec.

L'ouvrage, écrit dans un langage simple et clair, exprime sa préférence nette pour la continuation d'un régime fédératif du type actuel au Canada. C'est naturellement son droit; et il ne manque pas d'arguments pour justifier qu'un Canadien français puisse l'entretenir avec l'idée de ne rien céder sur le pari dont le texte est précédemment cité. Mais dès le départ, n'est-ce pas une dan-

gereuse concession à l'encontre de ce pari que de permettre une procédure de rédaction d'une nouvelle constitution par une commission composée de huit délégués du gouvernement fédéral et de quatre de chaque gouvernement provincial, pour un grand total de quarante-huit, où le Québec comptera pour quatre contre quarante-quatre? (p. 35). Il est vrai que cette nouvelle constitution devra, pour devenir valide, recevoir l'approbation des dix législatures provinciales unanimes; mais à notre avis, c'est prendre là un faux nouveau départ, taré par les mêmes difficultés et les mêmes équivoques qui ont hypothéqué le régime actuel.

Les auteurs n'ont-ils pas commis l'erreur de présumer qu'une telle commission ne se réunirait que pour approuver leur propre constitution? Je dis bien présumer implicitement, car explicitement ils protesteraient du contraire. Mais à partir du moment où on accepte ce procédé de révision constitutionnelle, les opinions qui se développeront dans ce groupe de quarante-huit délégués feront la constitution; et rien d'autre. La province de Québec se trouvera agrégée, par suite, au même système de pression traditionnelle, qui la pose en éternelle protestataire réduite à ne rien obtenir que du consentement d'une majorité adverse. C'est un système par lequel, non seulement Québec ne peut jamais obtenir ce qu'il veut, mais ne peut pas davantage négocier un compromis honorable sur une base d'égalité. Cette forme de constituante est donc totalement inadmissible. N'est-il pas un peu cocasse qu'on appuie la justification de la formule sur le fait qu'une telle commission "se rapproche assez du groupe chargé de traduire la Bible en langue anglaise et dont la version dite du roi Jacques fut parachevée en six mois"! (p. 35).

On ne saurait trop recommander la lecture du chapitre 4, "Le langage de la constitution". Le thème général: l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est écrit dans le langage du parlement de Westminster; il faut au Canada une nouvelle constitution, et non pas la formule Fulton-Favreau pour le "rapatriement" de l'A.A.N.B.

Et pourtant, il faut souligner qu'après avoir si bien parlé du principe, les auteurs en ont fait une application bien peu satisfaisante. En effet, ni dans le préambule où il est question "de prospérité dans le respect de nos autonomies nécessaires", ni dans le titre premier sur la "nature de la confédération canadienne", ils n'ont su sortir de l'ambiguïté de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, où les autonomies ne sont que pour des provinces et la fédération, l'organisation d'un ensemble de provinces où ne seront reconnus que "des droits fondamentaux" de nature purement individuelle (titre 2). C'est prolonger d'une façon totalement inadmissible encore ici, dans une nouvelle constitution, l'ambiguïté fondamentale qui est à la base de la plupart de nos difficultés juridiques et constitutionnelles actuelles: la non-reconnaissance du pacte entre deux nations.

Cela serait-il implicite dans la reconnaissance des droits fondamentaux accordés également à la langue française et à la langue anglaise sur le plan individuel? Répondons que de toute façon cela ira mieux "en le disant". La constitution proposée par MM. Faribault et Fowler ne nous sort pas ainsi de l'éternel imbroglio du choix entre Canadien français vs Canadien anglais, et canadien d'expression française vs canadien d'expression anglaise. *Il faut qu'une future constitution canadienne reconnaisse l'existence et les droits de la nation canadienne-française, non seulement le droit des Canadiens de s'exprimer officiellement dans deux langues. Sans quoi tout serait à recommencer après une expérience qui ne pourra que ressembler à celle que nous vivons depuis cent ans.*

Quant aux droits fondamentaux des deux langues, les dispositions de la constitution Faribault-Fowler sont à la fois trop précises et trop vagues. Trop précises sont, dans une constitution, les dispositions de l'article 24, qui rendent les deux langues fédérales officielles, facultatives à la législature, devant les tribunaux et dans l'administration publique de toute province où le dernier recensement officiel a révélé l'existence d'une minorité d'au

moins 20% de la population. Cela n'aboutirait que trop manifestement à consacrer deux au lieu d'une réserve française au Canada. Dans l'esprit selon lequel a fonctionné le régime de 1867, il s'ensuivrait indiscutablement la perte définitive de tous les droits acquis ou plus ou moins vaguement reconnus des Canadiens français dans toutes les autres provinces; et cela sans laisser clairement au Québec — la minorité anglophone y frisant les 20% — sa liberté de devenir unilingue. Cette disposition ne paraît donc pas opportune; elle est curieuse après les dénonciations du 24 juin 1964 contre les séparatistes qui abandonnent les minorités.

Il n'y a que deux solutions constitutionnelles possibles aux droits du français pour que la nation canadienne-française puisse entrer dans un pacte avec le Canada anglais sans y laisser sa dignité fondamentale. *C'est, ou le français officiel partout et le droit fondamental partout à des écoles françaises, en laissant à la pratique le soin de déterminer les possibilités d'application; ou le bilinguisme total sur le plan fédéral doublé de la liberté pour les provinces de déterminer la ou les langues officielles de leur administration.* Quitte à Québec à négocier dans l'"unilinguisme" français, les droits qu'il accordera à ses minorités anglophones sur la base des droits accordés aux minorités francophones dans les autres provinces.

Selon pareille base, les dispositions de la constitution Faribault-Fowler se révèlent beaucoup trop vagues. Elles sont même finalement plus généreuses pour les autres minorités linguistiques que pour les Canadiens français, puisque dans leur cas l'article 25 prévoit spécifiquement que leur langue ne peut pas être "restreinte ou entravée (...) spécialement en ce qui regarde l'usage de telle langue dans l'éducation de leurs enfants". Les droits scolaires des Canadiens français ne sont, eux, protégés que par des dispositions très générales, également applicables à tout le monde: article 10 sur la "libre éducation des enfants mineurs jusqu'à l'âge de dix-huit ans";

à la rigueur l'article 15 consacrant le droit des églises, congrégations, corps ou communautés religieuses "de pouvoir établir leurs propres écoles". C'est beaucoup trop peu. En somme, les auteurs n'ont pas évité de tomber eux-mêmes dans la trappe du défaut de reconnaissance des deux nations dans leur préambule. Ils ont construit un pays de langue anglaise, montrant une certaine générosité pour les minorités linguistiques dans la mesure de leur importance numérique. Ce n'est pas le genre de Canada qui puisse convenir à la nation canadienne-française si elle doit y rester incluse.

Sur le plan "provincial", le texte de la constitution Faribault-Fowler est beaucoup plus satisfaisant en ce qu'il reconnaît aux provinces "tous les pouvoirs, droits et prérogatives étatiques pour traiter avec tous autres Etats"; et limite le gouvernement fédéral "aux matières et pouvoirs" qui lui sont, dans la constitution, "conférés en exclusivité".

Ce nouveau projet de constitution contient aussi certaines dispositions nouvelles particulièrement intéressantes, telles la nomination des sénateurs, alternativement un par le gouvernement central et un par le gouvernement provincial du district concerné; une nouvelle cour constitutionnelle composée de tous les juges de la Cour suprême et de tous les juges en chef provinciaux nommés par la province; la reconnaissance des droits des provinces de se faire représenter à l'étranger et de conclure des ententes internationales dans leur domaine propre, etc. D'autre part, il est éminemment contestable que soient constitués par voie constitutionnelle un conseil économique, une banque de développement économique et une banque centrale; ce sont là institutions liées à des conceptions théoriques et contingentes qu'il vaut beaucoup mieux abandonner à la souplesse de la législation en fonction des circonstances. Surtout que ce n'est pas en vue d'y garantir aucun droit particulier que les auteurs les ont incluses dans la constitution, mais bien davantage en fonction de *leur* conception des exigences de l'ordre

économique. A ce compte, on aurait aussi bien pu faire de l'étalon-or un droit fondamental d'importance constitutionnelle!

Mais le plus grave, ce sont les trop nombreuses dispositions malheureuses qui tendent à bien illustrer qu'il est périlleux de partir dans une entreprise sans une élaboration préalable claire des concepts sur lesquels on s'appuie et auxquels se référer ensuite sans cesse pour formuler les détails d'application; d'être parti ici dans cette entreprise constitutionnelle canadienne sans y avoir posé nettement à la base le concept des deux nations et des exigences qui en découlent. Caractère périlleux qui résulte des ambiguïtés de principe où l'on s'engage peut-être dans un esprit de compromis, parce que l'autre ne veut pas en admettre autant, tout en acceptant que deux thèses contraires essaient de se dissimuler tout en se conciliant dans l'ambiguïté des mots. Cela est un préambule pour dire que le fameux pari que les auteurs s'étaient proposé de tenir, est loin de l'avoir été; et que naturellement, comme toujours dans ces sortes d'affaires, c'est le Canada français qui n'y trouve pas son compte. L'ensemble de la constitution Faribault-Fowler fait finalement défaut à l'essentiel: un principe de répartition des pouvoirs faisant la distinction entre les matières d'une portée culturelle et institutionnelle dont l'ensemble doit relever d'une juridiction provinciale exclusive si celle-ci revêt un caractère de conservation et de préservation de nos droits nationaux; et des matières à incidence surtout quantitative et technique qui peuvent alors être partagées en fonction de la distinction entre l'intérêt local et l'intérêt dit "national". C'est dire que ce projet, loin d'être un progrès par rapport à l'A.A.N.B. où ce principe était relativement bien appliqué, marque un recul manifeste dans la reconnaissance d'un Canada français vraiment national et non purement linguistique.

Cela aboutit à laisser juridiction totale au gouvernement central sur l'émigration et l'immigration, sur l'assurance-chômage, et à accepter les droits concurrents

en matière de développement économique régional, de bien-être et d'assistance sociale, de chômage et de soutien des manifestations artistiques et culturelles. Cela conduit aussi à laisser le gouvernement fédéral libre de concurrencer les provinces dans tout le domaine de la fiscalité, sauf en ce qui concerne l'impôt foncier, sans considération pour l'incidence institutionnelle des impôts personnels. Modalités, bien sûr, totalement inacceptables.

Dans les domaines de juridiction concurrente, un mécanisme constitutionnel est prévu pour l'application des lois et la disposition des fonds par les autorités provinciales "dans toute la mesure du possible", y compris le droit au refus de participer à telle loi fédérale. Très curieux alors de toucher du doigt combien des hommes à mentalité juridique sont enfermés dans le juridisme au point de ne juger le mal et le bien qu'en fonction de la loi, celle-ci ayant comme désir le pouvoir de transformer le mal en bien. Car les auteurs se sont vigoureusement opposés à la délégation de pouvoir et au système de l'option libre, mais ce n'était évidemment que sous l'angle des pures technicalités juridiques. Pour le rendre bon, il suffit de reconnaître le système de la législation concurrente n'entrant en vigueur que dans les provinces où elle est ratifiée par les gouvernements provinciaux. Inutile de dire que pour ceux qui sont intéressés aux aspects culturels et nationaux, cela est bonnet blanc et blanc bonnet; tout aussi inacceptable dans un cas que dans l'autre.

En somme, il faudrait appliquer à la constitution Faribault-Fowler ce qu'on a dit du traité de Versailles: Trop molle pour ce qu'elle contient de dur; trop dure pour ce qu'elle contient de mou. Ses dispositions visent au fond à permettre sous une forme constitutionnelle, ce que les auteurs eux-mêmes avaient dit ne pas être convenable dans un vrai régime fédératif: à savoir, des situations juridiques différentes entre des Etats particuliers. On se satisfait de la même situation parce qu'on estime avoir réussi à la placer sous le régime d'une loi unique. Un régime de législation centrale dans lequel

Québec n'a que le privilège de se retirer par lui-même reste hérissé des mêmes dangers que la délégation de pouvoirs pour l'avenir du Canada français. Il est plus dangereux encore justement parce que plus juridiquement fondé, il se révélera plus rigide en faveur du Fédéral que le fédéralisme coopératif. Il se revêtira en faveur d'Ottawa du prestige de la loi, de la constitution, au lieu que de rester aléatoire au consentement des provinces.

Autrement dit, outre de nous offrir un texte mieux écrit et mieux construit, plus satisfaisant par conséquent pour le linguiste ou pour le juriste, on ne voit pas ce que la constitution Faribault-Fowler offre de supérieur à la situation actuelle, sauf pour une certaine mesure bien étroite encore, de bilinguisme.

Un Anglais seul est toujours plus généreux qu'associé à un Canadien français

Ceci étant dit du livre de MM. Faribault et Fowler, on n'aura pas trop de peine à établir ce qu'il faut penser du livre de M. O'Hearn après avoir vu, par son introduction, de quel pied il part. Pas même une allusion à l'existence d'un problème relatif au fait français. La constitution est à refaire parce qu'elle est mal écrite, parce que le Conseil privé l'a faussée en donnant trop de pouvoirs aux provinces, parce que la Cour Suprême du Canada a dû condamner la délégation de pouvoir et que l'idée de juridiction exclusive part d'un concept fallacieux et doit être abandonnée. C'est donc ici sans ambiguïté, mais sans satisfaction pour nous, que la constitution canadienne est caractérisée comme étant "*the Union of the Peoples of autonomous provinces in one nation with a federal government*".

Il est vrai que, plus généreux que MM. Faribault et Fowler, M. O'Hearn veut cette nation bilingue. L'anglais et le français y sont donc proclamés partout "*the national languages*". L'emploi des deux langues serait *facultatif* dans toutes les législatures et devant toutes les cours,

mais l'emploi des deux ne sera *prescrit* que dans les documents officiels du parlement du Canada. Une participation des provinces au processus du gouvernement fédéral est prévue par l'égalité du nombre des sénateurs pour chaque province et leur choix par l'organe gouvernemental provincial pour les deux tiers des sénateurs.

Dans le domaine des lois scolaires, cette constitution est aussi plus généreuse que la constitution Faribault-Fowler ou en tout cas plus explicite: Le droit aux écoles privées est garanti, de même qu'une participation égale aux fonds publics pour chaque enfant, soit à l'école publique, soit à l'école privée. Bien plus, un article garantit les droits et privilèges des écoles séparées, dissidentes ou confessionnelles, qui existent ou qui pourront exister plus tard; mais cet article même n'est pas suffisant pour garantir les droits des Canadiens français: on se rappellera que tout le système canadien des écoles séparées a servi à rendre justice aux catholiques mais aussi à travers tout le pays, à brimer les Canadiens français.

Au chapitre des droits provinciaux et fédéraux, la constitution O'Hearn veut substituer au concept d'exclusivité celui de prédominance. Pour dissiper les confusions qui se sont élevées autour de l'expression "la paix, l'ordre et le bon gouvernement" dans l'article 91 de l'A.A.N.B., l'auteur commence par donner également au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux tous les pouvoirs, exactement dans les mêmes termes: "*The Parliament of Canada (In each province, the Legislature) may make laws for the peace, order and good government of Canada (of the province) in relation to any and all matters*". Suit, dans chacun des articles concernant ou le gouvernement fédéral ou les provinces, la série des sujets qui y sont désignés comme étant plus spécifiquement de nature fédérale ou de nature provinciale. Après quoi il est précisé que si deux législations viennent en conflit, le gouvernement fédéral a prédominance ou priorité s'il s'agit d'un sujet qui relève de la juridiction principale fédérale, alors que la législation provinciale

aura prédominance ou priorité s'il s'agit d'un domaine plus spécialement assigné à la juridiction provinciale. Même situation en matière d'impôts, sauf pour les douanes exclues de la juridiction provinciale.

Voilà pour sûr la formulation la plus acceptable et la plus valable qui ait été encore donnée d'un système de "fédéralisme coopératif". Mais du coup elle indique jusqu'à quel point reste incomprise la nature véritable du problème canadien-français. Ce régime équivaut à permettre au gouvernement central de légiférer dans tous les domaines où il n'y a pas de législation provinciale, comme si du point de vue des droits culturels ou nationaux l'absence de législation sur un sujet donné signifiait qu'il est loisible à un gouvernement extérieur de légiférer sur ce sujet sans entamer le libre épanouissement de cette nation. Mais comment tellement reprocher aux Canadiens anglais de ne pas le comprendre, quand nos propres chefs politiques et même une bonne partie de nos esprits les plus distingués ne le comprennent pas eux-mêmes, ou acceptent des compromis sur cette question, à preuve les attitudes de M. Lesage sur l'assurance-santé et les "concessions" de M. Faribault dans son accord avec M. Fowler.

Les deux constitutions Faribault-Fowler et O'Hearn restent donc d'excellents modèles de constitutions fédérales du point de vue construction juridique. Comme tels ils peuvent servir de base dans un effort de révision éventuelle de la constitution canadienne. Mais ce sont des constitutions qui restent placées dans la perspective d'un fédéralisme du type américain, où ne se pose pas le problème de l'association de deux nations dans un même pays. *Ce qui est urgent pour nous, et pour tous les Canadiens français, sans distinction, c'est de prendre conscience de ce problème et d'en tirer des conclusions fermes et unanimes sur l'impossibilité de toute concession, de tout compromis affectant le concept fondamental des deux nations.* C'est en cela que l'Anglo-Canadien pourra se rendre compte clairement de ce que "nous voulons". Nous sommes en grande partie coupables de la confusion dans

laquelle il se complaît à ce sujet, d'ailleurs spontanément en vertu de sa façon pragmatique d'aborder les situations. Ne rencontrant aucune fermeté sur rien dans les prises de position de l'ensemble canadien-français, il conclut que nous ne voulons pas vraiment ce que d'aucuns réclament, puisque quel qu'en soit le motif — incompréhension de nos vrais problèmes, "gentillesse", complexe d'infériorité — il finit par obtenir *de nous* par compromis ce que nous sommes censés ne pas vouloir.

Cela nous fut dit un jour par un Anglo-Canadien, et il y a déjà assez longtemps. Au tout début de nos déboires actuels, avant la nomination de la Commission Sirois, alors que le gouvernement fédéral, loin d'être envahisseur et centralisateur, se "défilait", estimait-on, devant les problèmes que la crise avait engendrés au Canada en invoquant justement l'autonomie provinciale et la responsabilité des provinces. A M. Duplessis et à d'autres, qui n'en criaient pas moins alors que le chômage relevait d'Ottawa, M. Rogers, ministre fédéral du travail, avait dit un jour de son siège aux Communes :

"J'ai peine à saisir les raisons fondamentales de cette prétendue opposition de la province de Québec à un régime national d'assurance-chômage : d'aucuns prétendent que le chômage est un problème national et, l'instant d'après, ils contestent au Fédéral le pouvoir d'y remédier par le moyen de l'assurance. Il est très difficile de démêler ces deux points de vue." (Cf. l'Action nationale, avril 1939).

N'avait-il pas raison ? Si nous avions su ce que nous voulions, sans toujours nous diviser contre nous ou en nous-même dans l'illogisme de nos prétentions d'exprimer la volonté d'un peuple dans la contradiction des chefs entre eux ou dans l'inconsistance de nos revendications, n'aurions-nous pas eu depuis longtemps gain de cause sur toute la ligne ?

Bien sûr, ces apparences ne justifient pas le Canada anglais de demander sans cesse et plus ou moins hypocritement : Qu'est-ce que veut Québec ? Ce que nous voulons a si souvent été exprimé dans tant d'ouvrages de toutes

sortes, tant de langue anglaise que de langue française, et devant tant d'auditoires, qu'ils sont en un sens sans excuse de l'ignorer. Mais nous leur avons facilité le jeu de l'ignorance en vue de garder leur domination par nos divisions. Comme tout eût été différent si nous avions su nous entendre assez pour le manifester d'une façon pratique, par les mécanismes réguliers qui nous ont été donnés (une députation fédérale proportionnelle et un gouvernement provincial), pour permettre à la volonté populaire de s'exprimer. A défaut de cela, peut-on les blâmer de considérer toute revendication venant d'ailleurs et se révélant incapable de passer par là comme l'expression d'opinions personnelles?

Telle est la conclusion la plus appropriée d'une analyse d'ouvrages dont la publication même témoigne du bouillonnement d'idées dans la nation. Mais comment en faire passer le sens dans l'expression concrète de la volonté populaire. Tel est notre dilemme, véritable car l'on voit assez qu'il y a valeur profonde dans la distinction entre le pays réel et le pays officiel tel qu'exprimé à travers le suffrage universel. Et l'on sait pourquoi. Et pourtant, c'est pour nous le problème à résoudre, le premier problème puisque aussi bien il ne saurait être question d'aboutir autrement que par ce processus démocratique, que nous impose de toute façon une tradition historique et humaniste valable autant que les circonstances dans lesquelles nous sommes placés.

François-Albert ANGERS



Correspondance

Sur l'article de Monsieur Mathieu Girard

(L'Action nationale, janvier)

J'ai reçu il y a quelques jours le numéro de janvier de l'Action nationale. Avec consternation, j'ai lu aussi l'article de M. Mathieu Girard dans la Tribune libre et intitulé « Le problème canadien dans sa dimension historique ».

Le moins que je puisse dire, c'est que le moins évolué des indépendantistes peut réfuter paragraphe par paragraphe l'article de M. Mathieu Girard. Je n'ai pas l'intention, ici, de faire ce travail. Il y en aura certainement d'autres qui le feront. Je me contenterai cependant de ne relever que quelques points et de ne faire que quelques remarques.

M. Mathieu Girard écrit et pense à peu près comme Messieurs Gérard Pelletier et Pierre Elliott-Trudeau. Il se classe parmi les internationalistes. C'est son droit. Il écrit comme si tout ce qui s'est dit et écrit jusqu'ici, sur l'indépendance du Québec, lui avait passé entre les deux oreilles et les deux yeux, sans que son intelligence ou son instinct en ait été le moindrement touché.

Aussi dès le départ il ne se montre pas pressé d'agir. Il reproche « une certaine précipitation, un certain énervement, et dans certains cas, aveuglement ». Pour parler de la sorte, M. Mathieu Girard n'a certainement pas lu les statistiques du démographe Jacques Henripin. Quiconque connaît ces statistiques, ne fait pas ce genre de reproches. Et si M. Mathieu Girard est tellement interna-

tionaliste, pourquoi ne suggère-t-il pas immédiatement l'enlèvement des frontières entre le Canada et les Etats-Unis, et entre les Etats-Unis et le Mexique? A ce moment-là, il sera peut-être satisfait, et toute l'Amérique du Nord parlera le joul yanki.

Selon lui et d'après la pensée qui ressort de son article, le nationalisme n'est qu'une affaire d'économie. Selon moi c'est une affaire de culture aussi. Il semble l'oublier.

Il faut déplorer aussi cette autre perle quand il intitule son deuxième chapitre: « Une erreur grave: la fausse interprétation historique de la Confédération; » et qu'il écrit ceci et je cite: « Ce qu'il m'apparaît important de comprendre d'abord c'est que l'histoire du Canada n'est pas à refaire parce qu'elle a été mal faite, mais à faire en tenant compte de ce qui a été fait. Il s'agit donc de continuer l'histoire et non de l'interrompre. » La belle affaire! C'est comme si les nationalistes avancés n'étaient là que pour perfectionner le Canada. Mais pas du tout mon bon ami. Les nationalistes avancés ne sont là que pour bâtir et mettre sur la carte internationale un pays nouveau: le Québec. Et si cette action ne concorde pas, selon M. Mathieu Girard, avec la continuité de l'histoire du Canada, eh bien, tant pis pour lui et ses semblables.

Le 1er mai 1964, à l'occasion de la fête des travailleurs du monde entier, ces paroles m'étaient venues à l'esprit et je les avais écrites en pensant aux travailleurs exploités du Québec. M. Mathieu Girard devrait les méditer.

Salut au Québec

*Je te salue, ô Québec
pour toi, je peine et je souffre
en tes enfants j'ai foi
tu es mon avenir
Québec je te défends
tes ennemis périront
et tu vaincras
Québec pour toi je veux mourir
ô patrie si douce
pour la république et la Liberté.*

Selon moi, une phrase comme celle que j'ai citée plus haut de M. Mathieu Girard, n'est bonne que pour un historien. Un point

c'est tout. Mais si je me permettais de raisonner dans la même veine et si je poussais ce raisonnement jusqu'au bout, ne pourrait-on pas dire que si les mercenaires de l'armée de Wolfe, et partant Wolfe lui-même, et ensuite le roi d'Angleterre, s'étaient arrêtés à penser comme M. Girard le fait, ils n'auraient pu attaquer le Canada et le prendre (ceci est de la violence), parce qu'ils interrompaient le cours de l'histoire. Ils se sont foutés de tout cela. Ces mercenaires avaient reçu ordre de prendre le Canada et ils l'ont pris. Pas de discussion. Et surtout pas de questions à savoir s'ils interrompaient ou continuaient l'histoire du Canada.

Un militant milite, il ne questionne pas. Un soldat obéit et ne questionne pas. De même qu'un historien raconte, je n'ai pas à me demander si mes actions continuent ou interrompent la continuité de l'histoire canadienne. Je m'occupe à faire l'indépendance du Québec. Point. Je pourrais continuer ainsi pendant encore longtemps, M. le directeur, mais je n'abuserai pas.

Avant de terminer, je veux dire ici, que si, d'après M. Girard, 1867 n'est pas une faillite, j'en suis. Ce n'est pas une faillite pour le Canada, mais c'est une faillite pour les Canadiens français. Au delà de 500,000 Canadiens français anglicisés, dont un grand nombre ont même perdu leur foi. Dans le contexte actuel nous ne voyons même pas comment nous en sortir. Est-ce que nous sommes assez riches ici au Québec pour nous permettre de gaspiller ce que des pays puissants, tels l'Angleterre et la France pour ne nommer que ces deux-là, n'osent pas se permettre de faire ?

Et quand M. Girard dit que 200 ans d'histoire ont lié les deux Canadas, j'aimerais lui dire qu'ils furent liés de force, avec la menace constante d'une carabine pointée dans le dos des Canadiens français, sous le prétexte de maintenir l'ordre public établi par l'Anglo-Saxon. Son ordre à lui. C'est-à-dire la soumission des Canadiens français à son ordre.

M. le directeur, chaque nationaliste au Québec est un soldat. Et ce soldat a son ennemi, et cet ennemi c'est l'internationaliste qui veut établir son rêve sur son dos.

Jean-Jacques Roy

Poèmes de l'oubli

par Nicole Pasqua

Je voudrais mourir
parce que la vie sera plus
de la vie que d'avoir vécu
Je voudrais mourir
pour l'instant même
d'une seule de ses choses
devenue l'ignominie.

VIE CULTURELLE

Poèmes de l'oubli

par Nicolle Forget

I



*Je viendrai mourir
parce que tu ne seras plus
où tes yeux m'ont aimée*

*j'y viendrai mourir
quand j'étais belle
d'une étoile de nuit chaude
devenue l'impossible*



Œuvres de l'oubli

par Nicole Roger

II



*Que viennent les heures blanches
des hivers d'antan!
le feu se meurt*

*mon corps est cendre
tes doigts, de glace
le feu se meurt*

*hâtez-vous, mon ami
j'entends l'hiver qui vient
Et je serai poudrierie
le feu se meurt
du fond des hivers anciens.*



III



*J'étais morte
et nous allions main dans la main
dans la main du vent*

*Tu voulais rire
et ne savais ni pourquoi
ni comment*

*J'ai pleuré
ton rire est venu
à cause du bruit de mes os
sur les feuilles tombées*



*La notion d'étranger dans la
littérature canadienne - V*

Vers une solitude désespérante

par André Vanasse

L'année 1945 marque un tournant dans l'histoire de notre littérature québécoise. C'est à cette date qu'un roman, brisant avec la tradition terroiriste, fait son apparition sur les étagères de nos librairies. *Bonheur d'occasion*, oeuvre de Gabrielle Roy, rompt définitivement avec la "campagne" pour s'installer à la ville, plus précisément dans le quartier pauvre de Saint-Henri.

Bien sûr, nos romans, j'entends ceux qui sont considérés comme représentatifs de notre littérature, ont parlé de la ville. Il faut noter cependant qu'ils peignaient d'abord et avant tout la société agraire. Louis Hémon le premier avait fait allusion aux "factories" des Etats-Unis; Ringuet pour sa part avait élargi le thème en lui consacrant quelques chapitres. Il n'en demeure pas moins que Gabrielle Roy est la première à avoir structuré un roman réussi à partir de la vie urbaine exclusivement.

Phénomène étonnant, nous retrouvons exactement la même situation dramatique: la même fatalité pèse sur les personnages, la même soumission aussi. On doit, en fait, noter que les personnages en cause sont d'ex-agriculteurs partis à la conquête de la ville. Azarius et Rose-Anna Lacasse, nouvellement mariés, ont quitté sans regret le joug de la terre pour connaître la liberté des

grandes cités. Ils ont connu, à leurs débuts, le même émerveillement que Marguerite la jeune serveuse :

Paysanne venue habiter tard chez ses parents de la ville, elle n'était point encore désillusionnée de tout le clinquant du quartier. Pas plus d'ailleurs qu'elle n'était gavée des surprises ni des odeurs sucrées du restaurant. Cette animation, ces flirts continuellement ébauchés autour d'elle, cette atmosphère de poursuites, de reculs, de demi-consentements, d'aguichantes tentatives, tout cela, sans la troubler beaucoup, l'amusait, la réjouissait. (1)

Mais le temps, l'inexorable temps, allié à une économie instable a tôt fait de briser leurs illusions. Encore imbu du rythme agraire, habitué surtout à la sécurité de la terre, le couple n'a pu se faire à cette vie accélérée où le pain du lendemain n'est jamais assuré, où il faut se battre pour maintenir sa place au soleil. Azarius Lacasse, déçu, n'a pu affronter la réalité. Il s'est réfugié dans le rêve poursuivant inlassablement de ridicules chimères.

La société agraire offrait au moins l'avantage d'une certaine stabilité. Refuge d'un peuple vaincu désirant retrouver un état archaïque et paradisiaque, l'agriculteur avait la consolation de pouvoir manger son pain quotidiennement. Si le paradis n'offrait pas les douceurs qu'on lui avaient prédites, l'agriculteur pouvait au moins équilibrer le déficit en s'identifiant, imaginativement cela va de soi, au coureur des bois ou au riche citadin. Si le paysan était morose, il n'était quand même pas désespéré.

L'agriculteur devenu citadin marque, dans cette perspective, une nouvelle étape dans l'évolution de notre étude. Transfuge, il devient lui-même étranger; ayant voulu réaliser son rêve mais mal outillé pour y accéder, l'ex-agriculteur vivra sa nouvelle situation au niveau de l'imaginaire. Azarius Lacasse est essentiellement un "jongleur" :

1. G. Roy, *Bonheur d'occasion*, Société des Éditions Pascal, Montréal, 1945, pp. 18-19, tome 1.

Ben voyons, sa mère, autant être assis icitte comme ailleurs, tant qu'à être assis pour jongler.

— Jongler!

Elle avait jeté le mot avec dérision et le son de ses savates glissant sur le parquet s'arrêta brusquement.

— Jongler! T'es-tu pas capable de faire autre chose? T'as passé quasiment toute ta vie à jongler. Et au bout de toutes tes jongleries, t'as jamais été plus avancé. De jongler, c'est ça, penses-tu, qui aide le pauvre monde! (2)

Etranger dans un monde hostile, Azarius a toujours été persuadé qu'il était victime des événements. La fatalité, semble-t-il, l'a frappé injustement au moment même où il nageait dans le bonheur :

Toute sa vie passa devant lui rapidement (...) Il se voyait d'abord menuisier, bâtissant des cottages dans la banlieue. En ce temps, Rose-Anna préparait le lunch qu'il apportait dans une petite boîte de fer blanc. (...) Ces goûters là-haut par les clairs midis d'été, dans la chaleur qui lui plombait sur la nuque, étaient une partie claire, nette, importante de sa vie. (...) Et puis, brusquement, il y avait eu une fêlure dans sa vie. (...) Il n'était plus bâtisseur et il se voyait mal tout à coup dans des ouvrages qui ne lui ressemblaient pas. (3)

Enfant déçu, Azarius boude la vie. Il piétine sur place et vit à reculons. Il s'accroche désespérément au temps passé et refuse de voir la vie en face. Au fond, il voudrait que la vie lui rende ce qu'il n'a pu conserver et cela, sans qu'il lui en coûte un effort.

Azarius Lacasse vit dans son univers fictif et c'est là une attitude qui ne lui est pas exclusive. En fait tous les personnages rêvent comme Azarius et poursuivent obstinément, c'est en cela qu'ils se distinguent de ce dernier, le but qu'ils se sont fixé. Ils refusent tous un monde qu'ils considèrent comme inacceptable et cherchent par

2. *Ibid.*, p. 120, t. 1.

3. *Ibid.*, pp. 213-214, t. 1.

tous les moyens à s'en sortir. L'impression d'ensemble est celle d'une solitude désespérante. Les uns et les autres se côtoient, se parlent mais ne s'entendent ni ne se comprennent. Chaque personnage est placé sous un globe de verre parlant et gesticulant mais ne recevant que son propre écho.

Qu'on regarde de près l'attitude de chaque personnage et l'on comprendra qu'ils sont tous étrangers les uns par rapport aux autres.

Comment expliquer l'attirance mutuelle entre Jean Lévesque et Florentine Lacasse sinon justement parce qu'ils reconnaissent en chacun d'eux le reflet de leur propre image? Pour Florentine, Jean n'est-il pas celui qui a réussi à s'élever au dessus du milieu de Saint-Henri? N'est-ce pas ce qu'elle désire le plus ardemment pour elle-même?

C'est pas que je l'aime gros, raisonnait-elle, non, je peux pas dire que je l'aime pour vrai. Il me tanne avec ses grands mots pis toutes ses idées de fou, mais il est pas non plus comme les autres gars de Saint-Henri. (4)

Jean, pour sa part, ne voit certes pas l'avenir en Florentine mais il retrouve l'image de son propre passé:

C'était sa misère, sa tristesse qu'il tenait entre ses bras, sa vie telle qu'elle pourrait être, s'il ne s'était pas arraché d'elle comme d'un vêtement gênant. (5)

En fait c'est son enfance d'orphelin qu'il tient entre ses bras, une enfance reniée mais non oubliée.

On comprend que Florentine, projetant son désir d'ascension sociale en Jean, et lui-même, essayant de retrouver une enfance perdue, ne puissent s'atteindre réellement. Leur dialogue est complètement faux puisque l'un et l'autre ne parle que pour lui-même:

4. *Ibid.*, p. 111, t. 1.

5. *Ibid.*, p. 280, t. 1.

Vers la fin du repas, elle commença de le touter. Elle ne voyait plus qu'il l'écoutait à peine et la regardait à la dérobée avec ennui. Elle se parlait plutôt à elle-même (...) (6)

— C'est si dur que ça? fit-elle à tout hasard, pour s'imposer à son attention, car elle savait bien qu'il ne s'adressait pas à elle mais parlait pour lui-même. (7)

Fondamentalement Azarius et Rose-Anna vivent la même solitude à cette exception près qu'il n'y a même pas projection de l'un dans l'autre. Azarius, on l'a vu, recherche puérilement un inaccessible passé tandis que Rose-Anna, femme martyre, ne vit que pour un budget qui ne se boucle jamais. Désillusionnée, Rose-Anna est persuadée que le bonheur est impossible sur terre. Pour elle toute joie est fatalement liée au malheur.

La partie de sucre, seul moment où Rose-Anna a cédé le pas au rêve, le lui a douloureusement prouvé. Ce bonheur tant savouré a pris goût de fiel dès le moment où il s'est réalisé. Ce court instant octroyé à la joie de revivre une innocence d'antan, lui a fait voir combien il était grave d'oublier, ne fût-ce que momentanément, le fardeau de ses responsabilités: Azarius, au retour, a été impliqué dans un accident de la route et congédié par son patron pour avoir, sans sa permission, emprunté son camion. Daniel, cet enfant sérieux vivant avec la mort, est passé par ce voyage de demi-vivant à demi-mourant. Florentine, seule à la maison, jouant avec le feu s'y est brûlé les ailes. Somme toute la fatalité a pesé lourd sur les épaules de Rose-Anna:

Quelle joie que d'être allé au sucre!

Chercher une joie, n'était-ce pas pour eux, est-ce que ce n'avait pas toujours été un sûr moyen de s'attirer la malchance? Oh! qu'elle paraissait absurde et incompréhensible, maintenant, la frénésie de bonheur, qui, tous, les avait saisis. (8)

6. *Ibid.*, p. 109, t. 1.

7. *Ibid.*, p. 247, t. 1.

8. *Ibid.*, p. 298, t. 2.

Solitude totale!

D'autant plus pathétique que les enfants eux-mêmes la partagent. Daniel, à l'hôpital, s'accroche désespérément à l'image de Jenny parce que pour la première fois il a connu un visage qui exprimât la beauté, la bonté et la sérénité. Il en est de même pour Yvonne sa petite soeur qui ne vit que pour enlever les épines qui percent le coeur du Christ. "Yvonne lui était ravie. Mais Yvonne ne lui avait jamais appartenu (9)".

Tous les personnages vivent cette solitude désespérante et ils ont tous choisi de manifester leur drame par une frénésie du mouvement. *Bonheur d'occasion* apparaît comme le roman de la fuite: on se fuit soi-même et on fuit les autres sans jamais trouver une solution au problème posé. Chacun est emporté par un désir d'évasion qu'il ne peut refréner; les rails qui divisent Saint-Henri ont sur tous un pouvoir hypnotique. De même les éternels déménagements du printemps illustrent parfaitement le tempérament "coureur des bois" de la famille Lacasse:

Elle cheminait à pas lents, lasse et lourde. Déjà les souvenirs attaquaient sa vaillance et grugeaient à même son courage. Déjà lui apparaissait la futilité de tous ses espoirs. La clarté du ciel et la douceur de l'air ne la troublaient pas. Elle présentait le printemps à d'autres signes, et un peu en ennemie. Le printemps! Qu'est-ce qu'il avait signifié pour elle? Dans sa vie de mariage, deux événements s'associaient toujours au printemps: elle était enceinte et, dans cette condition, il lui fallait se mettre sur le chemin pour trouver un logis. Tous les printemps, ils déménageaient. (10)

Itinérante, la famille Lacasse ne peut s'identifier à aucun lieu précis, elle ne vit que par images superposées, incapable d'identifier leur chez-soi:

Chez-nous, c'était un mot élastique et, à certaines heures, incompréhensible, parce qu'il évo-

9. *Ibid.*, p. 490, t. 1.

10. *Ibid.*, p. 125, t. 1.

quait non pas un seul lieu, mais une vingtaine d'abris éparpillés dans le faubourg. Il contenait des regrets, des nostalgies et, toujours, une parcelle d'incertitude. Il s'apparentait à la migration annuelle. Il avait la couleur des saisons. Il sonnait au coeur comme une fuite, comme un départ imprévu; et quand on l'entendait, on croyait entendre aussi, au fond de la mémoire, le cri aigu des oiseaux voyageurs. (11)

Symbole d'une famille, la fuite sera aussi le symbole de chaque individu. A la réunion chez Emmanuel, Florentine s'étourdit pour oublier ce qu'elle est. C'est par la danse qu'elle exprime son désir passionné de "brûler sa vie" selon l'expression de Gabrielle Roy. Jean Lévesque, après ses erreurs avec Florentine, fuit sans laisser d'adresse. Daniel meurt. Yvonne décide de se faire religieuse. Eugène, le fainéant, s'engage dans l'armée. Toute la famille se désagrège lentement:

Et elle continua tout bas sa pensée: "Eugène... Florentine... Qui s'en ira après? On achève-t-y d'être ensemble? Déjà!" Elle promena un regard las, meurtri autour d'elle. Oh! non, ils ne seraient jamais heureux ici! (12)

Effectivement tout n'est pas fini puisque Azarius, essayant de se redonner une image consolante de lui-même, imite le geste de son fils. De même en est-il pour Emmanuel, le mari nécessaire à Florentine!

Le plus tragique c'est qu'on a l'impression que ces départs massifs vont rétablir la situation. Azarius parti, Rose-Anna aura enfin la sécurité. Emmanuel disparaît au moment même où Florentine va accoucher. Ainsi sommes-nous en droit de nous demander si la solution au problème de *Bonheur d'occasion* ne serait pas la disparition du père. Ce serait sûrement un thème fort intéressant à étudier dans notre littérature.

11. *Ibid.*, p. 379, t. 2.

12. *Ibid.*, p. 483, t. 2.

Puisque cette partie n'a été consacrée qu'à *Bonheur d'occasion*, il serait bon de savoir si les autres romans de cette époque supportent les mêmes thèmes de solitude, de rêve et de désagrégation. Nous en reparlerons, rapidement il faut l'avouer, dans notre conclusion, dernière tranche de notre étude.

Littératures du Québec et d'Haïti - VI

Poésie et roman

par Maximilien Laroche

L'heure de la vraie poésie

René Dépestre, je crois, est un de ceux qui ont su le mieux chanter ce pays, géographie et passion, souvenir et misères, espoir et luttes :

*Je connais un mot
Je connais un mot aux charmes caraïbes
il brille dans les détours des rivières
dans la lune au fond des mares
dans le bruissement des feuilles
dans le gazouillis du berceau
dans la fumée panache des chaumières.*

.....
*Je connais un mot tout flambant d'histoire
il représente la diane des matins incendiés
les rassemblements dans les bois fraternels
les champs de canne rôtis par la souffrance
l'inquiétude de milliers d'opprimés
la liberté voltigeant sur les ailes de la mort.*

.....
*ce mot est mon avenir
ce mot est mon amour
ce mot est ma folie: Haïti. (14)*

Il est impossible de ne pas sentir tout de suite le changement de perspective. Désormais, le pays n'est plus en dehors du poète, il est en lui, il est lui. Il y a une osmose qui donne au pays la chair et le corps du poète et suscite un amour, que dis-je, une mystique.

(14) Idem, p. 586-587.

Maintenant comment expliquer d'abord cette absence d'un pays concret en poésie québécoise et cette restriction du pays à ses traits physiques en poésie haïtienne? Les amateurs d'explications politiques diront que dans le premier cas le Québec étant si peu maître chez lui, de ses ressources naturelles, de son économie et de ses pouvoirs politiques, les poètes ne pouvaient avoir de leur pays qu'une image diaphane et floue et devaient forcément se cantonner dans les souvenirs du passé et rêver d'un pays d'avant la découverte, tandis qu'en Haïti, à cause du fait qu'on n'était maître que du sol mais dans le même temps si peu maître de tout ce qui assure une indépendance effective, le pays ne pouvait se résumer qu'à ses seules manifestations physiques. Surtout que l'inexistence d'une véritable conscience nationale et cette aliénation culturelle et raciale déjà évoquées n'étaient pas faites pour améliorer les choses... Cependant il s'agirait là d'explications partielles. Ce qu'il convient de faire ressortir c'est qu'au Québec comme en Haïti l'image du pays au cours de ces dernières années, s'est merveilleusement enrichie. Qu'il s'agisse du rejet des vieux poncifs patriotiques et de la conception terre-à-terre du pays comme cela se fait en Haïti ou de l'exaltation d'un nationalisme de moins en moins mystique et sentimental comme le Québec en donne un exemple, il faut conclure que les deux pays, par leurs jeunes littératures, évoluent semblablement vers plus d'authenticité.

Un point sur lequel l'on s'étonne de voir les poésies québécoise et haïtienne différer, c'est celui de la race. Que celle-ci soit un thème-clé des deux littératures, cela ne fait pas de doute. Mais si en Haïti l'on parle de race surtout en poésie et fort peu dans le roman, c'est le contraire qui se vérifie au Québec. Sans doute ici comme là-bas l'essai a largement fait sa place aux problèmes de "lutte de races". Peut-être même que ce fut sa préoccupation essentielle jusqu'à tout récemment, et cela est aisément explicable dans le cas du Québec qui, depuis 1774, connaît l'affrontement de deux races sur les plans politique, culturel, économique et jusque dans le domaine

des langues. Ce qui a fait parler de lutte des langues. Pour Haïti, c'est plus compréhensible encore, puisque la scène internationale nous présente aussi bien aux Etats-Unis qu'en Rhodésie le spectacle d'une lutte des races dont les nègres n'ont cessé de faire les frais depuis bientôt cinq siècles. Si l'on ajoute à cela que cette lutte s'est sans cesse aggravée de par les incidences, répercussions ou conséquences que le colonialisme, le capitalisme, le néo-colonialisme, n'ont pas manqué de provoquer sur elle, l'on comprendra que les poètes haïtiens se soient constamment fait l'écho et ce, jusqu'à nos jours, de cette question des races. Question des races, ou plutôt de race, puisqu'il s'agit essentiellement de défendre la race noire, de revendiquer en sa faveur, de chanter l'espoir ou la certitude de sa libération. L'on peut considérer qu'en gros, en poésie haïtienne, le thème de la race a passé jusqu'à présent par trois étapes principales. Tout d'abord ce fut la période de la "défense". Période de plaintes et donc des complaintes. Si dans l'"Essai" Anténor Firmin, Louis-Joseph Janvier, se montraient plus virils et répondaient du tac au tac aux détracteurs de la race noire, en poésie, ce sont plutôt les regrets et la mélancolie des poètes qui constatent avec amertume qu'en dépit de leurs efforts pour s'assimiler culturellement aux blancs ceux-ci ne leur permettaient pas pour autant de devenir leurs égaux. Pas même en amour. Et c'est cette ségrégation sentimentale qui fait la matière de "Choucouné" et du "Fils du Noir" d'Oswald Durand. Les poètes avaient alors véritablement le complexe de l'esclave dont ils ne cessaient d'évoquer le souvenir et le sort. Et c'est ce qui faisait pousser à Massillon Coicou ce soupir :

*"Pourquoi donc suis-je nègre? oh! pourquoi suis-je
noir?"*

*Tu sais, toi qui sais tout, que je souffre à toute heure,
Parce que je suis noir!*

*Eh bien! oui, trop longtemps j'ai souffert sans
mot dire,
Seigneur, pardonne-moi si j'apprends à maudire.*

(Complaintes d'esclaves)

Les plaintes malheureusement, ne servent à rien en pareil cas. Et l'occupation américaine (1915) qui provoqua la naissance du mouvement indigéniste fut l'occasion de passer à l'étape à laquelle je donnerais le nom d'*Illustration*. Par un processus très aisément reconnaissable de compensation l'on se dit que la meilleure façon encore de se défendre c'était d'attaquer, en l'occurrence d'affirmer, de proclamer les vertus qu'on déniait aux nègres. Cette étape qui débuta vers 1928 et se poursuivit jusqu'en 1946 atteignit son sommet dans les années 1940. Durant cette phase d'illustration certains poètes iront dans leurs oeuvres jusqu'à la violence d'un défoulement qui pour être sincère ne semble avoir que peu de relation avec l'art ou l'esthétique. Carlos St-Louis a écrit quelques poèmes dans ce genre "je suis nègre", "J'aime le nègre". Mais d'autres poètes plus inspirés, composeront des oeuvres où l'inspiration fort militante sait cependant trouver des images étincelantes pour s'exprimer. Jean-F. Brière est de ceux-là et "*Black Soul*", c'est une épopée de la race.

Regnor Bernard, lui aussi a su trouver des images vibrantes pour chanter la race :

Altitude

*Cherche-la donc enfin la route du soleil
et grandis ta souffrance à l'orgueil de ton rôle...
Nègre, l'horizon est immense qui t'appelle et*

te sollicite :

élève-toi, élève-toi

et cueille toutes les étoiles qui fleurissent

le champ bleu

de la nuit

.....

Depuis 1946, la poésie est devenue de plus en plus engagée et même si une certaine conscience de race demeure très forte chez un poète comme Jacques Lenoir, par exemple, les préoccupations sociales prennent nettement le dessus sur les revendications raciales.

Que les problèmes de race, même pour les Haïtiens, aient cédé quelque peu le pas aux questions sociales, cela nous met sur la piste d'une explication de la relative ab-

sence de la race en poésie québécoise. Que pour les Haïtiens, et pour les noirs en général, la race soit cause d'un problème bien distinct auquel viennent se surajouter les problèmes économiques, sociaux ou de sous-développement, cela est clair. Même si parfois tout cela se compénètre pas mal. Dans le cas particulier du Québec toutefois je crois que la question de race ne constitue pas un problème en soi. Le problème, ou mieux les problèmes, sont avant tout politiques, économiques et sociaux et c'est par le biais de la religion et de la culture que les dits problèmes prennent une allure raciale, c'est-à-dire dans la mesure où l'on identifie le catholicisme et la culture française à la race canadienne-française et le protestantisme et la culture anglo-américaine à la race anglo-saxonne. La preuve en est que dans la poésie qui n'était nullement sociale avant ces derniers temps, la race est absente tandis que dans le roman qui, bon gré mal gré, de par sa nature même est social, il en a toujours été question des "Anciens Canadiens" à "Ethel et le terroriste" en passant par "Menaud maître-draveur". Et si dans la jeune poésie qui, elle, est sociale, il n'en est pas davantage question c'est peut-être qu'on va droit au fait et qu'on ne se laisse point détourner vers des voies d'évitement. En Haïti, avant 1946, alors qu'on n'était point éveillé aux problèmes de lutte des classes à l'intérieur du pays, et encore moins à cette vaste lutte des classes qu'est la division du monde en pays développés et sous-développés, il est normal que la question raciale ait eu la prédominance et qu'avec ces impératifs nouveaux elle ait perdu de sa primauté.

Si en manière de conclusion je devais embrasser d'un coup d'oeil l'évolution des poésies québécoise et haïtienne sous le triple point de vue que je viens de développer, je dirais que l'image de la femme, d'idéale et de désincarnée ou d'exclusivement érotique telle que nous la montraient nos poètes tend à devenir plus vraie, plus humaine et que du même coup l'amour lui aussi s'est humanisé, acquérant une noblesse et une grandeur nonpareilles. Les poèmes de Georges Cartier, de Janine Tavernier Louis

en sont la preuve. Si l'engagement social a pu, un moment sembler faire passer la femme et l'amour au second plan, nos poètes ont su réconcilier l'amour et l'engagement :

*“Je ne viendrai pas
mirer mon fol espoir
dans le cristal
de tes prunelles sauvages
car quel sens donner
à nos baisers
à nos étreintes
à ce soir brûlant de fièvres
si notre amour reste indifférent
aux appels désespérés de la souffrance humaine (15)*

*“ô femme-forêt traversée de clairières où le
pas chante à mi-voix les cents chemins tissant la
tunique des vents*

*qu'au saule coule son mille de feuilles et cha-
cune sur ma lèvre gercée mince doigt de fraîcheur
suscitera le fleuve des poèmes*

*je ne suis que blême blessure à la cuirasse de
la nuit je n'ai point flèche à cils de feu pour planter
en ton corps le nid feuillu de chaque gémissément
d'amour*

*termine ô femme ma déroute qu'en toi j'élève
ce pays au jour claquant du nom” (16)*

Ce qu'il y a peut-être de plus fascinant c'est non seulement cet approfondissement constant dans le développement de ces trois thèmes, mais leur intégration dans un effort pour traduire le plus large idéal humain possible. Si la femme et l'amour sont évoqués de façon plus authentique, si le pays est devenu un être de chair pour qui on s'engage avec passion, comme pour une femme, à l'image du pays, celle de la femme s'est associée, et l'amour de la femme aimée est devenu indissociable de celle d'un pays :

*.....
ils sont la sève dans l'arbre . . .
le bel arbre de l'amour
et fleurit dans les glaces de Sibérie*

(15) *Panorama de la poésie haïtienne*, p. 598.

(16) Paul Chamberland, *Terre Québec, Poésie canadienne*, Librairie Déom, p. 59.

*et fleurira dans la désolation des mornes d'Haïti
tu t'attristes et souris dans les yeux des paysans
et ils sont l'oxygène de l'air
quand ton regard porte la lumière
de nos plus grands ciels d'été*

(Jacques Lenoir, *Poème pour toi*)

L'amour du pays et de la femme n'est pas exclusif de la conscience de race. Au contraire l'amour de la race joint à celui de la femme et du pays sont la meilleure ouverture à un amour des hommes, à la fraternité humaine. Car c'est souvent dans l'amour d'une femme :

*Dans mes deux mains
Je tiens le livre de la vie de Jacques Roumain
ton souffle soulève tes seins
c'est ta beauté qui bouge
et c'est le douloureux espoir humain
qui de l'enfer d'aujourd'hui sauve demain
je songe, je songe à Guernica
je t'enlace, je t'enlace
et que demeure la voix de Lorca
le vent à perdre haleine s'étend sur la mer*

(Jacques Lenoir, *Poème pour toi*)

mais plus souvent encore dans l'amour des hommes de son pays, des plus déshérités, qu'on se reconnaît frère des autres hommes, uni à eux par une même souffrance :

*"brûlant je noue mon cri à celui de Néruda
nous sommes d'Amérique
malgré le silence entre le nord et le sud
malgré le State Department la Gendarmerie
— l'amitié des humiliés germé dans la mine et
la sueur —
Nous sommes le vif d'une plaie immense nommée
Amérique (17)*

En songeant à ces deux poésies à propos desquelles j'ai essayé de faire quelques rapprochements et au terme de ces nombreuses citations, le vers qui me vient spontanément à l'esprit c'est celui de Georges Castera fils :

"La route du départ est pavée de promesses".

(17) André Major, *Le pays: Poésie parole armée, Poésie canadienne*, Librairie Déom, Volume 1, p. 58.

Le roman

Il est fort possible que dans les années à venir Réal Benoit soit considéré comme l'un des romanciers les plus originaux de cette génération. "*Quelqu'un pour m'écouter*", qui lui a valu les éloges unanimes de la critique et le prix de la ville de Montréal, passera sans doute pour le premier jalon d'une oeuvre aussi remarquable par sa facture bien personnelle que par le libre essor d'une imagination romanesque qui sait organiser à merveille sa propre féerie. Quelles que soient l'importance et la valeur littéraire qu'on voudra bien reconnaître alors à "*Rhum-Soda*", il faudra cependant lui accorder, dans l'étude de l'oeuvre de Réal Benoit, une attention spéciale. Ainsi que le démontrait Gilles Marsolais dans deux articles de *Lettres et Ecritures*: "Le monde de Réal Benoit témoigne d'une continuité singulière". Et c'est dans "*Rhum-Soda*" qu'on retrouvera le noeud de cet écheveau de souvenirs que l'auteur n'a cessé de dévider dans "*Quelqu'un pour m'écouter*", dans "*Le marin d'Athènes*" et peut-être dans d'autres oeuvres. Ainsi s'expliquera qu'au gré de la nostalgie de l'auteur apparaissent ou disparaissent certaines figures comme celle d'Yvonne, que des images tropicales s'imposent en filigrane et souvent au premier plan de son récit et qu'enfin des bribes de créole se glissent même parfois dans ses phrases.

Dans l'optique de ces articles, ce qui me paraît intéressant dans "*Rhum-Soda*" c'est qu'il s'agit, du moins jusqu'à plus ample informé, de la seule oeuvre romanesque québécoise qui ait Haïti pour site et qui en tire à la fois son atmosphère, certains de ses personnages et le plus clair du sujet. Cette oeuvre telle que publiée dans les *Ecrits du Canada Français* nous laisse quelque peu perplexe quant à sa localisation dans une catégorie littéraire précise. Il est vrai qu'il s'agit d'un texte vraisemblablement incomplet, tronqué dit l'auteur, et que ce dernier mettait encore au point la technique si personnelle d'écriture qu'il devait utiliser dans ses oeuvres ultérieures. Néanmoins on y reconnaît la manière de Réal Benoit qui

n'est pas sans faire songer à la technique de certains documentaires rigoureusement objectifs mais réalisés de façon si personnelle, et dont l'interprétation des faits est si suggestive que ces films finissent par prendre une signification symbolique et rejoignent par là d'une certaine façon la fiction. La formation de cinéaste de Benoit ne serait donc pas étrangère à son style d'écrivain. Quoiqu'il en soit, dans "*Rhum-Soda*", les relations de faits pris sur le vif qui font penser au récit de voyage ou au reportage, l'embryon d'intrigue entre Yvonne et l'auteur qui ajoute la note romanesque, les réflexions que fait l'auteur sur Haïti et ses habitants et qui se mêlent à l'analyse psychologique teintée d'ironie et de nostalgique tendresse dans une atmosphère exotique, tout cela fait que les barrières des genres sont abolies. L'essai s'amalgame au récit et le portrait aux mémoires intérieures pour tisser la trame d'une rhapsodie, une "rhapsodie antillaise", comme l'indique le sous-titre de l'oeuvre.

Il faut reconnaître avec Jean Ethier-Blais que de tous ceux qui ont écrit sur Haïti: "L'écrivain canadien qui en a parlé le mieux, avec le plus de poésie abondance c'est Réal Benoit dans son petit chef-d'oeuvre (l'un des seuls de nos lettres) *Rhum-Soda*. Haïti y est toutes grâces, toute douceur..." car, ajouterai-je, l'auteur en parle avec une sympathie, pourtant point dénuée d'ironie.

Pour mémoire, il conviendrait peut-être de citer Cécile Laferrière et son attendrissante "romance": "*Carole au pays des mornes*", dont l'action se passe en Haïti. Mais il est inutile de vouloir y retrouver la qualité littéraire de "*Rhum-Soda*"; et plutôt que de vouloir dénicher encore d'hypothétiques romans québécois sur Haïti, il vaudrait peut-être mieux passer tout de suite à un autre point, c'est-à-dire rapprocher les deux traditions romanesques québécoises et haïtiennes.

Commençons par préciser aussi rapidement que possible quelle est la situation du roman au Québec et en Haïti. Au début de ces articles, je soulignais quelle place éminente occupait de nos jours la poésie dans ces deux

littératures, au moins par la pléthore des publications poétiques sinon par la valeur de celles-ci. Or si l'on jette un coup d'oeil sur les autres littératures, sur les plus grandes notamment, on se rendra compte que c'est au roman que vont tous les suffrages et que c'est à lui que sont consacrés tous les prix littéraires et les faveurs du public. Cette différence s'explique par le fait que dans une littérature jeune, des écrivains encore inexpérimentés et avides de s'exprimer trouvent plus facile de griffonner des vers libres et de réunir en une mince plaquette de quelques pages le fruit de leurs cogitations. Au contraire, le roman, par la maîtrise qu'il requiert du langage et d'une technique, par la vision originale de la vie qu'elle suppose ne peut manquer de décourager de jeunes grimauds des lettres. En outre si la poésie peut toujours se publier à compte d'auteur et se vendre par souscription entre amis comme cela se pratique en Haïti, le roman exige un public, donc une certaine situation de l'économie qui permette d'imprimer des livres, d'en assurer la vente à des gens capables de les lire.

Par ailleurs le roman pour s'épanouir exige une différenciation sociale qui ne peut se rencontrer que dans les pays fortement industrialisés et urbanisés. Tant qu'une société sera campagnarde, elle produira peut-être des pastorales, des bergeries, des épopées même, et des romans paysans. Mais elle sera condamnée très rapidement à se répéter. Le fait qu'Haïti soit un pays à quatre-vingt-dix pour cent de population et d'économie agricoles, est pour beaucoup dans la stagnation de notre roman qui n'arrive pas à sortir de l'ornière du "roman de la terre". Le parallèle est frappant, si l'on compare le roman haïtien au roman québécois. Celui-ci, après s'être longtemps complu dans la tradition agriculturiste du terroir après la démonstration d'insuffisance faite par "*Trente Arpents*", s'est de plus en plus tourné vers la ville et s'est ainsi ouvert un riche champ de possibilités.

En fin de compte, il y a le problème de la langue qui, il faut le dire, même si c'est une lapalissade, est ca-

pital. Car ce qu'il est important de comprendre dans le cas précis d'Haïti, c'est que la grande majorité de la population étant analphabète et d'expression créole, et en plus ayant un niveau de vie précaire, cela rend toute communication presque impossible entre lui et les romanciers. Même l'équivalent de ce qu'a été la période "jouale" pour le roman québécois ne peut être envisagée pour Haïti. Le grand public aurait une égale difficulté à lire et à acheter un tel roman. Donc ce qui aura été la crise du roman québécois et aura permis aux écrivains d'ici sinon de résoudre du moins de mettre en lumière le conflit du joual et du français ne s'est pas produit dans le roman haïtien, et par là le problème d'un bilinguisme (français-créole) demeure entier. Le Docteur Price-Mars, dans cet ordre d'idées, a souligné dans son livre "*De St-Domingue à Haïti*" le côté ridicule et dérisoire de la situation de nos écrivains qui écrivaient le plus souvent pour une minorité au pays et pour un public étranger. Cela nous a valu la littérature exilée de ces écrivains plus soucieux de récolter les applaudissements de leurs confrères français que de traiter de sujets haïtiens.

Ces considérations rapides peuvent permettre de situer le roman haïtien par rapport au roman québécois. Les deux ont connu un cheminement pareil, nous le verrons, jusqu'à tout récemment. Ils présentent des similitudes remarquables dans certains de leurs thèmes fondamentaux. Enfin un problème de langage fort semblable se pose aux romanciers des deux pays. Cependant pour toutes sortes de causes extra-littéraires comme la situation sociale et économique, si le roman haïtien est en train de stagner (en fait il n'est pas en train... il n'existe tout simplement plus depuis Jacques-S. Alexis, c'est-à-dire depuis 1955, et on n'a signalé en effet la publication d'aucune oeuvre vraiment nouvelle et valable depuis lors), le roman québécois, pour sa part, semble promis à un avenir de plus en plus brillant comme en témoignent la publication accrue d'oeuvres romanesques et le succès toujours plus grand qu'elles rencontrent.

Ainsi il n'est pas hasardeux de penser que si dans les deux pays, la cote d'amour est encore à la poésie, il n'en sera pas longtemps ainsi, du moins au Québec, et que très bientôt le roman québécois en acquérant de la maturité, détiendra la même hégémonie que partout ailleurs. Mais ne vaticinons point trop vite et terminons ce panorama de la situation du roman en Haïti et au Québec en jetant un coup d'oeil sur le développement des genres romanesques ici et là-bas. Je dis genres romanesques, car à l'intérieur de la catégorie "roman" on pourrait fort bien distinguer le conte, la nouvelle et le roman qui répondent à des intentions différentes et obéissent à des techniques particulières même s'ils ne constituent que les branches d'un seul arbre.

D'abord la nouvelle! Il semble bien qu'au Québec comme en Haïti, les écrivains aient rencontré le même échec dans ce domaine. Tout au moins disons qu'ils n'ont point su encore maîtriser les lois de ce genre et qu'ils sont toujours en train de faire leurs armes. Dans le conte au contraire, il en va tout autrement. Non pas que tous les conteurs québécois soient des génies mais je crois que là au moins, l'un d'eux, Jacques Ferron, a su faire la preuve d'un talent, d'une maîtrise du genre et surtout d'une personnalité qu'on aurait du mal à contester. En effet ce n'est pas tout de maîtriser la technique du genre qu'on pratique et de posséder tous les secrets du langage, mais il faut encore que tout cela soit utilisé à la fois avec une souveraine aisance et porte la marque indélébile du tempérament de celui qui écrit. Un écrivain impersonnel et neutre, même parfait styliste, même parfait ouvrier du genre, ne m'intéresserait pas. Il me semble que l'idéal pour un écrivain serait que non seulement dans l'esprit et dans "les lettres", dans les sujets et la technique de composition et d'écriture, on reconnaisse son timbre personnel mais que jusque dans un certain ton, une certaine allure des phrases et l'ordonnance d'une page, on trouve, sans méprise, l'indice de sa main. Et c'est ce qui se vérifie dans le cas de Ferron. Ses "*Contes du pays incertain*" et nombre de contes anglais, dont *le Petit Chaperon*

rouge, sont de purs joyaux. D'ailleurs cette note personnelle, cet accent si propre à Ferron peut se reconnaître aussi bien dans ses contes, que dans ses lettres personnelles, ses billets aux journaux, ses interventions (écrites) à la télévision, ou ses articles dans les revues. Tout prend l'allure d'un conte, c'est-à-dire d'une "mythologie" pleine d'humour et de malice. Il n'est pas certain en définitive que même les romans de Ferron ne soient pas des contes. "*La Nuit*" est à tout prendre une allégorie, celle de l'antagonisme des deux peuples canadiens, et la tentative de bâtir un mythe très moderne du peuple québécois.

La réussite personnelle de Ferron est un fait de tempérament et dont le mérite doit lui revenir intégralement car si l'on parcourt la littérature canadienne-française on voit que très tôt les écrivains qui ont abordé ce genre n'ont pas manqué et que pour la plupart ils sont loin d'approcher le talent de Ferron. Je crois tout de même que cette réussite ne serait pas explicable sans ce riche trésor folklorique de contes qui a pu en quelque sorte constituer l'humus même d'une culture, c'est-à-dire d'un tempérament et d'un art national. En effet je n'étais encore qu'un lecteur d'*Hérauts* que j'avais déjà entendu parler, en Haïti, des histoires de chasse-galerie qui éveillaient en moi, je ne sais plus maintenant pourquoi, l'image fantastique de voyageurs mystérieux pagayant en canoës dans des rivières souterraines.

D'avantage encore qu'au Québec, le conte, en Haïti, constitue le creuset de la mentalité et le trésor le plus précieux de la culture nationale. Roger Mortel y voit l'instrument par excellence de l'éducation populaire et Emmanuel-C. Paul y trouve résumée, dans les aventures symboliques de "*Bouqui et de Malice*", l'histoire de l'homme haïtien, toujours brimé. Pourtant aucun conteur remarquable, en français, à tout le moins, n'a surgi en littérature haïtienne. J'entends si l'on veut bien exclure de la catégorie des conteurs Justin Lhérisson car "l'audience", genre qu'il a inventé, chevauche le conte, le roman et la conversation dans sa forme spécifiquement haïtienne et constitue une combinaison de l'histoire et

des histoires de la propagande politique et de la légende, de l'humour et de la sagesse sceptique et fataliste. De cette absence de conteurs orthodoxes, la raison est fort simple: les contes, et toute la culture nationale dont ils sont le véhicule, sont d'expression créole. Même pour un écrivain aussi remarquable que Jacques-S. Alexis, le lecteur haïtien le moins averti peut saisir dans les contes à caractère folklorique de celui-là, la distance qui sépare la poésie dense et la grâce de nos contes populaires du lyrisme et de la virtuosité quelque peu gratuits des contes les plus brillants de son "*Romancero aux étoiles*". La langue est ici l'obstacle capital. Ainsi des écrivains par ailleurs fort élégants comme Ulysse Pierre-Louis, quand ils ont voulu rendre en français ces contes, sont subitement devenus d'une lourdeur et d'une maladresse inexplicables.

D'autres éléments viennent aussi compliquer les choses: l'on dit qu'en Haïti les contes sont souvent plus que des contes, car ils sont chants et donc poésies, dialogues et mimique, et donc théâtre en embryon. Quant aux "*contes de Bouqui et de Malice*", qui forment un véritable roman, à la manière du *Roman de Renard*, avec des branches aisément identifiables et d'intentions différentes, ils constituent une véritable épopée héroï-comique, et contiennent en germe tous les développements possibles d'une littérature haïtienne authentiquement nationale. Mais comme ils sont en créole, le problème de la langue se pose et avec lui, tous les problèmes d'ordre économique, social ou autres que nous avons rapidement évoqués.

C'est pourquoi nos conteurs sur papier sont si peu nombreux et qu'ils sont si gauches quand ils veulent donner une saveur de terroir à leurs oeuvres. Jacques-S. Alexis aurait peut-être pu être ce conteur tant souhaité. Certains de ses contes d'inspiration personnelle et non plus folklorique nous font reconnaître cette facture personnelle et cet accent que je louais chez Ferron, mais son silence aura fait de cet unique recueil, une promesse qui n'aura pas été tenue.

Le roman, en dépit des circonstances défavorables dont nous avons rappelé les causes, (sociales, économiques ou linguistiques) a connu en Haïti, pendant deux brèves périodes, un développement proprement miraculeux. Des années 1890 à 1910, la génération de la Ronde a vu apparaître successivement: Justin Lhérisson, Frédéric Marcellin, Fernand Hibbert et Antoine Innocent, sans compter nombre de menus conteurs et de nouvellistes aujourd'hui oubliés. De ceux-là, les trois premiers sont certainement les plus importants. Et encore parmi eux, Justin Lhérisson, à mon sens, est celui qui retiendra le plus longtemps l'attention. Pourtant son oeuvre est mince: deux courts romans, "*La famille des Pitite-Caille*" et "*Zoune chez sa nainnainne*" dénommés Audiences. Son mérite est d'avoir su trouver une formule de récit authentiquement nationale, qui dans la structure allie la simplicité de déroulement de nos contes ou de nos Audiences folkloriques à la complexité de vision et d'analyse du roman européen, avec un arrière-plan de parabole et de satire et surtout dans un langage qui sait combiner à merveille les ressources du français et du créole pour servir un humour qui ne se dément jamais. Lhérisson est d'une bonne humeur endiablée et d'une verve débridée. Il a un sens aigu des effets comiques qu'il peut tirer du choc des deux langues, française et créole, des rapprochements saugrenus à faire entre la mentalité haïtienne et le parler français. Par dessus tout il possède un don de la caricature qui lui permet de dépister le ridicule, de l'isoler et de le grossir. Ainsi ces portraits enlevés en deux temps trois mouvements (Elizer, Velleda, les Maçons), ces récits d'une vivacité, d'une prestesse d'allure dont la gaieté transparait jusque dans le rythme avec lequel ils nous sont contés. C'est peut-être là d'ailleurs une influence du créole qui sait déjà dans le rythme de ses phrases donner au récit une couleur et un ton. L'auteur touche du doigt et cruellement nos défauts et nos travers les plus pathétiques mais il a pris le parti d'en rire plutôt que d'en pleurer et il ne nous laisse jamais le temps de nous attrister sur nous-mêmes. Il sait dans le tragique même trouver le côté drôle comme dans le cas

de ce tyranneau qu'est le général Bonhomme. Ainsi son rire n'est pas un refus de voir la dure réalité. Au contraire! C'est pour nous empêcher d'en pleurer que Lhérisson nous en fait voir les côtés sordides sous les aspects les plus drôles, mais il ne nous cache rien. Au fond c'est un optimiste qui préfère voir la santé de la réalité. Il y a un mot espagnol, "chispas", qui signifie à la fois "étincelle" et "esprit" et qui s'appliquerait à merveille à ce jaillissement perpétuel d'étincelles que constitue le récit de Lhérisson. L'on hésite à reconnaître dans le romancier étincelant le poète parnassien gourmé et froid qu'il fut par ailleurs en français.

Ce qu'il y a de proprement merveilleux et inimitable c'est que dans ses deux minces romans, Lhérisson a su résumer toutes les tendances du roman haïtien: satire politique, monographie folklorique et plaidoyer paysan. Qu'il ait su dans le même temps nous donner une oeuvre désopilante, fixer les traits d'une époque de notre société et peindre avec justesse tout un pan de la mentalité haïtienne, cela tient du prodige. La seconde floraison du roman haïtien s'épanouira dans les années 20 jusqu'à 50, c'est-à-dire durant cette période qui fera suite à l'occupation américaine et que l'on peut considérer comme close avec les premiers romans de Jacques-S. Alexis. Elle vit le roman indigéniste de la terre briller de tout son éclat. Le roman de la terre, oeuvre à caractère folklorique assez marqué et aux thèses sociales bien précises, qui peint d'ordinaire la détresse des paysans haïtiens vivant sur des terres qui dépérissent et en butte en plus à l'exploitation des divers potentats de la ville et de la campagne, est essentiellement revendicateur et de tendance socialiste assez nette. Avec *"Gouverneurs de la rosée"*, paru en 1944, Jacques Roumain se détache parmi tous les romanciers indigénistes comme celui qui a porté ce genre à son apogée. Jacques-S. Alexis fera prendre un nouveau départ non seulement au roman indigéniste mais au roman haïtien tout court et lui ouvrira de nouveaux horizons car le genre indigéniste et paysan épuisé méritait d'être renouvelé et c'est le travail que dans la théorie comme

dans les oeuvres, Alexis entreprit. Le silence de cet écrivain a causé l'un des vides les plus tragiques de notre littérature.

Il serait intéressant de comparer ces deux écrivains dont l'un peut être considéré comme le disciple de l'autre, puisque Alexis plus jeune que Roumain a non seulement dans son premier roman "*Compère Général Soleil*", repris la formule du roman paysan écrit en un langage où le créole et le français fraternisent, mais a même fait de son aîné sous les traits du Docteur Jacques Roumel, un des personnages du roman plus haut cité.

Les chroniques littéraires

Témoignages

MÉMOIRES D'UN JEUNE CANOQUE

par André Major

VI

Le "vieil homme", l'enfant dégénéré que j'étais lui refusait le droit de cité parce qu'il le craignait comme on craint de ne plus se reconnaître après avoir subi une opération. (1) Sitôt arrivé au chalet de mes parents, je me mis à écrire comme un possédé, un maniaque, un homme traqué. En écrivant j'exorcisais le dieu qui me dévorait les entrailles, je dressais contre lui l'empire prométhéen de mon délire verbal. Ce dieu, s'il faut décliner son nom, c'était la haine. Une haine viscérale, qui, descendant du foyer infecté de ma conscience, ravageait mon coeur et mon appétit. Je me nourrissais de cris que je vomissais sur le papier. Mais cette indigestion, j'étais le seul à en souffrir puisque mon masque la celait parfaitement au regard des miens. C'est ce qui explique leur étonnement devant ma rage d'écrire. La révolte coulait dans mes veines, sang impur et brûlant. Voilà ce qui arrive quand on éduque les fils de pauvres, quand on leur donne les moyens de découvrir la barbarie dans laquelle végète la foule des hommes. L'ignorance et la soumission, formes de notre médiocrité nationale, me semblaient transformer en enfer notre existence collective. Un enfer

(1) Je n'ai jamais subi d'opération, mais je sais ce que c'est, le rêve m'en ayant instruit.

d'autant plus irrémédiable qu'il avait les apparences du confort. Quand on ne meurt pas de faim, on arrive à supporter le sort le plus dégradant, et les médecins de l'âme n'éprouvent pour nous aucune pitié. Ainsi Sartre nous refuse son appui parce que nous ne mourons pas de faim et sans doute parce que nous sommes blancs et que nous baragouinons le français, langue de colonisateurs, comme l'on sait. Si on maltraite Luther King, Prix Nobel de la Paix, il criera au meurtre, mais que la Justice canadienne pende des patriotes québécois, peu lui chaut. Quand Mauriac et Aragon ont signé la pétition réclamant la grâce de Shrim et Quénette, Monsieur Sartre a cru bon de ne pas se compromettre, lui qui a pourtant mis sa plume au service des Jaunes, des Noirs, des Prolétaires et des Mouches, (2) je crois... Sans doute est-il mal informé de ce qui se passe ici, terre à peu près inconnue dans le monde civilisé.

Enfin, revenons là où j'en étais, c'est-à-dire à ma révolte. J'écrivais dans le silence et la fureur, intentant à tout le monde un procès d'intention comme si nos gens avaient été conscients de leur dégradation : trahi par ses élites, asservi par son allégeance politique, tenu dans l'ignorance, et incapable de dominer son destin, tel m'apparaissait mon peuple et je le voyais dépérir, perdre son visage, sa voix (ô sa voix si laide, déjà rongée par celle de ses oppresseurs), son passé, l'espoir même d'une résurrection. Pour m'accommoder de cette vision, il eût fallu que je m'abrutisse, l'inconscience étant le prix de la satisfaction. Je n'ai jamais mieux compris qu'à cette époque les pamphlets de Bernanos. L'indignation était mon attitude permanente. Piotte seul devina qu'il y avait des remous sous le calme apparent de mon âme. A lui, qui était pourtant mon meilleur ami, je n'osais pas révéler la nature profonde de mes refus. Tout ce qu'il put m'arracher au début de la nouvelle année scolaire — je commençais alors ma classe de Belles-Lettres (3) — ce fut l'aveu d'une inquiétude encore indéfinie.

(2) J'oubliais d'ajouter les Juifs à la liste des victimes par Sartre défendues.

(3) Au collège cette fois.

Les cours reprirent avec leur grisaille et je les suivais distraitement, avec indifférence. Seules la littérature et la religion m'intéressaient: la littérature, je l'avais toujours aimée, et quant à la religion, j'avais quelques questions à lui poser. Le professeur de ladite matière s'étonna de mes nouvelles dispositions et s'empressa, avant que je ne m'enhardisse, de me clouer le bec. Je devenais, aux yeux de mes camarades, celui dont les questions demeuraient sans réponse. Or, c'est dans cet état d'esprit que je lus *les Insolences* du frère Untel qui venaient d'éclater dans le silence de notre univers. Je ferai remarquer que je me promenais alors avec *Cité libre* pour bien imposer ma dissidence. Je dévorai *les Insolences*, y trouvant une nourriture conforme à mon appétit, et comme j'étais l'un des rédacteurs du journal local, j'en fis une critique évidemment favorable, pour ne pas dire polémique, mais que l'aviseur moral refusa de publier. J'oubliais de dire qu'au début de l'année, ayant confié à mon directeur spirituel made in USA que je croyais avoir perdu la foi (à dire vrai, je ne savais plus où j'en étais), il me fit cette réponse tout à fait lumineuse: "Ce qu'il te faut, mon gars, c'est jouer au football. Pourquoi tu n'entrerais pas dans l'équipe?" Ainsi la foi était, selon lui, affermie par l'épuisement du corps. Je le quittai plus que jamais convaincu que la lumière ne viendrait que de moi puisque les autres vivaient dans une sphère étrangère à la mienne. Bon, ceci dit, je retourne à ce frère Untel, responsable de tous mes malheurs... Un article refusé, il y a de quoi offenser votre vanité, n'est-ce pas? Toujours chef scout et secrétaire de la troupe, je disposais d'une rudimentaire machine à imprimer; je m'en servis, le coeur battant, pour publier un bulletin clandestin, *Liberté étudiante*, où parut, à peine remanié, mon article sur *les Insolences*. J'y faisais aussi profession de foi socialiste et proclamais le droit du Canada français à disposer de lui-même. Le premier numéro qui avait l'attrait de l'inconnu et du clandestin se vendit comme des petits pains chauds. Un second numéro parut avec le même succès. Cela m'enivrait. Je croyais ébranler l'Ordre établi, figurez-vous,

mais je me ménageais à la vérité un bien sombre avenir, car le Père Supérieur finit par tout apprendre, un traître, c'était inévitable, lui ayant dévoilé le nom des coupables. Il n'eut qu'à fouiller mon pupitre où les textes de mes acolytes échouaient. Un matin d'octobre, alors que je lisais Stendhal durant le cours de chimie ou de géométrie, le Père Supérieur entra dans la classe et demanda à Cyrano de bien vouloir le suivre. Cyrano c'était, vous l'avez deviné, le pseudonyme derrière lequel je me dissimulais. Cyrano, un peu ému, il faut l'avouer, le suivit, tentant de dominer son émotion. En observant les tics de Tire-la-patte (il s'agit toujours du Père Supérieur), j'arrivais à ne pas le prendre au sérieux. Il avait la mine tragique, ce qui augurait mal de notre entretien. Pensez donc, un garçon si bien élevé, éduqué dans les bons principes, se dresser contre les Autorités! Bien sûr, j'avais de mauvaises habitudes, j'étais bavard et j'arrivais toujours en retard aux cours, mais de là à prêcher le Mal! Il n'en croyait pas ses yeux, ses oreilles.

— Un fruit pourri gâte ses voisins, dit-il pour s'excuser de me mettre à la porte.

— Je comprends ça, dis-je, sans broncher, car dans ces moments-là je demeure plutôt froid.

Il semblait plus peiné que moi par la sévérité de sa décision. Moi, pour être franc, j'en étais heureux. On me libérait! On me laissait partir une bonne fois pour toutes, puisque étant ici fruit pourri, je le serais ailleurs et toutes les portes se fermentaient devant moi, Dieu merci. Une poignée de mains pour ne pas laisser derrière moi le souvenir d'un voyou, et vite partir d'ici. Mes deux collaborateurs connurent le même sort que moi. J'ignore ce qu'ils sont devenus. S'ils ont raté leur vie, je leur en demande humblement pardon, car j'aurai été pour eux l'occasion de compromettre leur avenir. Mais sans cette révolte qu'ils portaient en eux et qui était toute leur pureté, ils n'auraient guère connu un destin plus digne que celui de nos camarades.

Cet événement prenait, tandis que je revenais à la maison, les proportions tragiques du châtimeut. J'essayais de prévoir la réaction de mes parents, leur conduite, de préparer un plaidoyer émouvant. Il y avait, bien sûr, cette inquiétude, mais aussi une joie profonde, que je savourais en marchant dans les premières feuilles mortes, l'espoir de la solitude et de la création. Ce malheur m'acculait à l'inévitable: devenir l'écrivain dont je nourrissais en moi l'embryon. Pour la première fois de ma vie, je pourrais transformer mon destin, choisir la nature de mon existence. Mais arrivé chez mes parents, l'inquiétude l'emporta sur le reste et il me fallut faire face à la musique. Ma mère me donna tous les torts, les Pères ne pouvant se tromper sur mon mauvais instinct de rebelle; mon père, qui ne m'avait d'aucune façon interdit de publier les numéros de *Liberté étudiante*, répétait dans son désarroi: "Je te l'avais bien dit! Tout finit par se savoir. Ça ne pouvait pas durer longtemps." Puis, se sentant sur moi des droits, il s'indigna de ce que les autorités du collège ne l'eussent même pas prévenu de mon expulsion. Chers parents, que d'inquiétudes vous ont tourmentés dont j'étais la cause; ce n'est qu'aujourd'hui que le remords m'en vient.

Je dois avouer que ma liberté, ce jour-là, m'embarassait fort. Je ne savais qu'en faire. Ecrire? Ce ne m'était pas possible, car j'avais sur le dos, qui m'écrasait, le poids de cet événement tout récent. Entre ma mère et moi le dialogue aurait tourné au vinaigre. Dehors c'était l'automne qui sévissait; je préfèrai m'insinuer dans son lent cérémonial, dans sa nostalgique agonie. Ce soir-là, n'y tenant plus, le terrible secret qui me nouait les tripes, je le confiai à Piotte qui demeura muet. Ce qui m'arrivait le prenait au dépourvu. Ajoutons à cela la proclamation de mon incroyance. Du jour au lendemain, sans préambule, je lui montrais mon âme ulcérée qu'il parut considérer froidement mais avec toute son amitié. Peu après, je quittais la troupe scoute d'abord parce que le curé avait appris que je m'étais servi de sa machine à imprimer pour répandre le Mal, et tout sim-

plement parce que le scoutisme ne rimait plus à rien dans mon esprit.

J'écrivais, je ne faisais rien d'autre. Ecrire d'une étoile à l'autre, m'évanouissant dans la chaude présence de mes auteurs préférés. Les mots contenaient le monde et signifiaient plus que lui. Leur rituel constituait pour moi la pratique d'une religion. J'avais d'ailleurs déclaré à mes parents qu'ils ne me verraient plus à l'église le dimanche puisque j'avais perdu la foi. Mon raisonnement leur paraissait faux. Ce n'est pas de croire qu'on exigeait de moi mais de pratiquer ma religion. Leur attitude était justifiée: j'étais le premier de ma race, personne jusqu'alors n'avait mis en doute la validité des habitudes familiales. Mais mon incroyance, quand je n'essaie pas de la justifier, je sais qu'elle m'est venue de ces événements qui l'ont sinon suscitée, du moins précipitée. Défaillante, ma foi l'était, mais la foi de ceux qui m'entouraient a étouffé la mienne avec plus de force que ne l'auraient fait toutes les objections rationalistes. Car je n'ai jamais été impressionné par le progrès de la science, et autres sornettes que vous servent les athées pratiquants quand vous les provoquez. Il me reste de cette époque un amer souvenir, une triste constatation: ce sont souvent les chrétiens qui nous empêchent de croire en Jésus-Christ. Je pense ici à mes camarades d'alors qui venaient en bande — pour se couvrir les uns les autres — me mettre au pied du mur, me forcer à avouer ma mauvaise foi. A leurs arguments j'opposais ma liberté de pensée qui n'était pas une réfutation de la foi mais le mépris des autorités incompétentes et de leurs méthodes de déformation spirituelle. Il faut dire qu'on me reprochait aussi mes idées politiques, le séparatisme et le socialisme, idéologie qui à ce moment-là paraissait monstrueuse et qui aujourd'hui est tolérée partout. J'ai oublié de dire qu'avant de devoir quitter le collège, j'avais adhéré à la *Revue socialiste* parce que je considérais notre minable bourgeoisie comme la plus coupable de nos classes sociales. C'est d'ailleurs chez Raoul Roy, le directeur de cette revue, que j'imprimais *Liberté étudiante*. A la

tombée du jour, je me postais non loin du collège, et camelot à l'emploi de mon propre journal, je vendais les morceaux choisis de ma littérature engagée. Le Supérieur du collège exerça sur ma mère des pressions, allant jusqu'à faire planer au-dessus de moi la menace d'une intervention policière, afin qu'elle m'interdit de distribuer les exemplaires de mon "journal diabolique". Je n'en fis qu'à ma tête, bien sûr, mais il est temps que je parle de Gilles Leclerc dont je venais de lire le *Journal d'un Inquisiteur*.

André MAJOR

LE P. M. R. TILLARD ET LE CONCILE

Dans **LE DEVOIR** du 13 novembre 1965, p. 4, le P. Tillard, o.p. nous donne son commentaire sur le texte conciliaire à propos de l'éducation chrétienne. Il fallait s'y attendre: il le trouve médiocre. Parce qu'il y eut 35 opposants sur plus de 2000 évêques, il trouve cela une surprise. Parce que le Concile met de la continuité dans la pensée de l'Eglise il trouve le décret tourné vers le passé. Parce que le Concile n'a pas les idées du P. Tillard, il trouve que le Concile n'est pas réaliste.

Bref, le P. Tillard est à lui seul un Concile et il a un petit saint-esprit qui lui fait avoir raison en tout. Ainsi il peut s'opposer au vrai Concile et il s'esquinte avec mauvaise grâce, par des mesquineries de chiffres et de témoignages ambigus, à sous-estimer la quasi unanimité du Concile et la totalité des évêques français et canadiens-français en faveur de ce texte conciliaire.

Le commentaire montre le P. Tillard déçu. Ne serait-il pas plus exemplaire et plus effectif de refaire ses idées? Ce qu'il reprochait aux cardinaux Ottaviani et Ruffini, d'être trop attachés à leurs idées, ne le pratique-t-il pas lui-même dès que le Concile n'abonde plus dans son sens? Ce n'est pas le Concile qui est décevant mais le P. Tillard lui-même. Car où veut-il aller? A la destruction de l'Eglise? Est-ce se montrer constructif que de préparer la population catholique à refuser son adhésion aux décisions du Concile en prévenant ses décisions, comme il le faisait l'an dernier, et en déclarant qu'il serait malheureux que telle ou telle décision fût prise plutôt que telle autre? Est-ce travailler à l'unité de l'Eglise que de faire du persiflage autour des décisions prises et de prétendre y substituer son jugement personnel comme meilleur?

Sous la direction et avec le concours des directeurs de la Ligue d'Action nationale, la revue consacre ici quelques pages, dont la préparation sera confiée chaque mois à diverses personnes ou à des équipes de personnes. Leur objet est de fournir des thèmes suivis d'études aux sections de nos associations nationales, sociales et civiques, aux cercles d'études de collège, etc., sur des problèmes majeurs d'action. Les orientations générales de ces rubriques correspondront, en général, à celles de la revue. Mais une grande latitude d'expression sera laissée à ceux qui assumeront la tâche de préparer ces textes, de sorte qu'on ne devra pas s'étonner d'y trouver à l'occasion des opinions différentes de celles qu'ont pu exprimer le directeur ou d'autres collaborateurs réguliers de la revue. D'ailleurs l'objet de ces textes sera généralement d'être soumis à étude et discussion.

Nous le disions dans l'introduction de cette section en septembre 1965, ce genre est difficile et nous sommes conscients de tenter une expérience que nous raffinerons au fur et à mesure de son déroulement.

C'EST POURQUOI NOUS SOLLICITONS LE CONCOURS DE TOUS POUR NOUS INDIQUER CE QU'ILS VOUDRAIENT APPRENDRE OU TROUVER, SUR LES SUJETS CONCERNES, POUR QUE LA SECTION ATTEIGNE SON OBJECTIF ET LEUR SOIT VRAIMENT UTILE.

Adresse: L'ACTION NATIONALE,
Section des cercles d'études,
C. P. 189, Station N,
Montréal.

L'ordre politique

Les différentes expériences constitutionnelles de la France après la Révolution

IIe République

Le 24 février 1848, Louis-Philippe abdique. Un gouvernement provisoire est constitué. Le 23 avril, au suffrage direct et universel, une *assemblée constituante* est élue pour « créer un gouvernement ». 880 députés nomment le 10 mai une commission de 18 membres pour préparer le projet de constitution.

Cette commission remet son rapport dans les « bureaux » pour discussion. Chaque bureau communique ses modifications à la commission. La commission revise et elle soumet un projet définitif qui est discuté en séance publique. Après le vote des articles, le texte est renvoyé à la Commission qui suggère les modifications lui apparaissant nécessaires. Après le vote sur les modifications, l'Assemblée procède à un vote d'ensemble définitif. Le 4 novembre 1848, la constitution est votée, par 739 voix contre 30. Elle proclame « Liberté, égalité, fraternité ».

Louis-Napoléon est élu président pour quatre ans. Une Chambre des députés est élue.

Second Empire

Des conflits naissent entre la Chambre et le président, Louis-Napoléon. Aussi, le 2 décembre 1851, une proclamation du président de la République est adressée au peuple français. Le décret est significatif: « Français! La situation actuelle ne peut durer plus longtemps... Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule assemblée, sont des causes permanentes de troubles et de discordes, je soumets à vos suffrages les

bases fondamentales suivantes d'une constitution, que les Assemblées développeront plus tard: — 1° Un chef responsable nommé pour 10 ans. — 2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul. — 3° Un conseil d'Etat formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le corps législatif. — 4° Un corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection. — 5° Une seconde assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques... Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi. »

Le peuple vote au scrutin secret et il approuve le régime proposé par un suffrage de 7,439,216 électeurs contre 640,757. Une commission de cinq membres prépare la constitution du 14 janvier 1852. Un article décrète que « le Peuple reste toujours maître de sa destinée. Rien de fondamental ne se fait en dehors de sa volonté ».

Le 21 novembre 1852, pour « un pouvoir fort et respecté, » le peuple français approuve le rétablissement de l'Empire par un vote de 7,824,189 contre 153,145. Louis-Napoléon Bonaparte est sacré empereur sous le nom de Napoléon III.

IIIe République

A la nouvelle du désastre de Sedan, le 2 septembre 1870, Napoléon III capitule. Le 4 septembre, un gouvernement provisoire est formé sous le nom de « Gouvernement de la Défense Nationale ». Le 8 février 1871, une *assemblée constituante* est élue et elle comprend 758 députés.

Après quatre années d'hésitations et de discussions, elle vote les lois constitutionnelles des 24-25 février et 16 juillet 1875. La constitution de la IIIe République reconnaît deux organismes: le Sénat et la Chambre des députés. Le président est élu par les deux Chambres pour sept ans.

Après l'armistice du 22 juin 1940, avec l'Allemagne et celui du 24 juin, avec l'Italie, Pierre Laval obtient le 9 juillet des *deux*

Chambres réunies un vote favorable à une réforme constitutionnelle. Le 10 juillet, une délégation des pouvoirs est accordée au maréchal Pétain. L'on réforme officiellement le pouvoir exécutif. Le 12 juillet, Pétain se proclame le *Chef* de l'Etat français. Le 13 juillet, il remercie le président de la République et il congédie les *Chambres*. En 1942, il abroge le mandat des *Chambres* et à la chute du régime de Vichy, un gouvernement provisoire est établi pour gouverner.

IVe République

Ce régime existe du 3 juin 1944 au 5 octobre 1958.

Le 3 juin 1944, de Gaulle signe l'ordonnance qui donne le nom de « Gouvernement provisoire de la République française » au « Comité français de Libération Nationale » formé un an plus tôt à Alger.

Le 21 octobre 1945, un *referendum*, par une forte majorité, refuse le rétablissement de la Constitution de 1875. Une *assemblée constituante* est élue. Elle élabore un projet qui favorise un régime unique et omnipotent d'assemblée. Le 5 mai 1946, ce projet est *rejeté* par 10,584,359 électeurs contre 9,454,034.

Le 2 juin 1946, une seconde *assemblée constituante* délibère et elle fait adopter le 13 octobre 1946 la constitution de la IVe République par 9,122,000 électeurs contre 7,800,000.

Mais le régime voit les gouvernements à peine nés disparaître. Dans l'installation du régime, les présidents se succèdent: de Gaulle, Gouin, Bidault et Blum. De 1947 à 1952, sous le régime de la Troisième Force, les ministères démissionnent: Ramadier, Schuman, Marue, Schuman, Queille, Bidault, Queille, Pleven, Queille, Pleven, Faure, Pinay et Mayer. La durée moyenne des gouvernements est de 5 mois 26 jours.

A la fin du régime, de 1952 à 1958, la durée d'un ministère s'élève à 8 mois 6 jours. A la présidence de la France se remplacent Laniel, Mendès-France, Faure, Mollet, Bourguès, Maunoury, Gaillard, Pflimlin et de Gaulle.

Cette instabilité parlementaire et l'émeute d'Alger convient le Général à lancer un *referendum* pour demander au peuple français: « Voulez-vous que l'assemblée élue ce jour soit constituante ? » 17,957,868 répondent dans l'affirmative et 670,672 dans la négative.

Une *seconde question* était posée. « Si le corps électoral a répondu « oui » à la première question, approuvez-vous que les pouvoirs publics soient organisés conformément aux dispositions du projet de loi dont le texte figure au verso de ce bulletin ? »

12,317,882 Français approuvent ces dispositions contre 6,271,512. C'est la fin de la IVe République.

Ve République

La IVe République n'avait pas procuré aux gouvernements des moyens d'action adéquats.

Le 1er juin 1958, de Gaulle est élu président du Conseil et il constitue un gouvernement d'Union Nationale. Le 3 juin, il obtient le pouvoir de proposer une nouvelle constitution à l'approbation du peuple français. 17,668,790 Français approuvent le Général contre 4,624,511 dissidents.

Après cette *consultation populaire*, le 5 octobre 1958, la Ve République est proclamée et le 8 janvier 1959, de Gaulle en devient le président.



L'ordre fiscal

Solutions prioritaires

Au cours des derniers mois, nous avons étudié les origines constitutionnelles, politiques et financières du problème fiscal canadien. Le moment est maintenant arrivé d'esquisser certaines solutions prioritaires de ce problème. Ces solutions peuvent se diviser en autant de catégories que celles des sortes d'impôts: impôt sur le revenu des particuliers, des compagnies et des successions.

Impôt sur le revenu des particuliers

Dans l'étude de l'histoire du problème fiscal, au triple point de vue décrit plus haut, nous avons déjà effleuré plusieurs solutions.

- Les articles 91 et 92 du British North America Act constituent le fondement théorique du partage des pouvoirs et des sources de revenus entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Quelles ont été les deux thèses qui se sont opposées quant à l'interprétation de ces deux articles ?
- En adoptant la première thèse selon laquelle « la Constitution restreint le gouvernement central aux taxes indirectes et autres formes d'imposition de même nature, et les gouvernements provinciaux aux taxes directes », quelle est la solution prioritaire qui vient tout de suite à l'esprit ?
- En cédant trop facilement au gouvernement fédéral son droit à l'impôt direct, le gouvernement provincial rejetait sur celui-ci la forme la plus odieuse d'imposition, justement parce que la plus directe. Pourquoi par contre, est-il vital pour un gouvernement représentant une communauté ethnique originale d'assumer lui-même, en totalité, le droit à l'imposition directe ?
- A quelle occasion le pouvoir central a-t-il décidé d'accaparer le champ de l'impôt direct, à la place des provinces ?
- Le gouvernement du Québec pourrait-il, sans danger laisser aux mains du fédéral son droit à l'imposition directe, se contentant

de certaines formes de taxes indirectes ou de subventions fédérales pour faire face à ses responsabilités ?

- Quelles peuvent être les incidences de l'imposition directe sur l'évolution d'une collectivité ? En d'autres mots, en quoi un gouvernement qui contrôle l'impôt direct sur le revenu des particuliers peut-il influencer la vie de ses administrés et, finalement, celle de toute la collectivité qu'il représente ?
- Si, par exemple, le gouvernement du Québec décidait qu'il est souhaitable de favoriser un accroissement du taux de natalité, aurait-il le pouvoir, par le seul truchement des impôts indirects de favoriser une politique de natalité croissante ? Comment ?
- Pouvons-nous affirmer que l'échelle de déductibilité peut influencer, à long terme et dans un plan d'ensemble, l'évolution du taux de natalité d'une collectivité ?
- Est-il souhaitable que le gouvernement du Québec dispose de tous les moyens nécessaires pour réaliser des politiques sociales répondant aux besoins propres du Québec ?
- Ces politiques sociales pourraient-elles être indifféremment établies par Ottawa ou par Québec ?
- Si le gouvernement du Québec peut influencer le taux de natalité en accordant une plus forte déductibilité pour chaque enfant à charge, est-il d'autres secteurs vitaux qui peuvent être influencés par le moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers ? Exemples ?
- Le Québec a une population assez jeune qui devrait pouvoir produire sans restriction pendant plusieurs années, afin de pouvoir rattraper des retards dans de nombreux secteurs de notre économie. L'échelle actuelle d'imposition du revenu des particuliers favorise-t-elle l'ambition et le travail ?
- Est-il sain, à l'heure actuelle, pour le Québec, que des hommes en pleine force de l'âge ralentissent ou même arrêtent de travailler, sous prétexte qu'à partir de tel revenu, ils doivent en remettre 50% au gouvernement, sous forme d'impôt direct ?
- Compte tenu de la situation particulière du Québec, est-il normal que le fédéral détermine les modalités d'imposition directe

et influence ainsi très profondément l'évolution de la nation québécoise ?

EN CONSÉQUENCE, TANT QUE LE QUÉBEC DEMEURE SOUMIS À LA PRÉSENTE CONSTITUTION ET QU'IL AGIT DANS LES CADRES CONFÉDÉRATIFS ACTUELS, IL DOIT SE FIXER COMME OBJECTIF PREMIER DE:

FAIRE RECONNAÎTRE, EN THÉORIE ET EN FAIT, QUE LES IMPÔTS DIRECTS SUR LE REVENU DES PARTICULIERS RELÈVENT EXCLUSIVEMENT DU POUVOIR PROVINCIAL.

Dans un prochain texte, nous verrons comment devraient se partager les autres sortes d'impôts directs et indirects et comment le fédéral peut quand même faire face à certaines responsabilités importantes qui lui sont dévolues... du moins tant que le Québec accepte la présente constitution...

Pour l'instant, demandons-nous comment, dans la pratique, il nous sera possible d'inciter le gouvernement provincial à adopter une attitude absolument intransigeante sur cette question de l'impôt des particuliers.

Il est essentiel que nos dirigeants sentent bien que nous attendons d'eux des prises de position claires et nettes sur cette question et que c'est sur ce point qu'ils seront jugés par leurs électeurs et par les générations futures.



L'enfance exceptionnelle

Vu l'acuité du problème présenté par l'enfance exceptionnelle, nous avons jugé bon d'aborder immédiatement cette question et de reporter l'exposé des lois à un numéro subséquent.

Les enfants exceptionnels sont le CAUCHEMAR des travailleurs sociaux et des officiers de Bien-Etre qui n'ont absolument aucune ressource pour aider la plupart d'entre eux.

Qui sont-ils? Ce sont tous les enfants dont le développement physique, intellectuel, affectif ou social ne suit pas le rythme normal.

On peut les classer selon des facteurs:

- 1) physiques — aveugle, demi-voyant, sourd, dur d'oreille, infirmo-moteur, paralytique cérébral, épileptique, tuberculeux, diminué physique (maladie de coeur...), etc.
- 2) intellectuels — déficient mental, éduicable, entraînable, non-éduicable.
- 3) scolaires — retardé pédagogique général ou spécial.
- 4) affectifs — instable, délinquant, psychonévrosé, psychosé, névrosé, etc.
- 5) sociaux — abandonné, orphelin, enfant de mère célibataire, immigrant, etc.

Or, plusieurs facteurs sont souvent simultanément en cause ou interdépendants: ex: l'infirmo abandonné, retardé en classe et instable — l'orphelin déficient mental pré-délinquant...

La situation

Le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec (rapport Parent — tome 2 —

pages 331-352) explicite le problème de l'éducation de ces enfants dans toute son envergure et propose les réformes nécessaires. Ces réformes sont déjà commencées sur le plan scolaire; c'est ainsi, par exemple, que plusieurs classes d'initiation à la vie et quelques classes pour déficients mentaux ont commencé à fonctionner; ce qui permet à des parents de garder leur enfant handicapé au foyer tout en lui offrant des possibilités de réadaptation et un enseignement approprié à sa condition, *mais seulement* quand l'enfant peut être gardé au foyer sans dommage pour le reste de la famille, ce qui présuppose une certaine aisance, un minimum d'intelligence, un logis adéquat où l'enfant peut être isolé, etc. Imposer à une mère de cinq enfants de garder dans un quatre pièces un fils atteint de paralysie cérébrale ou de mongolisme sérieux, obliger une mère à surveiller constamment un déficient mental délinquant, ... est tout à fait inhumain. Le coût social est trop élevé car, à longue ou brève échéance, la mère tombera malade, ou fera une dépression nerveuse, ou abandonnera le foyer, ou encore négligera les enfants normaux. Et c'est alors cinq enfants qui seront privés d'un foyer normal.

La situation s'aggrave quand ces enfants exceptionnels vivent aux frais de l'assistance publique. OU LES PLACER quand ils n'ont pas de parents en état d'en prendre soin? Les foyers nourriciers ne veulent pas garder des enfants qui font de l'incontinence jour et nuit, cassent des vitres chez les voisins, désertent régulièrement, des enfants renvoyés des écoles pour indiscipline et agressivité, etc. Les institutions régulières non plus.

Quant aux institutions spécialisées, elles n'ont aucune place disponible et sont d'ailleurs en nombre tellement insuffisant que c'en est ridicule. Ainsi la région de Montréal ne compte-t-elle que deux petites institutions pour caractériels, i.e. pour enfants intelligents affectés de troubles de comportement qui les empêchent de fréquenter une école régulière ou de trouver place dans un foyer normal; et encore, ces institutions ne reçoivent-elles que les enfants dont les parents collaborent au traitement. Donc, pas les enfants de l'assistance publique.

Le Mont-Providence, qui est LA grosse institution gouvernementale, a plus de cinq cents noms sur sa liste d'attente...

Le problème

Le problème consiste d'abord à loger et à nourrir ces enfants. Cela, dans bien des cas, se révèle impossible. Les agences sociales n'ont d'autre solution, après essais nombreux (et désastreux pour tous) de foyers nourriciers et d'institutions régulières, que de retourner ces enfants aux parents, sans tenir compte de l'incapacité des parents débiles mentaux, malades, alcooliques, prostituées, sans tenir compte des recommandations des hôpitaux, des cliniques médicales ou psychiatriques, sans tenir compte de la misère et de l'avenir auxquels ils les condamnent.

QUE FAIT LE GOUVERNEMENT ? il discute de la question; il discute depuis quatre ans, car depuis quatre ans, les permis sont refusés aux institutions qui pourraient accueillir de tels enfants. On discute des normes, des genres d'institutions, de l'emplacement des dites institutions. Et depuis quatre ans, les enfants sont dans la rue, tout simplement.

Il est vrai que certaines institutions sont mal tenues, il est vrai que les éducateurs spécialisés manquent.

Mais qu'espère-t-on ? Un système parfait au départ ? Ce n'est pas en refusant des permis qu'on règlera le problème. Pourquoi les institutions mal tenues se soumettraient-elles à des exigences puisqu'elles se savent indispensables ? Ça devient un phénomène de rareté. Car il est impossible de les fermer, ces institutions: aucune place ailleurs. Il est vrai que, sur une plainte précise d'une agence sociale, un haut fonctionnaire du service de l'enfance exceptionnelle a conseillé de placer les enfants (arriérés mentaux non-éducables de dix à quinze ans environ) en foyers nourriciers !

La responsabilité

Trois ministères sont concernés: celui de la Famille et du Bien-Etre Social, celui de la Santé, celui de l'Education.

Qu'on cesse de se lancer la balle et qu'on se répartisse enfin les responsabilités.

Qu'on établisse des normes précises (ces ministères ont de nombreux rapports au fond de leurs tiroirs), et qu'on laisse les compétences privées organiser au moins des centres de dépannage, sous contrôle des dits ministères ou des agences sociales, si le gouvernement ne le peut pas.

Les éducateurs se spécialiseront quand il y aura des emplois en vue, et des salaires convenables. Pas avant. Pour le moment, qu'on se contente des bonnes volontés, sous direction de personnes compétentes, et qu'on leur donne des cours de base, prometteurs de promotion.

Enfin, si les ministères ne sont pas prêts à prendre des dispositions immédiates, qu'ils laissent au moins les agences sociales continuer à développer le réseau d'institutions spécialisées dont elles ont un besoin urgent.

Il est évident que la solution aux problèmes des enfants exceptionnels n'est pas simple, qu'elle doit être étudiée en profondeur et qu'un plan d'ensemble à long terme s'impose. Ce n'est toutefois pas une raison pour condamner toute solution temporaire, qui pourrait être améliorée par la suite, car en attendant, nous perdons des centaines et des centaines d'enfants.

« Il y va d'ailleurs de l'intérêt même de la société, qui ne peut laisser perdre ce capital humain en abandonnant ces malheureux à leur sort » (Rapport Parent).

Sens et portée de la Société régionale de développement

La rareté constitue le problème fondamental dont les économistes se préoccupent, d'où l'importance accordée au choix des moyens d'atteindre des objectifs. Bref, étant donné les buts poursuivis, il s'agit de définir la combinaison de moyens la moins coûteuse. Cette proposition peut être énoncée sous une autre forme: les moyens ayant été inventoriés, l'on s'appliquera à en tirer le maximum de bénéfices en termes d'emploi, de revenus, de croissance et de bien-être en général.

LA TOILE D'ARAIGNEE

Bien entendu, la rareté demeure une chose relative. Elle se déduit de la comparaison des besoins en principe illimités aux ressources connues et exploitables. Mais l'activité économique ne se réalise pas en un point de l'espace. Elle s'empare plutôt de l'espace, telle une immense toile d'araignée, fruit des efforts de l'homme en quête d'un niveau de bien-être toujours plus élevé. Il arrive, cependant, que cette toile présente des irrégularités: elle est plus fournie en certains endroits qu'en d'autres. Et, pour combler les vides, l'on ne saurait toujours compter sur la nature ou, dirait l'économiste, sur le marché et ses caprices. Autrement dit, des interventions s'imposent. C'est le cas, lorsqu'on admire le réseau des institutions financières, lequel, grâce à ses embranchements, s'étend aux quatre coins d'un pays, d'une province ou d'une région, et qu'on désire en corriger les inégalités par l'extension et la canalisation des flux financiers.

Une solution s'offre. De toute évidence, elle nous paraît la plus efficace: la création de sociétés régionales de financement.

Les sociétés régionales de financement sont ces mailles qui manquent aux filets du système financier du Québec, particulièrement en

ce qui a trait aux crédits, à la production. Elles sont, à notre avis, des branches porteuses de sève, ce dont ont grand besoin les régions à croissance retardée. Néanmoins, elles nous semblent soumises à deux catégories de contraintes, ce qui constitue pour nous matière à réflexion. Nous distinguons:

Les contraintes

a) Des contraintes régionales: l'épargne disponible pour fins d'investissement, accompagnée des limites naturelles d'une politique d'exhortation à l'épargne.

L'exhortation à l'épargne, c'est une nécessité. Feindre de l'ignorer, c'est se bercer d'illusions car, tôt ou tard, la présente génération ou les futures devront acquitter la note d'une façon ou d'une autre.

b) Des contraintes extra-régionales: la disponibilité de l'épargne extérieure envisagée non pas tant sous l'angle quantitatif comme dans la perspective de sa distribution géographique. C'est que, dans leur parcours, les flux financiers boycottent certaines régions

- 1) du point de vue *quantitatif*, à en juger par la faiblesse de leur débit dans ces régions
- 2) du point de vue de la *durée moyenne* de leur séjour en ces régions, comme en témoigne l'importance relativement démesurée des crédits à la consommation par rapport aux prêts à long terme orientés vers l'équipement productif.

N'est-il donc pas exact de dire que les sociétés régionales de financement doivent compter à la fois sur l'esprit de progrès des populations locales, défini en termes de sacrifices présents en vue d'une plus grande jouissance future ainsi que sur un réaménagement des canaux et des écluses du réseau de distribution de l'épargne au sein de la collectivité.

Quoi et pourquoi

Évitons une confusion. Société régionale de financement n'est point synonyme de société de financement fondée *pour* la région et à l'aide de ressources *exclusivement* régionales. Notre objectif, dans ce domaine, doit demeurer le suivant: *tendre vers un gâteau d'épargne ou de fonds disponibles* toujours plus gros par des appels au capital de toutes provenances, *interne* et *externe*.

A la suite de ces remarques, nous nous demandons:

- a) Comment procéder à l'analyse des contraintes internes et externes ?
- b) Par quels moyens reculer les bornes de ces contraintes ?
- c) Quelles tactiques utiliser en vue d'une meilleure intégration des régions appauvries au système financier provincial, national, etc. ?
- d) Quels devoirs tracer à l'Etat en vue de reculer les bornes imposées par les contraintes et de travailler à l'intégration réfléchie des régions appauvries en ressources financières aux régions, pays et continents du côté desquels brille l'espoir ?
- e) De quelles responsabilités charger les sociétés régionales de financement et de quelles structures les doter ?



L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

Directeur : FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Comité de rédaction : DOMINIQUE BEAUDIN — PATRICK ALLEN — JEAN MARCEL — JEAN GENEST, secrétaire.

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou 235 (est), rue Dorchester, ch. 504. Tél. de 2½ à 6½ : 866-8034

Abonnement : \$7.00 par année. Au coût réel : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le **CANADIAN PERIODICAL INDEX**, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, et dans la revue **CULTURE**.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE-PRÉSIDENT : M. René Chalout

2e VICE-PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR : M. Dominique Beaudin

SECRÉTAIRE : M. Théophile Bertrand

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. le Chan, Lionel Groulx, J. P. Archambault, S.J., C.-E. Couture, Richard Arès, S.J., Paul-Emile Gingras, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Mario Dumesnil, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu, Yvon Groulx, Rosaire Morin, Jean Marcel.

Où trouver L'Action Nationale ?

- À MONTRÉAL :** Dupuis Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Fides, 245 est, rue Dorchester
Librairie de la Cité Universitaire,
2715, chemin Ste-Catherine
Librairie Déom, 1247, rue St-Denis
Librairie Hachette, 554 est, rue Ste-Catherine
Librairie La Québécoise, 169 est, rue Beaubien
Librairie Leméac, 371 ouest, rue Laurier
Librairie Ménard, 222 est, rue Ste-Catherine
Librairie Renaud-Bray, 5219, ch. Côte-des-Neiges
- À QUÉBEC :** Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
place Jean-Talon
- À HULL :** Librairie Libre, 130, rue de l'Hôtel-de-Ville
- À OTTAWA :** Librairie Dussault, 366, rue Dalhousie
- À TORONTO :** Librairie L'Alouette, 39 ouest, rue Gerrard

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



Lt. Col. Sarto MARCHAND,

E.D., A.D.

président de

**CONSEIL D'EXPANSION
ECONOMIQUE INC.**

**LA FONDATION
MELCHERS LTEE**

**LES DISTILLERIES
MELCHERS LTEE**

Il faut que toutes nos énergies tendent vers le succès le plus complet, le plus authentique et le plus sérieux. Nous en trouverons les moyens dans la solidarité, l'entraide et l'échange de renseignements.

Hommage de

LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

Les seules distilleries canadiennes-françaises au pays.

Au service du Québec depuis 1898